

**Syndicat Intercommunal pour l'alimentation  
en eau potable de Boinvilliers-Rosay**

**Syndicat Intercommunal de la Région  
d'Yvelines pour l'Adduction de l'Eau**

**Mai 2015  
14DRE033**



**Déclaration d'Utilité Publique  
des périmètres de protection**

**Forage F1 (0181-3X-0007)**

**Forage F2 (0181-3X-0004)**

**Commune de Rosay (78)**

**Dossier d'autorisation  
sanitaire**

**Direction Déléguée Ressources et Milieux Aquatiques**  
15 / 27 Rue du Port Parc de l'Ile 92022 Nanterre Cedex





Numéro du projet : 14DRE033-LOT2

Intitulé du projet : Lot n°2 Forages F1 et F2 (01813X0007 et 01813X0004) situés à Rosay (78), SIAEP DE BOINVILLIERS, FLACOURT, ROSAY et SIRYAE

Intitulé du document : Dossier d'autorisation sanitaire

Version	Rédacteur NOM / Prénom	Vérificateur NOM / Prénom	Date d'envoi JJ/MM/AA	COMMENTAIRES Documents de référence / Description des modifications essentielles
0.1	RIZZA Jean-Philippe	BARAT Alain	25/04/2015	Version provisoire
1.0	RIZZA Jean-Philippe	BARAT Alain	15/05/2015	Version projet
2.0	PASCAL Aurore	RIZZA Jean- Philippe	22/06/2015	Version définitive après observations du service départemental



# DOSSIER D'AUTORISATION

## Protection des captages d'eau potable

Lot n°2 Forage F1 (01813X0007) et F2 (01813X0004) situés à Rosay (78)

## Sommaire

1	Préambule.....	5
	1.1 Objet de la demande.....	5
	1.2 Cadre réglementaire.....	6
	1.3 Historique des forages.....	7
2	Identité du demandeur.....	9
	2.1 Identité des demandeurs.....	9
	2.2 Bureau d'études.....	9
3	Description des installations.....	11
	3.1 Présentation des collectivités desservies.....	11
	3.2 Ressources.....	14
	3.3 Stockages.....	17
	3.4 Réseaux.....	17
	3.5 Traitement.....	18
	3.6 Modalités de gestion du réseau de distribution.....	18
	3.7 Interconnexions.....	19
	3.8 Rendement des réseaux.....	19
4	Qualité de la ressource en eau et des eaux mises en distribution.....	21
	4.1 Description de la qualité des eaux brutes.....	21
	4.2 Ce qu'il faut retenir de la qualité des eaux brutes.....	33
	4.3 Ce qu'il faut retenir de la qualité des eaux mises en distribution et des eaux distribuées.....	33
5	Evaluation des risques de dégradation de la qualité de la ressource captée.....	35
6	Contexte géologique et hydrogéologique de la ressource.....	37
	6.1 Contexte topographique.....	37
	6.2 Contexte géologique.....	37
	6.3 Contexte hydrogéologique.....	37
7	Avis de l'hydrogéologue agréé.....	39
8	Justification des traitements mis en œuvre.....	45

# DOSSIER D'AUTORISATION

## Protection des captages d'eau potable

Lot n°2 Forage F1 (01813X0007) et F2 (01813X0004) situés à Rosay (78)

---

	<b>8.1 Cas du SIAEP de Boinvilliers-Rosay .....</b>	<b>45</b>
	<b>8.2 Cas du SIRYAE .....</b>	<b>46</b>
<b>9</b>	<b>Description de la surveillance de la qualité de l'eau.....</b>	<b>53</b>
	<b>9.1 Moyens de surveillance.....</b>	<b>53</b>
	<b>9.2 Protection des installations .....</b>	<b>55</b>
	<b>9.3 Modalité d'information en cas d'incident .....</b>	<b>57</b>

# DOSSIER D'AUTORISATION

## Protection des captages d'eau potable

Lot n°2 Forage F1 (01813X0007) et F2 (01813X0004) situés à Rosay (78)

## Tables des illustrations

Figure 1 : Localisation des forages .....	8
Figure 2 : Schéma de fonctionnement du réseau du Syndicat de Boinvilliers (Source : Veolia).....	12
Figure 3 : Schéma de fonctionnement du réseau du SIRYAE (Source : SAUR) .....	12
Figure 4 : Coupe technique du forage F2 (Source : Archambault, 2013) .....	16
Figure 5 : Caractéristiques des réseaux d'eau potable du Syndicat de Boinvilliers (RAD 2013).....	17
Figure 6 : Caractéristiques des réseaux d'eau potable du SIRYAE (RAD 2013) .....	18
Figure 7 : Rendement du réseau du Syndicat de Boinvilliers (Source : RAD 2013) .....	20
Figure 8 : Rendement du réseau du SIRAYE (Source : RAD 2013) .....	20
Figure 9 : Évolution de la concentration en atrazine dans les eaux captées (Source : Archambault Conseil).....	32
Figure 10 : Évolution de la concentration en Déséthylatrazine dans les eaux captées (Source : Archambault Conseil) .....	32
Figure 11 : Plan des périmètres de protection immédiate (d'après Elisabeth GIBERT-BRUNET, 2013) ..	41
Figure 12 : Plan des périmètres de protection rapprochée et éloignée (d'après Elisabeth GIBERT-BRUNET, 2013) .....	43
Figure 13 : Photographie de l'unité de traitement de Rosay (source : SIRYAE) .....	46
Figure 14 : Traitement et stockage de Rosay (source : SIRYAE) .....	47
Figure 15 : Plan masse des aménagements de l'unité production de Rosay (Source : SIRAYE) .....	49
Figure 16 : Plan des périmètres de protection immédiate (d'après Elisabeth GIBERT-BRUNET, 2013) ..	55
Figure 17 : Plan des périmètres de protection rapprochée et éloignée (d'après Elisabeth GIBERT-BRUNET, 2013) .....	56

## Table des tableaux

Tableau 1 : Historique de la procédure périmètres de protection.....	7
Tableau 2 : Nom et adresse des demandeurs .....	9
Tableau 3 : Intermédiaire en charge du dossier d'enquête publique .....	9
Tableau 4 : Nom et adresse du bureau d'études .....	9
Tableau 5 : Prélèvements du forage Rosay F1 (exprimés en mètres cubes par an).....	13
Tableau 6 : Prélèvements du forage Rosay F2 (exprimés en mètres cubes par an).....	13

# DOSSIER D'AUTORISATION

## Protection des captages d'eau potable

Lot n°2 Forage F1 (01813X0007) et F2 (01813X0004) situés à Rosay (78)

---

Tableau 7 : Références des forages d'eau potable.....	15
Tableau 8 : Capacités de production .....	15
Tableau 9 : Caractéristiques techniques des captages .....	16
Tableau 10 : Disponibilité des analyses des eaux brutes par famille de paramètres (Source : ADES)...	21
Tableau 11 : Synthèse des données de qualité (Source : ADES) .....	22
Tableau 12 : Disponibilité des analyses des eaux brutes par famille de paramètres (Source : ADES)...	26
Tableau 13 : Synthèse des données de qualité (Source : ADES) .....	27
Tableau 14 : Caractéristiques du traitement des eaux brutes .....	45
Tableau 15 : Caractéristiques du traitement des eaux brutes de F1 et F2.....	46



# DOSSIER D'AUTORISATION

## Protection des captages d'eau potable

Lot n°2 Forage F1 (01813X0007) et F2 (01813X0004) situés à Rosay (78)

## 1 PREAMBULE

### 1.1 OBJET DE LA DEMANDE

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Boinvilliers-Rosay est localisé dans le département des Yvelines, à une cinquantaine de kilomètres à l'Ouest de Paris. Il est composé depuis 2013 des communes de Boinvilliers et Rosay. Le siège du Syndicat est situé en mairie de Boinvilliers (78200).

Le Syndicat Intercommunal de la Région des Yvelines pour l'Adduction d'Eau (SIRYAE) constitue un regroupement de 49 communes et gère la production et la distribution de l'Ouest des Yvelines. Le siège du Syndicat est situé en mairie de Behoust (78910).

Les captages F1 et F2 se trouvent sur la commune de Rosay, et sont implantés à 200 m l'un de l'autre.

- Le forage F1 appartient au SIAEP de Boinvilliers-Rosay. Le SIRYAE a signé une convention avec le Syndicat pour exploiter également cet ouvrage.
- Le forage F2 appartient au SIRYAE.

AU total ces 2 ouvrages alimentent les 21 communes suivantes (soit près de 25 000 habitants)

- SIAEP de Boinvilliers : Boinvilliers, Rosay (2 communes)
- Commune de Flacourt
- SIRYAE : Andelu, Auteuil, Autouillet, Bazoches, Beynes, Goupillières, Marcq, Mareil le Guyon, Mareil sur Mauldre, Méré, Les Mesnuls, Montainville, Montfort, Neauphle le Vieux, Saulx-Marchais, Thoiry, Vicq et Villers le Mahieu (au total 18 communes, alimentées également par F2).

Le présent document constitue le dossier de demande d'Autorisation de distribution et de traitement des eaux.

L'objectif de ce document est de :

- Présenter en détail le système de distribution d'eau potable,
- Définir le système de production et de distribution propre aux captages de Rosay,
- Définir et justifier le système de traitement projeté sur la ressource et en évaluer les impacts sanitaires.

# DOSSIER D'AUTORISATION

## Protection des captages d'eau potable

Lot n°2 Forage F1 (01813X0007) et F2 (01813X0004) situés à Rosay (78)

## 1.2 CADRE REGLEMENTAIRE

Le présent document est conforme aux exigences des textes réglementaires énumérés ci-après.

### **Article L1321-7 - Modifié par LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 164**

I. - Sans préjudice des dispositions de l'article L. 214-1 du Code de l'environnement, est soumise à autorisation du représentant de l'État dans le département l'utilisation de l'eau en vue de la consommation humaine, à l'exception de l'eau minérale naturelle, pour :

- 1° La production.
- 2° La distribution par un réseau public ou privé, [...].
- 3° Le conditionnement.

### **Article R1321-6 - Modifié par Décret n°2011-385 du 11 avril 2011 - art. 1**

La demande d'autorisation d'utilisation d'eau en vue de la consommation humaine, prévue au I de l'article L.1321-7, est adressée au préfet du ou des départements dans lesquels sont situées les installations.

Le dossier de la demande comprend :

- 1° Le nom de la personne responsable de la production, de la distribution ou du conditionnement d'eau ;
- 2° Les informations permettant d'évaluer la qualité de l'eau de la ressource utilisée et ses variations possibles ;
- 3° L'évaluation des risques de dégradation de la qualité de l'eau ;
- 4° En fonction du débit de prélèvement, une étude portant sur les caractéristiques géologiques et hydrogéologiques du secteur aquifère ou du bassin versant concerné, sur la vulnérabilité de la ressource et sur les mesures de protection à mettre en place ;
- 5° L'avis de l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique [...] ;
- 6° La justification des produits et des procédés de traitement à mettre en œuvre ;
- 7° La description des installations de production et de distribution d'eau ;
- 8° La description des modalités de surveillance de la qualité de l'eau.

**Arrêté du 20 juin 2007** relatif à la constitution du dossier de la demande d'autorisation d'utilisation d'eau destinée à la consommation humaine mentionnée aux articles R. 1321-6 à R. 1321-12 et R. 1321-42 du Code de la santé publique

# DOSSIER D'AUTORISATION

## Protection des captages d'eau potable

Lot n°2 Forage F1 (01813X0007) et F2 (01813X0004) situés à Rosay (78)

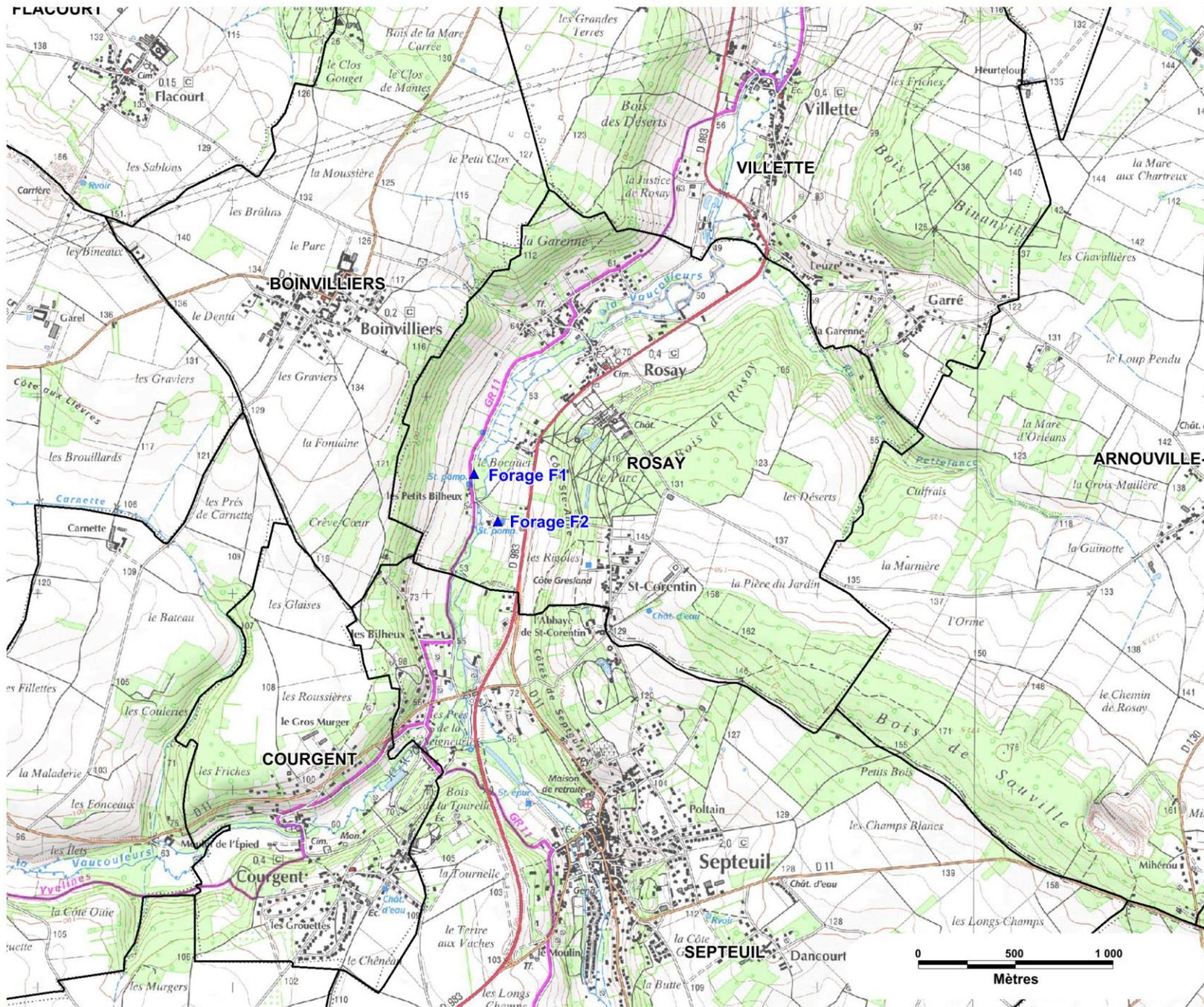
### 1.3 HISTORIQUE DES FORAGES

Les principales dates concernant les 2 forages de Rosay sont les suivantes :

**Tableau 1 : Historique de la procédure périmètres de protection**

Dénomination	Date de création	Caractéristiques
Forage Rosay F1	1958	Forage AEP de 6 m
Forage Rosay F2	1974	Forage AEP de 16,35 m
Station de traitement	2013	Sur le site de Rosay F2, traitement des pesticides

Figure 1 : Localisation des forages



Yvelines  
Le Département



**LEGENDE**

Limites administratives :

 communes

Localisation des forages d'eau potable :

 forages de Rosay

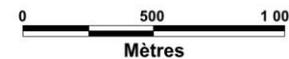


fond cartographique: IGN©



mise à jour : 29/01/2015 - VERSION 1

élaboration : AP / vérification : JPR



## Protection des captages d'eau potable

Lot n°2 Forage F1 (01813X0007) et F2 (01813X0004) situés à Rosay (78)

## 2 IDENTITE DU DEMANDEUR

### 2.1 IDENTITE DES DEMANDEURS

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de Boinvilliers-Rosay et le Syndicat Intercommunal de la Région des Yvelines pour l'Adduction de l'Eau (SIRYAE) ont délégué la maîtrise d'ouvrage au Conseil Départemental pour la procédure de Déclaration d'Utilité Publique des périmètres de protection des captages F1 et F2 situés à Rosay :

**Tableau 2 : Nom et adresse des demandeurs**

Nom du demandeur	Adresse	Contact
Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de Boinvilliers-Rosay SIRET : 25780055700015 SIREN : 257800557	Mairie de Boinvilliers 11 avenue du Vieux Château 78200 BOINVILLIERS	Mme AUBEL Giselle, Présidente 01 34 76 30 94
Syndicat Intercommunal de la Région des Yvelines pour l'Adduction d'Eau (SIRYAE) SIRET : 25780019300027 SIREN : 257800193	Mairie de Behoust 78910 BEHOUST	M. PELISSIER Guy, Président 01 34 94 67 71

**Tableau 3 : Intermédiaire en charge du dossier d'enquête publique**

Nom du demandeur	Adresse	Contact
Conseil Départemental des Yvelines (78)	2, Place André Mignot 78012 VERSAILLES Cedex	Mme POUILLART Christine 01 39 07 70 38

### 2.2 BUREAU D'ETUDES

La Collectivité est assistée dans la procédure de montage du dossier de DUP par le bureau d'études :

**Tableau 4 : Nom et adresse du bureau d'études**

Nom du bureau d'études	Adresse	Contact
SAFEGE Ingénieurs Conseils	Parc de l'Ile 15/27 rue du Port 92022 NANTERRE CEDEX	Mr Jean-Philippe RIZZA 01 46 14 72 62



## Protection des captages d'eau potable

Lot n°2 Forage F1 (01813X0007) et F2 (01813X0004) situés à Rosay (78)

### 3 DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

#### 3.1 PRESENTATION DES COLLECTIVITES DESSERVIES

##### 3.1.1 COLLECTIVITES

Le SIAEP de Boinvilliers-Rosay est localisé dans le département des Yvelines, à une cinquantaine de kilomètres à l'Ouest de Paris. Il est composé depuis 2013 des communes de Boinvilliers et Rosay. Le siège du Syndicat est situé en mairie de Boinvilliers (78200).

Le Syndicat dispose d'une ressource :

- Station de production de Rosay 1.

Le SIRYAE constitue un regroupement de 49 communes et gère la production et la distribution de l'Ouest des Yvelines. Le siège du Syndicat est situé en mairie de Behoust (78910).

Le SIRYAE dispose de 6 ressources dont 2 sont concernées par le présent dossier :

- Forage de production d'Autouillet
- Station de production de Rosay 1
- Station de production de Rosay 2
- Station de production des Bîmes
- Forage de production de l'Artoire (arrêté fin 2012)
- Forage de production du Perray (hors service)

La production et la distribution d'eau potable sont gérées en affermage :

- Par Veolia Eau pour le compte du SIAEP de Boinvilliers-Rosay ;
- Par la SAUR pour le compte du SIRYAE.

## Protection des captages d'eau potable

Lot n°2 Forage F1 (01813X0007) et F2 (01813X0004) situés à Rosay (78)



### Syndicat Intercommunal de Boinvilliers = N

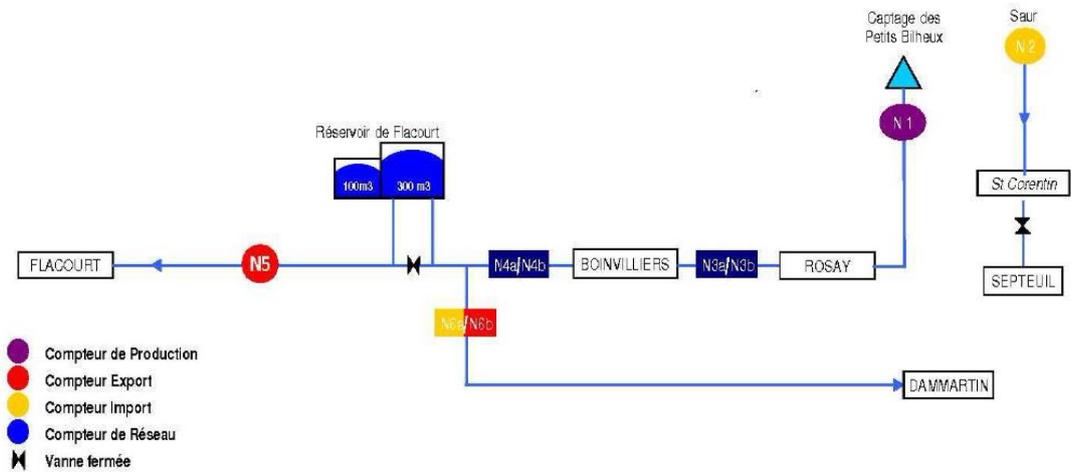


Figure 2 : Schéma de fonctionnement du réseau du Syndicat de Boinvilliers (Source : Veolia)

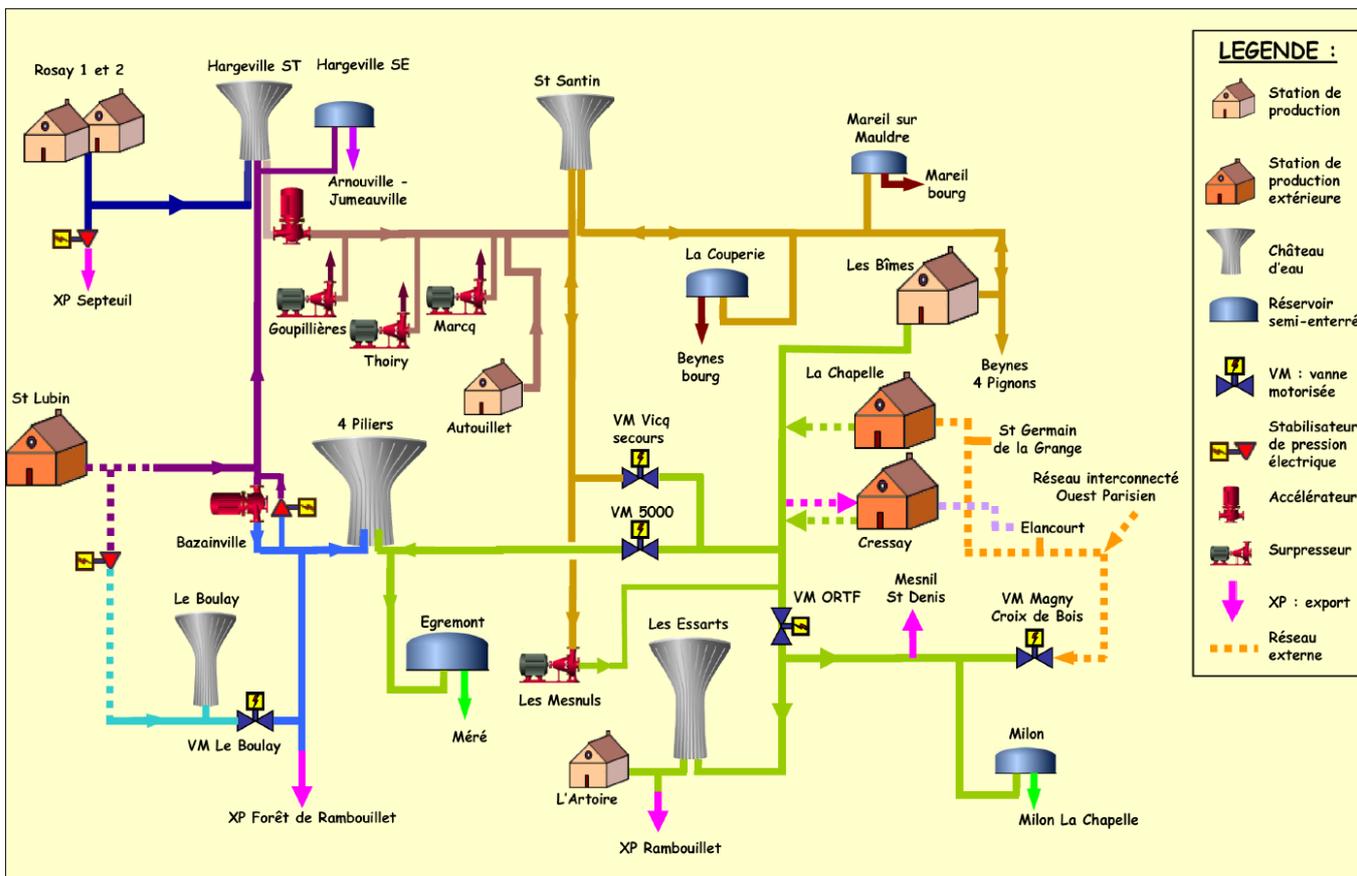


Figure 3 : Schéma de fonctionnement du réseau du SIRYAE (Source : SAUR)

## Protection des captages d'eau potable

Lot n°2 Forage F1 (01813X0007) et F2 (01813X0004) situés à Rosay (78)

### 3.1.2 POPULATION CONCERNEE

Au total, le nombre d'habitants concernés par l'alimentation en eau potable à partir du forage F1 est proche de 25 000 habitants :

- SIAEP de Boivilliers-Rosay : 313 abonnés soit 663 habitants desservis (RAD 2013)
- Flacourt : environ 150 habitants
- SIRYAE : 30 547 abonnés soit environ 24 000 habitants (en partie alimentés également par F2) (RAD 2013)

L'alimentation en eau potable à partir du forage F2 concerne 24 000 habitants sur le territoire du SIRYAE (également alimentés en partie par F1).

### 3.1.3 BESOINS

#### 3.1.3.1 Actuels

L'évolution des prélèvements est la suivante, pour chacun des captages, entre la période 1992-1995 (soit à l'époque de l'étude d'environnement initiale) et 2008-2010 (mise à jour de l'étude).

**Tableau 5 : Prélèvements du forage Rosay F1 (exprimés en mètres cubes par an)**

Volumés pompés par le passé				Volumés pompés récemment		
1992	1993	1994	1995	2008	2009	2010
461 873	436 612	501 518	653 350	532 132	470 843	472 399
Valeur moyenne : 513 338 m <sup>3</sup>				Valeur moyenne : 491 791 m <sup>3</sup>		

**Tableau 6 : Prélèvements du forage Rosay F2 (exprimés en mètres cubes par an)**

Volumés pompés par le passé				Volumés pompés récemment		
1992	1993	1994	1995	2008	2009	2010
633 016	557 948	643 282	768 180	713 192	609 310	453 600
Valeur moyenne : 650 607 m <sup>3</sup>				Valeur moyenne : 592 034 m <sup>3</sup>		

La production actuelle pour les 2 forages est légèrement en baisse par rapport à la production passée, en raison des variations de consommations des gros consommateurs des réseaux (exploitations agricoles).

## Protection des captages d'eau potable

Lot n°2 Forage F1 (01813X0007) et F2 (01813X0004) situés à Rosay (78)

### 3.1.3.2 Prévisionnels

Dans le respect des prescriptions de l'hydrogéologue agréé (rapport daté du 18 décembre 2013), le SIAEP de Boinvilliers-Rosay sollicite une autorisation pour utiliser la ressource du Lutétien supérieur à moyen au droit du forage F1 de Rosay avec :

- Un débit d'exploitation maximal journalier de 100 m<sup>3</sup>/h
- Un débit journalier maximum de 2 080 m<sup>3</sup>/j, soit environ 20 heures par jour
- Un volume annuel de 700 000 m<sup>3</sup>

*La convention signée entre le SIAEP de Boinvilliers-Rosay et le SIRYAE pour l'exploitation du forage F1 de Rosay respectera ces prescriptions.*

De même, le SIRYAE sollicite une autorisation pour utiliser la ressource du Lutétien inférieur au droit du forage F2 de Rosay avec :

- Un débit d'exploitation maximal journalier de 100 m<sup>3</sup>/h
- Un débit journalier maximum de 2 040 m<sup>3</sup>/j, soit environ 20 heures par jour
- Un volume annuel de 750 000 m<sup>3</sup>

## 3.2 RESSOURCES

### 3.2.1 CAPTAGES

Les 2 captages d'eau potable F1 et F2 sont localisés sur la commune de Rosay (78), à 1 km environ au Sud du centre-bourg.

Ils se trouvent à proximité immédiate de la rivière La Vaucouleurs, en rive gauche pour F1 et en rive droite pour F2, et sont implantés à 200 m l'un de l'autre.

- Le forage F1 appartient au SIAEP de Boinvilliers-Rosay. Le SIRYAE a signé une convention avec le Syndicat pour exploiter également cet ouvrage.
- Le forage F2 appartient au SIRYAE.

Le captage F1 est exploité à la fois par Veolia Eau, pour l'alimentation du SIAEP de Boinvilliers-Rosay et par la SAUR pour l'alimentation du SIRYAE.

Il alimente au total les 21 communes suivantes :

- SIAEP de Boinvilliers : Boinvilliers, Rosay (2 communes)
- Flacourt
- SIRYAE : Andelu, Auteuil, Autouillet, Bazoches, Beynes, Goupillières, Marcq, Mareil le Guyon, Mareil sur Mauldre, Méré, Les Mesnuls, Montainville, Montfort,

## Protection des captages d'eau potable

Lot n°2 Forage F1 (01813X0007) et F2 (01813X0004) situés à Rosay (78)

Neauphle le Vieux, Saulx-Marchais, Thoiry, Vicq et Villers le Mahieu (au total 18 communes, alimentées également par F2).

Le captage F2 est exploité uniquement par le SIRYAE afin d'assurer la majeure partie de l'approvisionnement en eau potable des 18 communes partiellement alimentées par le captage F1.

**Tableau 7 : Références des forages d'eau potable**

Dénomination	N° BSS	X (m) RGF93 / Lambert-93	Y (m) RGF93 / Lambert-93	Z (m NGF)
Forage Rosay F1	0181-3X-007	551 209	2 434 840	+ 53
Forage Rosay F2	0181-3X-004	551 329	2 434 600	+ 55

### 3.2.2 CAPACITE DE PRODUCTION

Les informations détaillées concernant les capacités de production de chacun des captages sont présentées dans la pièce n°3, Étude d'environnement.

On peut retenir :

**Tableau 8 : Capacités de production**

Captage	Débit exploitable	Débit exploité	Nombre de pompes
Forage Rosay F1 <i>dont SIAEP Boinvilliers Rosay</i> <i>dont SIRYAE</i>	2 080 m <sup>3</sup> /j 400 m <sup>3</sup> /j 1 680 m <sup>3</sup> /j	100 m <sup>3</sup> /h 26 m <sup>3</sup> /h 65 m <sup>3</sup> /h	2
Forage Rosay F2	2 040 m <sup>3</sup> /j	95 m <sup>3</sup> /h	2

## Protection des captages d'eau potable

Lot n°2 Forage F1 (01813X0007) et F2 (01813X0004) situés à Rosay (78)

### 3.2.3 COUPES TECHNIQUES

Les coupes techniques des captages F1 et F2 sont disponibles dans la pièce n°3, Étude d'environnement.

**Tableau 9 : Caractéristiques techniques des captages**

Captage	Date	Prof.	Nappe captée	Mode de fermeture
Forage Rosay F1	1958	6 m	Nappe semi-captive des calcaires du Lutétien supérieur à moyen	margelle 20-30 cm, obturée par deux demi-plaques de tôle circulaire
Forage Rosay F2	1974	16,35 m	Nappe du Lutétien inférieur	margelle 50 cm, obturée par une plaque métallique cadénassée

Seule la coupe du forage F2 est disponible :

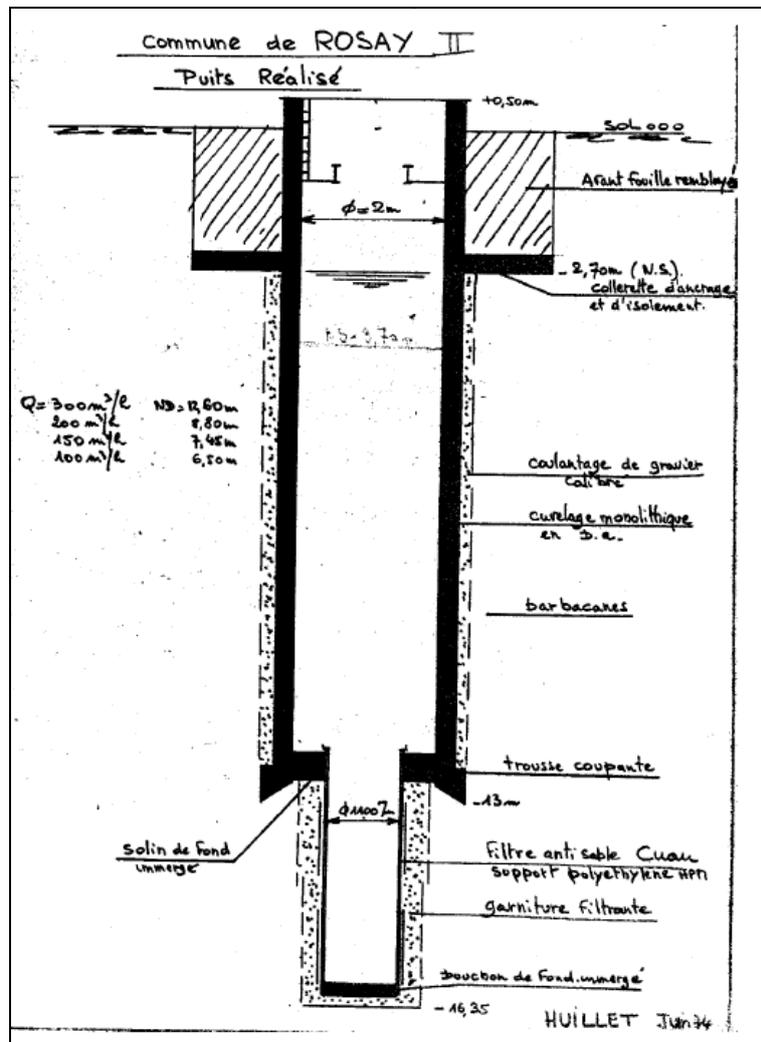


Figure 4 : Coupe technique du forage F2 (Source : Archambault, 2013)

## Protection des captages d'eau potable

Lot n°2 Forage F1 (01813X0007) et F2 (01813X0004) situés à Rosay (78)

### 3.3 STOCKAGES

Le réseau du Syndicat de Boinvilliers dispose d'un réservoir d'une capacité totale de stockage de 500 m<sup>3</sup>.

Le SIRYAE dispose de 5 réservoirs pour une capacité totale équivalente de 12 000 m<sup>3</sup> et de 5 bâches de reprise pour une capacité équivalente de 2800 m<sup>3</sup>.

Les ouvrages de stockage concernés par les captages Rosay F1 et F2 sont les suivants :

- Syndicat de Boinvilliers-Rosay : le captage de Rosay 1 alimente un réservoir semi-enterré de 100 m<sup>3</sup>, avant la desserte en eau potable des abonnés des 3 communes de Rosay, Flacourt et Boinvilliers. Le Syndicat ne possède pas d'autre ressource mais il existe des interconnexions avec le réseau du SIRYAE et le réseau de Dammartin-en-Serve.
- SIRYAE : les 2 forages F1 et F2 permettent le remplissage du château d'eau de Saint-Martin-des-Champs, d'une capacité de 2 000 m<sup>3</sup>. Le réseau d'eau potable du SIRYAE est maillé et interconnecté avec les réseaux du Syndicat Intercommunal de la Vaucoleurs Rive Droite (SIVRD), de Lyonnaise des Eaux (usines d'Aubergenville, de la Chapelle, de Morsang, de Viry), du SIAEP Jouars-Pontchartrain Maurepas et du Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMG SEVESC).

### 3.4 RESEAUX

Le réseau du Syndicat de Boinvilliers représente une longueur totale de 13.5 km de canalisations. Les caractéristiques du réseau sont les suivantes.

	Total (ml)
<b>Longueur totale tous diamètres (ml)</b>	<b>13 500</b>
Diamètre 25 (mm)	43
Diamètre 40 (mm)	640
Diamètre 50 (mm)	13
Diamètre 60 (mm)	4 216
Diamètre 80 (mm)	1 637
Diamètre 100 (mm)	453
Diamètre 110 (mm)	114
Diamètre 150 (mm)	5 314
Diamètre 160 (mm)	1 071

**Figure 5 : Caractéristiques des réseaux d'eau potable du Syndicat de Boinvilliers (RAD 2013)**

Le réseau du SIRYAE représente une longueur totale de 843 km de canalisations. Les caractéristiques du réseau sont données dans le tableau suivant.

## Protection des captages d'eau potable

Lot n°2 Forage F1 (01813X0007) et F2 (01813X0004) situés à Rosay (78)

DN (mm)	Acier	Amiante-ciment	Fonte	Polyéthylène	Pvc	Inconnue	Total
32					134		134
40	614		774	53	2 656	83	4 180
50	349		292	4 023	7 085		11 748
60	21 859	5 032	24 630			11	51 533
63				1 075	96 310		97 385
65	1 910						1 910
70			5 976				5 976
75				394	1 254		1 647
80	30 467	6 358	19 382		452		56 659
90			719	783	46 474		47 976
100	16 512	3 955	41 437		24	927	62 856
110			779	292	98 633	24	99 728
125	9 399	904	24 614	161	2 189	18	37 285
140					1 843		1 843
150	4 428	3 370	170 463		33	51	178 345
160				224	3 551		3 776
180				353			353
200	2 845		25 217		898		28 959
250	6 894		38 762				39 468
300	26	311	36 391			44	36 772
350	5 829		23			21	5 873
400	46		24 618				24 664
500			16 824				16 824
600	9		18 524				18 533
Indéterminé	40		34	27	6	2 606	2 713
<b>Total</b>	<b>101 225</b>	<b>19 930</b>	<b>449 459</b>	<b>7 385</b>	<b>261 542</b>	<b>3 786</b>	<b>843 326</b>

Figure 6 : Caractéristiques des réseaux d'eau potable du SIRYAE (RAD 2013)

Les canalisations sont principalement en fonte, en PVC et en polyéthylène.

## 3.5 TRAITEMENT

Les filières de traitement sont détaillées dans la pièce n°3, Étude d'environnement.

Le traitement appliqué aux 2 forages d'eau potable F1 et F2 est une chloration sur la conduite de refoulement.

En outre depuis 2013, une station de traitement des pesticides, avec 2 filtres à charbon actif en grains, est présente sur le site du forage Rosay 2.

## 3.6 MODALITES DE GESTION DU RESEAU DE DISTRIBUTION

### 3.6.1 TELEGESTION

La SAUR et Veolia Eau disposent d'un système de contrôle par télégestion qui permet de connaître en temps réel, les cotes de remplissage des réservoirs et les pressions disponibles sur le réseau de distribution.

## Protection des captages d'eau potable

Lot n°2 Forage F1 (01813X0007) et F2 (01813X0004) situés à Rosay (78)

En cas d'incident, l'anomalie est immédiatement détectée et localisée de manière à intervenir sous les plus brefs délais.

### 3.6.2 ENTRETIEN

L'entretien des réservoirs est intégré à un programme de maintenance courante qui fait partie d'une obligation réglementaire. Une fois par an, les réservoirs sont vidangés, nettoyés et désinfectés.

Les eaux de lavage sont évacuées au fossé et finissent par s'infiltrer.

## 3.7 INTERCONNEXIONS

Le Syndicat de Boinvilliers-Rosay possède des interconnexions avec le réseau du SIRYAE et le réseau de Dammartin-en-Serve.

Le SIRYAE exploite 5 stations de production d'eau potable.

Cependant il ne possède pas suffisamment de captages d'eau pour alimenter toutes les communes adhérentes et pour délivrer de l'eau aux collectivités voisines partenaires du SIRYAE.

Il fait ainsi appel à des approvisionnements extérieurs auprès d'autres syndicats d'eau (à l'Ouest avec le Syndicat Intercommunal de la Vaucouleurs Rive Droite, eau venant du forage de Saint-Lubin de la Haye) et auprès de fournisseurs d'eau privés (à l'Est avec le réseau interconnecté Ouest Parisien appartenant à Lyonnaise des Eaux).

Ces interconnexions permettent d'une part un complément quotidien d'eau mais surtout de disposer de ressources de secours en cas d'indisponibilité des captages appartenant au Syndicat.

## 3.8 RENDEMENT DES RESEAUX

D'après le RAD 2013 du Syndicat de Boinvilliers, le rendement 2013 s'est très fortement dégradé en raison d'une fuite extrêmement importante, sur le refoulement du captage de Rosay, juste en amont du réservoir de Flacourt estimée à près de 8 m<sup>3</sup>/h.

Elle a été difficilement localisée car située dans un champ, sans résurgence d'eau et avec peu de points de contact sur la canalisation permettant de corréliser la fuite.

Elle n'a été localisée précisément et réparée qu'au mois d'août 2013. L'effet sur les volumes mis en distribution s'est fait immédiatement ressentir.

Le rendement 2014 devrait revenir à la normale suite à la réparation réalisée

## Protection des captages d'eau potable

Lot n°2 Forage F1 (01813X0007) et F2 (01813X0004) situés à Rosay (78)

	2009	2010	2011	2012	2013	N/N-1
<b>Rendement du réseau de distribution (%) (A+B)/(C+D)</b>	<b>80,9 %</b>	<b>95,6 %</b>	<b>91,2 %</b>	<b>91,2 %</b>	<b>65,4 %</b>	<b>-28,3%</b>
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) . . . . . A	44 730	50 931	51 328	40 581	37 472	-7,7%
Volume vendu à d'autres services (m3) . . . . . B	16 534	11 523	3 061	6 648	13 063	96,5%
Volume produit (m3) . . . . . C	69 892	60 129	51 375	46 163	67 973	47,2%
Volume acheté à d'autres services (m3) . . . . . D	5 808	5 187	8 292	5 607	9 309	66,0%

Selon les prestations assurées dans le cadre du contrat, certains termes de la formule peuvent être sans objet. Ils ne sont alors pas affichés dans le tableau (A = Volume consommé autorisé 365 jours ; B = Volume vendu à d'autres services ; C = Volume produit ; D = Volume acheté à d'autres services)  
Calcul effectué selon la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008

**Figure 7 : Rendement du réseau du Syndicat de Boinvilliers (Source : RAD 2013)**

D'après le RAD 2013 du SIRYAE, Le rendement de 2013 est le meilleur constaté sur le SIRYAE depuis que cet indicateur est suivi (une vingtaine d'années).

Désignation	2009	2010	2011	2012	2013
Volume produit	2 354 185	2 010 554	2 035 075	1 758 822	3 640 599
Volume importé	4 960 206	4 865 259	4 774 749	4 856 463	2 617 813
Volume exporté	861 093	845 406	886 572	868 891	779 145
Volume consommé autorisé	5 047 013	4 766 787	4 772 147	4 776 130	4 593 111
<b>Rendement hydraulique en %</b>	<b>80,8 %</b>	<b>81,6 %</b>	<b>83,1 %</b>	<b>85,3 %</b>	<b>85,8 %</b>
Évolution N/N-1	4,9 %	0,8 %	0,6 %	3,9 %	0,6 %

**Figure 8 : Rendement du réseau du SIRAYE (Source : RAD 2013)**

## 4 QUALITE DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES EAUX MISES EN DISTRIBUTION

### 4.1 DESCRIPTION DE LA QUALITE DES EAUX BRUTES

Dans le détail, des analyses d'eau sont effectuées régulièrement sur l'eau brute et sur l'eau traitée des captages, par les délégataires de service AEP (Veolia Eau et SAUR) dans le cadre de l'auto surveillance et par l'ARS dans le cadre du contrôle sanitaire.

Au vu des analyses, les concentrations des divers paramètres mesurés sur les eaux traitées sont, pour la plupart, conformes aux normes de potabilité, mis à part quelques exceptions ponctuelles.

Les derniers bulletins d'analyse des eaux brutes sont disponibles en annexe 1 pour Rosay F1 et en annexe 2 pour Rosay F2.

#### 4.1.1 FORAGE ROSAY F1

Le forage Rosay F1 dispose du Code SISE Eaux n° 078000134.

D'après le portail national d'accès aux données sur les eaux souterraines (ADES), 4 prélèvements sont disponibles pour le captage du 23 octobre 2008 au 23 avril 2014, soit 622 éléments analysés.

**Tableau 10 : Disponibilité des analyses des eaux brutes par famille de paramètres (Source : ADES)**

	2008	2010	2012	2014
EN COURS DE CLASSEMENT				
MICROPOLLUANTS-MINERAUX				
MICROPOLLUANTS ORGANIQUES				
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES				
PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES				
PHYTOSANITAIRES				

Nombre de prélèvements par an :

- Aucun
- 1
- 2
- 3 - 4
- 5 - 12
- Plus de 12

Le tableau de synthèse ci-après présente une synthèse des analyses effectuées sur les eaux brutes.

## Protection des captages d'eau potable

Lot n°2 Forage F1 (01813X0007) et F2 (01813X0004) situés à Rosay (78)

### Tableau 11 : Synthèse des données de qualité (Source : ADES)

Paramètres	Unité	Code Sandre	Nombre d'analyses	Moyenne	Médiane	Percentile 90	Minimum	Maximum	Limite de qualité	Référence de qualité
<b>Paramètres physiques</b>										
Conductivité à 20°C	µS/cm	1304	0		0	0				180<cond<1000
pH		6488	4	7.3	7.4	7.4	7.3	7.4		6,5<pH<9,5
Température	°C	1301	4	13.3	13.2	13.7	13.0	13.9		25
<b>Caractéristiques organoleptiques</b>										
Hydrogène sulfuré	mg/litre	1343	0		0.000	0.000				
Turbidité	NFU	1295	4	0.18	0.22	0.25	0.17	0.26	1	0.5
Oxygène dissous	mg/litre	1311	3	7.20	7.30	7.78	6.40	7.90		
<b>Paramètres microbiologiques</b>										
Escherichia Coli	nb/100 ml	1449	4	1	0	0	1	1	0	
Entérocoques	nb/100 ml	6455	3	1	0	0	1	1	0	
Bactéries coliformes	nb/100 ml	1447	0		0	0				0
Bactéries sulfitoréductrices	nb/100 ml	1042	0		0	0				0
<b>Minéralisation et ions majeurs</b>										
Calcium	mg/litre	1374	4	100	100	102	97	103		
Magnésium	mg/litre	1372	4	20	21	21	20	21		
Dureté totale	°F	1345	1	33	33	33	33	33		
Sodium	mg/litre	1375	4	13	13	14	13	14		200
Potassium	mg/litre	1367	4	1.8	1.7	2.0	1.6	2.1	12	
Hydrogénocarbonates	mg/litre	1327	4	339	336	348	329	354		
Carbonates	mg/litre	1328	3	7	0	0	7	7		
TAC	°F	1347	4	28	28	29	27	29		
Chlorures	mg/litre	1337	4	27	27	27	27	28		250
Fluorures	µg/litre	1391	4	0	0	1	0	1	1500	
Sulfates	mg/litre	1338	4	34	34	35	32	36		250
<b>Pollution organique</b>										
Nitrates	mg/litre	1340	4	22	23	23	21	24	50	
Nitrites	mg/litre	1339	4	0.02	0.000	0.000	0.02	0.02	0.5	
Ammonium	mg/litre	1335	4	0.03	0.000	0.000	0.03	0.03		0.1 (0.5)
Orthophosphates	mg/litre	1433	0		0	0				
COT	mg/litre	1841	4	0.9	1	1	0.6	1.5		2
<b>Métaux</b>										
Fer	µg/litre	1393	4	14	0	0	14	14		200
Fer dissous	µg/litre	1393	0		0	0			200	
Manganèse	µg/litre	1394	4	5	0	0	5	5		50
Cadmium	µg/litre	1388	4	0.4	0.0	0.0	0.4	0.4	5	
Bore	µg/litre	1362	4	49	40	78	26	90	1000	
Nickel	µg/litre	1386	4	3	2	2	2	3	20	
Silice	mg/litre	1348	4	16	16	17	15	17		
Baryum	µg/litre	1396	0		0	0			700	
Aluminium	µg/litre	1370	0		0	0				200.0
Cuivre	mg/litre	1392	0		0	0			2000	1
Plomb	µg/litre	1382	0		0	0			10	
Zinc	µg/litre	1383	0		0	0				
Chrome	µg/litre	1389	0		0	0			50	
Arsenic	µg/litre	1369	4	3	0	0	3	3	10	
Sélénium	µg/litre	1385	4	3	4	4	3	4	10	
Antimoine	µg/litre	1376	4	1.9	0	0	1.9	1.9	5	
Mercure	µg/litre	1387	0		0	0			1	

## Protection des captages d'eau potable

Lot n°2 Forage F1 (01813X0007) et F2 (01813X0004) situés à Rosay (78)

Paramètres	Unité	Code Sandre	Nombre d'analyses	Moyenne	Médiane	Percentile 90	Minimum	Maximum	Limite de qualité	Référence de qualité
<b>Pesticides</b>										
Pesticides par substance	µg/litre									
2,6 Dichlorobenzamide	µg/litre	2011	1	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.1	
2-hydroxy atrazine	µg/litre	1832	3	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.1	
Alachlore	µg/litre	1101	3	0.01	0.00	0.00	0.01	0.01	0.10	
Aldrine	µg/litre	1103	4	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.03	
AMPA	µg/litre	1907	4	0.04	0.00	0.00	0.04	0.04	0.1	
Atrazine	µg/litre	1107	4	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.10	
Atrazine déisopropyl	µg/litre	1109	4	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.10	
Atrazine déisopropyl déséthyl	µg/litre	1830	1	0.01	0.00	0.00	0.01	0.01	0.1	
Atrazine déséthyl	µg/litre	1108	4	0.07	0.07	0.09	0.04	0.09	0.100	
Bentazone	µg/litre	1113	4	0.01	0.00	0.00	0.01	0.01	0.1	
Chlortoluron	µg/litre	1136	4	0.01	0.00	0.00	0.01	0.01	0.10	
Cyanazine	µg/litre	1137	3	0.01	0.00	0.00	0.01	0.01	0.10	
Dibromométhane	µg/litre	1513	0		0.00	0.00	0.00	0.00	0.1	
Dieldrine	µg/litre	1173	4	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.03	
Diuron	µg/litre	1177	4	0.01	0.00	0.00	0.01	0.01	0.10	
Glyphosate	µg/litre	1506	4	0.04	0.00	0.00	0.04	0.04	0.10	
HCH gamma (lindane)	µg/litre	1203	3	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.10	
Isoproturon	µg/litre	1208	4	0.01	0.00	0.00	0.01	0.01	0.10	
Linuron	µg/litre	1209	4	0.01	0.00	0.00	0.01	0.01	0.10	
Métolachlore	µg/litre	1221	4	0.01	0.00	0.00	0.01	0.01	0.10	
Oxadixyl	µg/litre	1666	4	0.01	0.00	0.00	0.01	0.01	0.10	
Simazine	µg/litre	1263	4	0.01	0.00	0.00	0.01	0.01	0.10	
Terbumeton déséthyl	µg/litre	2051	1	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.10	
Terbutylazin	µg/litre	1268	4	0.01	0.00	0.00	0.01	0.01	0.10	
Terbutylazine déséthyl	µg/litre	2045	4	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.10	
Pesticides totaux	µg/litre	6276	4	0.07	0.07	0.10	0.04	0.11	0.50	
<b>Solvants chlorés</b>										
1,2 Dichloroéthane	µg/litre	1161	0		0	0	0.0	0.0	3	
Tetra + Trichloroéthylène	µg/litre	1272	4	0	0	0	0	0	10	
Chlorure de vinyle	µg/litre	1753	0		0.0	0.0	0.00	0.00	0.5	
Acrylamide	µg/litre	1457	0		0.00	0.00	0.00	0.00	0.1	
Bromates	µg/litre	1751	0		0	0	0	0	10	
Epichlorhydrine	µg/litre	1494	0		0.00	0.00	0.00	0.00	0.1	
Total trihalométhanes (THM)	µg/litre	6275	0		0	0	0	0	100	
Cyanures totaux	µg/litre	1390	0		0	0	0	0	50	
Indice phénol	mg/litre	1440	0		0	0	0	0		
<b>BTEX</b>										
Benzène	µg/litre	1114	0		0	0	0.0	0.0	1	
<b>HAP : Hydrocarbures aromatiques polycycliques</b>										
HAP (somme des 4)	µg/litre	2034	0		0.00	0.00	0.00	0.00	0.1	
Hydrocarbures totaux	mg/litre	1446	3	0	0	0	0	0		
Benzo(a) Pyrène	µg/litre	1115	0		0.000	0.000	0.000	0.000	0.01	
Benzo(b) fluoranthène	µg/litre	1116	0		0.000	0.000	0.000	0.000	0.01	
Benzo(k) fluoranthène	µg/litre	1117	0		0.00	0.00	0.00	0.00		
Benzo (ghi) pérylène	µg/litre	1118	0		0.00	0.00	0.00	0.00		
Indéno (1,2,3 cd) pyrène	µg/litre	1204	0		0.00	0.00	0.00	0.00		
<b>PCB : Polychlorobiphényles</b>										
PCB 28	µg/litre	1239	0		0.00	0.00	0.00	0.00		
PCB 52	µg/litre	1241	0		0.00	0.00	0.00	0.00		
PCB 101	µg/litre	1242	0		0.00	0.00	0.00	0.00		
PCB 118	µg/litre	1243	0		0.00	0.00	0.00	0.00		
PCB 138	µg/litre	1244	0		0.00	0.00	0.00	0.00		
PCB 153	µg/litre	1245	0		0.00	0.00	0.00	0.00		
PCB 180	µg/litre	1246	0		0.00	0.00	0.00	0.00		
Somme des 7 PCB quantifiés	µg/litre		0		0	0	0	0		
<b>Radioactivité</b>										
Indicateur Alpha Total	Bq/litre	1034	0		0.000	0.000	0.000	0.000	0.10	
Indicateur Béta Total	Bq/litre	1036	0		0.0	0.0	0.0	0.0	1	
DTI	mSv/an	2059	0		0.000	0.000	0.000	0.000	0.10	
Tritium	Bq/litre	2098	0		0	0	0	0	100	
Activité Polonium 210	Bq/litre	2550	0		0	0	0	0		
Activité Radium 226	Bq/litre	1964	0		0	0	0	0		
Activité Radium 228	Bq/litre	1963	0		0	0	0	0		
Activité Uranium 234	Bq/litre	2549	0		0	0	0	0		
Activité Uranium 238	Bq/litre	2899	0		0	0	0	0		

La qualité des eaux brutes est décrite selon différentes altérations et classes d'aptitude pour l'usage production d'eau potable d'après le Système d'Évaluation de la Qualité des eaux (SEQ-Eaux) souterraines (Version 0) réalisé par les Agences de l'Eau et le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

## Protection des captages d'eau potable

Lot n°2 Forage F1 (01813X0007) et F2 (01813X0004) situés à Rosay (78)

### **4.1.1.1 Altération Goûts et Odeurs**

Selon l'altération Goûts et Odeurs, les eaux brutes du forage F1 de Rosay sont classées en eau de qualité optimale pour être consommée.

### **4.1.1.2 Altération Matières organiques oxydables**

Selon l'altération Matières organiques oxydables, les eaux brutes du forage F1 de Rosay sont classées en eau de qualité optimale pour être consommée.

### **4.1.1.3 Altération Fer et Manganèse**

En moyenne, selon l'altération Fer et Manganèse, les eaux brutes du forage F1 de Rosay sont classées en eau de qualité optimale pour être consommée.

### **4.1.1.4 Altération Particules en suspension**

Selon l'altération Particules en suspension, les eaux brutes du forage F1 de Rosay sont classées en eau de qualité optimale pour être consommée.

### **4.1.1.5 Altération Coloration**

Selon l'altération Coloration, les eaux brutes du forage F1 de Rosay sont classées en eau de qualité optimale pour être consommée.

### **4.1.1.6 Altération Micro-organisme**

Selon l'altération Micro-organisme, les eaux brutes du forage F1 de Rosay sont classées en eau de qualité optimale pour être consommée selon les paramètres *Escherichia Coli* et *Entérocoques*.

### **4.1.1.7 Altération Minéralisation et salinité**

Selon l'altération Minéralisation et salinité, les eaux brutes du forage F1 de Rosay sont classées en eau de qualité acceptable pour être consommée.

Les paramètres diminuant légèrement la qualité des eaux brutes au sein de cette altération sont les chlorures et les sulfates dont les teneurs (respectivement 27 et 34 mg/l) sont néanmoins nettement inférieures à la limite de qualité (250 mg/l).

Les autres paramètres tels que la dureté, le pH, le calcium, le magnésium, le potassium, le sodium et le TAC présentent des valeurs dont la classe d'aptitude est la plus favorable.

Les paramètres de conductivité et résidu sec ne sont pas analysés lors des prélèvements pour ce forage.

### **4.1.1.8 Altération Nitrates**

Selon l'altération Nitrates, les eaux brutes du forage F1 de Rosay sont classées en eau de qualité optimale pour être consommée.

## Protection des captages d'eau potable

Lot n°2 Forage F1 (01813X0007) et F2 (01813X0004) situés à Rosay (78)

### **4.1.1.9 Altération Matières azotées hors nitrates**

Selon l'altération Nitrates, les eaux brutes du forage F1 de Rosay sont classées en eau de qualité optimale de qualité optimale pour être consommée.

### **4.1.1.10 Altération Micropolluants minéraux**

Selon l'altération Micropolluant minéraux, les eaux brutes du forage F1 de Rosay sont classées en eau de qualité acceptable.

### **4.1.1.11 Altération Pesticides**

Selon l'altération Pesticides, les eaux brutes du forage F1 de Rosay sont classées en eau de qualité optimale pour être consommée.

Pour information, l'Atrazine et l'Atrazine Déséthyl sont présents à l'état de traces.

### **4.1.1.12 Altération Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP)**

Selon l'altération HAP, les eaux brutes du forage F1 de Rosay sont classées en eau de qualité optimale pour être consommée.

### **4.1.1.13 Altération Poly-Chloro-Biphényles (PCB)**

Selon l'altération PCB, les eaux brutes du forage F1 de Rosay sont classées en eau de qualité optimale pour être consommée.

### **4.1.1.14 Altération Micropolluants organiques (autres)**

Selon l'altération Micropolluants organiques, les eaux brutes du forage F1 de Rosay sont classées en eau de qualité optimale pour être consommée.

D'un point de vue général, les eaux du captage F1 de Rosay présentent la signature suivante :

- Une conductivité à 20°C variant de 350 à plus de 470  $\mu\text{S}/\text{cm}$  exprimant une minéralisation moyenne
- Un pH à tendance basique, compris entre 7,2 à 8,1
- Une turbidité survenant de manière exceptionnelle sans excéder les 2 NFU de la norme pour la consommation
- Des teneurs en nitrates élevées, dépassant ponctuellement le seuil réglementaire de 50 mg/l
- Quelques traces d'ammonium ( $\text{NH}_4$ ) mais les concentrations restent inférieures à la norme pour la consommation humaine.
- La présence régulière d'atrazine détectée dès 1994 et de son métabolite l'atrazine déséthyl dès 1999. Les concentrations de ces molécules sont dorénavant inférieures aux seuils de détection.

## Protection des captages d'eau potable

Lot n°2 Forage F1 (01813X0007) et F2 (01813X0004) situés à Rosay (78)

- Une charge bactériologique variable, avec la présence notamment de streptocoques, E. Coli, etc.
- L'absence de métaux (concentrations inférieure au seuil de détection)
- Une radioactivité (alpha globale, beta globale et tritium) inférieure aux valeurs guides.

En conclusion, les eaux brutes captées par le forage Rosay F1 sont conformes aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

### 4.1.2 FORAGE ROSAY F2 01813X0004

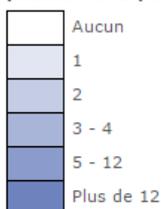
Le forage Rosay F2 dispose du Code SISE Eaux n°078000132.

D'après le portail national d'accès aux données sur les eaux souterraines (ADES), 11 prélèvements sont disponibles pour le captage du 26 novembre 2003 au 24 septembre 2013, soit 1227 éléments analysés.

**Tableau 12 : Disponibilité des analyses des eaux brutes par famille de paramètres (Source : ADES)**

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
EN COURS DE CLASSEMENT											
MICROPOLLUANTS-MINERAUX											
MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE ET AUX ISOTOPES											
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES											
PHYTOSANITAIRES											

Nombre de prélèvements par an :



Le tableau de synthèse ci-après présente une synthèse des analyses effectuées sur les eaux brutes.

## Protection des captages d'eau potable

Lot n°2 Forage F1 (01813X0007) et F2 (01813X0004) situés à Rosay (78)

### Tableau 13 : Synthèse des données de qualité (Source : ADES)

Paramètres	Unité	Code Sandre	Nombre d'analyses	Moyenne	Médiane	Percentile 90	Minimum	Maximum	Limite de qualité	Référence de qualité
<b>Paramètres physiques</b>										
Conductivité à 20°C	µS/cm	1304	1	690	690	690	690	690		180<cond<1000
pH		6488	6	7.3	7.3	7.4	7.2	7.4		6,5<pH<9,5
Température	°C	1301	10	12.5	13.2	13.8	6.7	14.0		25
<b>Caractéristiques organoleptiques</b>										
Hydrogène sulfuré	mg/litre	1343	0		0.000	0.000				
Turbidité	NFU	1295	11	0.41	0.57	0.72	0.17	0.94	1	0.5
Oxygène dissous	mg/litre	1311	11	6.63	7.20	8.40	1.93	12.70		
<b>Paramètres microbiologiques</b>										
Escherichia Coli	nb/100 ml	1449	10	1	0	0	1	1	0	
Entérocoques	nb/100 ml	6455	3	1	0	0	1	1	0	
Bactéries coliformes	nb/100 ml	1447	0		0	0				0
Bactéries sulfitoréductrices	nb/100 ml	1042	0		0	0				0
<b>Minéralisation et ions majeurs</b>										
Calcium	mg/litre	1374	11	112	110	118	100	120		
Magnésium	mg/litre	1372	11	26	27	28	16	29		
Dureté totale	°F	1345	1	36	36	36	36	36		
Sodium	mg/litre	1375	11	17	17	18	16	18		200
Potassium	mg/litre	1367	11	3.7	3.3	4.3	2.9	6.6	12	
Hydrogénocarbonates	mg/litre	1327	10	383	391	392	320	403		
Carbonates	mg/litre	1328	5	10	0	0	10	10		
TAC	°F	1347	11	29	32	32	26	33		
Chlorures	mg/litre	1337	11	31	31	32	30	32		250
Fluorures	µg/litre	1391	11	1	1	1	1	1	1500	
Sulfates	mg/litre	1338	11	56	56	59	54	60		250
<b>Pollution organique</b>										
Nitrates	mg/litre	1340	11	21	20	23	18	25	50	
Nitrites	mg/litre	1339	11	0.02	0.000	0.000	0.02	0.02	0.5	
Ammonium	mg/litre	1335	11	0.02	0.000	0.000	0.02	0.02		0.1 (0.5)
Orthophosphates	mg/litre	1433	3	0	0	0	0	0		
COT	mg/litre	1841	8	0.7	1	1	0.6	0.9		2
<b>Métaux</b>										
Fer	µg/litre	1393	11	132	1100	1100	132	1100		200
Fer dissous	µg/litre	1393	0		0	0			200	
Manganèse	µg/litre	1394	11	6	0	0	6	6		50
Cadmium	µg/litre	1388	11	0.5	1.2	1.2	0.5	1.2	5	
Bore	µg/litre	1362	9	58	60	100	40	100	1000	
Nickel	µg/litre	1386	10	4	1	1	1	4	20	
Silice	mg/litre	1348	11	20	20	21	19	22		
Baryum	µg/litre	1396	0		0	0			700	
Aluminium	µg/litre	1370	1	5	0	0	5	5		200.0
Cuivre	mg/litre	1392	1	25	0	0	25	25	2000	1
Plomb	µg/litre	1382	1	5.0	0	0	5.0	5.0	10	
Zinc	µg/litre	1383	1	25	0	0	25	25		
Chrome	µg/litre	1389	0		0	0			50	
Arsenic	µg/litre	1369	10	4	0	0	4	4	10	
Sélénium	µg/litre	1385	10	3	0	0	3	3	10	
Antimoine	µg/litre	1376	10	2.0	0	0	2.0	2.0	5	
Mercuré	µg/litre	1387	0		0	0			1	

## Protection des captages d'eau potable

Lot n°2 Forage F1 (01813X0007) et F2 (01813X0004) situés à Rosay (78)

Paramètres	Unité	Code Sandre	Nombre d'analyses	Moyenne	Médiane	Percentile 90	Minimum	Maximum	Limite de qualité	Référence de qualité
<b>Pesticides</b>										
Pesticides par substance	µg/litre									
2,6 Dichlorobenzamide	µg/litre	2011	1	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.1	
2-hydroxy atrazine	µg/litre	1832	5	0.01	0.00	0.00	0.01	0.01	0.1	
Alachlore	µg/litre	1101	6	0.02	0.00	0.00	0.02	0.02	0.10	
Aldrine	µg/litre	1103	10	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.03	
AMPA	µg/litre	1907	7	0.05	0.00	0.00	0.05	0.05	0.1	
Atrazine	µg/litre	1107	10	0.04	0.03	0.08	0.02	0.12	0.10	
Atrazine déisopropyl	µg/litre	1109	10	0.02	0.01	0.01	0.01	0.02	0.10	
Atrazine déisopropyl déséthyl	µg/litre	1830	1	0.01	0.00	0.00	0.01	0.01	0.1	
Atrazine déséthyl	µg/litre	1108	10	0.12	0.13	0.16	0.08	0.17	0.100	
Bentazone	µg/litre	1113	7	0.01	0.00	0.00	0.01	0.01	0.1	
Chlortoluron	µg/litre	1136	8	0.01	0.00	0.00	0.01	0.01	0.10	
Cyanazine	µg/litre	1137	9	0.02	0.00	0.00	0.02	0.02	0.10	
Dibromométhane	µg/litre	1513	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.1	
Dieldrine	µg/litre	1173	10	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.03	
Diuron	µg/litre	1177	8	0.01	0.00	0.00	0.01	0.01	0.10	
Glyphosate	µg/litre	1506	7	0.05	0.00	0.00	0.05	0.05	0.10	
HCH gamma (lindane)	µg/litre	1203	9	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.10	
Isoproturon	µg/litre	1208	8	0.01	0.00	0.00	0.01	0.01	0.10	
Linuron	µg/litre	1209	8	0.01	0.00	0.00	0.01	0.01	0.10	
Métolachlore	µg/litre	1221	7	0.01	0.00	0.00	0.01	0.01	0.10	
Oxadixyl	µg/litre	1666	7	0.01	0.00	0.00	0.01	0.01	0.10	
Simazine	µg/litre	1263	10	0.02	0.01	0.01	0.01	0.02	0.10	
Terbumeton déséthyl	µg/litre	2051	2	0.01	0.00	0.00	0.01	0.01	0.10	
Terbutylazin	µg/litre	1268	10	0.02	0.00	0.00	0.02	0.02	0.10	
Terbutylazine déséthyl	µg/litre	2045	8	0.01	0.00	0.00	0.01	0.01	0.10	
Pesticides totaux	µg/litre	6276	10	0.16	0.16	0.19	0.08	0.27	0.50	
<b>Solvants chlorés</b>										
1,2 Dichloroéthane	µg/litre	1161	0		0	0	0.0	0.0	3	
Tetra + Trichloroéthylène	µg/litre	1272	10	0	0	0	0	0	10	
Chlorure de vinyle	µg/litre	1753	0		0.0	0.0	0.00	0.00	0.5	
Acrylamide	µg/litre	1457	0		0.00	0.00	0.00	0.00	0.1	
Bromates	µg/litre	1751	0		0	0	0	0	10	
Epichlorhydrine	µg/litre	1494	0		0.00	0.00	0.00	0.00	0.1	
Total trihalométhanes (THM)	µg/litre	6275	0		12	12	4	4	100	
Cyanures totaux	µg/litre	1390	0		0	0	0	0	50	
Indice phénol	mg/litre	1440	0		0	0	0	0		
<b>BTEX</b>										
Benzène	µg/litre	1114	0		0	0	0.0	0.0	1	
<b>HAP : Hydrocarbures aromatiques polycycliques</b>										
HAP (somme des 4)	µg/litre	2034	0		0.00	0.00	0.00	0.00	0.1	
Hydrocarbures totaux	mg/litre	1446	9	0	0	0	0	0		
Benzo(a) Pyrène	µg/litre	1115	0		0.000	0.000	0.000	0.000	0.01	
Benzo(b) fluoranthène	µg/litre	1116	0		0.000	0.000	0.000	0.000	0.01	
Benzo(k) fluoranthène	µg/litre	1117	0		0.00	0.00	0.00	0.00		
Benzo (ghi) pérylène	µg/litre	1118	0		0.00	0.00	0.00	0.00		
Indéno (1,2,3 cd) pyrène	µg/litre	1204	0		0.00	0.00	0.00	0.00		
<b>PCB : Polychlorobiphényles</b>										
PCB 28	µg/litre	1239	1	0.01	0.00	0.00	0.01	0.01		
PCB 52	µg/litre	1241	1	0.01	0.00	0.00	0.01	0.01		
PCB 101	µg/litre	1242	1	0.01	0.00	0.00	0.01	0.01		
PCB 118	µg/litre	1243	1	0.01	0.00	0.00	0.01	0.01		
PCB 138	µg/litre	1244	1	0.01	0.00	0.00	0.01	0.01		
PCB 153	µg/litre	1245	1	0.01	0.00	0.00	0.01	0.01		
PCB 180	µg/litre	1246	1	0.01	0.00	0.00	0.01	0.01		
Somme des 7 PCB quantifiés	µg/litre		7	0.035	0	0	0.035	0.035		
<b>Radioactivité</b>										
Indicateur Alpha Total	Bq/litre	1034	4	0.070	0.110	0.126	0.070	0.130		0.10
Indicateur Béta Total	Bq/litre	1036	0		0.0	0.0	0.0	0.0		1
DTI	mSv/an	2059	2	0.050	0.000	0.000	0.050	0.050		0.10
Tritium	Bq/litre	2098	0		0	0	0	0		100
Activité Polonium 210	Bq/litre	2550	0		0	0	0	0		
Activité Radium 226	Bq/litre	1964	0		0	0	0	0		
Activité Radium 228	Bq/litre	1963	0		0	0	0	0		
Activité Uranium 234	Bq/litre	2549	0		0	0	0	0		
Activité Uranium 238	Bq/litre	2899	0		0	0	0	0		

La qualité des eaux brutes est décrite selon différentes altérations et classes d'aptitude pour l'usage production d'eau potable d'après le Système d'Évaluation de la Qualité des eaux (SEQ-Eaux) souterraines (Version 0) réalisé par les Agences de l'Eau et le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

## Protection des captages d'eau potable

Lot n°2 Forage F1 (01813X0007) et F2 (01813X0004) situés à Rosay (78)

### **4.1.2.1 Altération Goûts et Odeurs**

Selon l'altération Goûts et Odeurs, les eaux brutes du forage F2 de Rosay sont classées en eau de qualité optimale pour être consommée.

### **4.1.2.2 Altération Matières organiques oxydables**

Selon l'altération Matières organiques oxydables, les eaux brutes du forage F2 de Rosay sont classées en eau de qualité optimale pour être consommée.

### **4.1.2.3 Altération Fer et Manganèse**

En moyenne, selon l'altération Fer et Manganèse, les eaux brutes du forage F2 de Rosay sont classées en eau de qualité optimale pour être consommée.

A noter que la teneur en Fer a été mesurée à 1100 µg/l lors du prélèvement du 27 septembre 2011 dépassant la référence de qualité de 200 µg/l, alors que les 10 autres prélèvements n'avaient pas montré de traces de Fer.

### **4.1.2.4 Altération Particules en suspension**

Selon l'altération Particules en suspension, les eaux brutes du forage F2 de Rosay sont qualifiées, d'après la turbidité, d'eau de qualité acceptable pour être consommée.

Historiquement comprise entre 0.5 et 1 NTU, la turbidité est dorénavant inférieure à 0.5 NTU.

### **4.1.2.5 Altération Coloration**

Selon l'altération Coloration, les eaux brutes du forage F2 de Rosay sont classées en eau de qualité optimale pour être consommée.

### **4.1.2.6 Altération Micro-organisme**

Selon l'altération Micro-organisme, les eaux brutes du forage F2 de Rosay sont classées en eau de qualité optimale pour être consommée selon les paramètres *Escherichia Coli* et *Entérocoques*.

### **4.1.2.7 Altération Minéralisation et salinité**

Selon l'altération Minéralisation et salinité, les eaux brutes sont classées en eau de qualité acceptable pour être consommée.

Les paramètres diminuant légèrement la qualité des eaux brutes au sein de cette altération sont la conductivité, le résidu sec, les chlorures et les sulfates.

Les autres paramètres tels que la dureté, le pH, le calcium, les fluorures, le magnésium, le potassium, le sodium et le TAC présentent des valeurs dont la classe d'aptitude est la plus favorable.

## Protection des captages d'eau potable

Lot n°2 Forage F1 (01813X0007) et F2 (01813X0004) situés à Rosay (78)

### **4.1.2.8 Altération Nitrates**

Selon l'altération Nitrates, les eaux brutes du forage F2 de Rosay sont classées en eau de qualité optimale pour être consommée.

### **4.1.2.9 Altération Matières azotées hors nitrates**

Selon l'altération Matières azotées hors nitrates, les eaux brutes du forage F2 de Rosay sont classées en eau de qualité optimale de qualité optimale pour être consommée.

### **4.1.2.10 Altération Micropolluants minéraux**

Selon l'altération Micropolluant minéraux, les eaux brutes du forage F2 de Rosay sont classées en eau de qualité acceptable.

### **4.1.2.11 Altération Pesticides**

Selon l'altération Pesticides, les eaux brutes du forage F2 de Rosay sont classées en eau non potable nécessitant un traitement de potabilisation.

L'Atrazine Déséthyl est le seul paramètre à l'origine de cette altération.

Les teneurs en Atrazine Déséthyl sont régulièrement supérieures à la limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaine de 0,1 µg/l. En moyenne, les teneurs sont de 0.12 µg/l.

Pour information, un prélèvement ponctuel en 2004 a présenté une teneur non conforme en Atrazine de 0.12 µg/l, les autres prélèvements étant à l'état de traces.

### **4.1.2.12 Altération Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP)**

Selon l'altération HAP, les eaux brutes du forage F2 de Rosay sont classées en eau de qualité optimale pour être consommée.

### **4.1.2.13 Altération Poly-Chloro-Biphényles (PCB)**

Selon l'altération PCB, les eaux brutes du forage F2 de Rosay sont classées en eau de qualité optimale pour être consommée.

### **4.1.2.14 Altération Micropolluants organiques (autres)**

Selon l'altération Micropolluants organiques, les eaux brutes du forage F2 de Rosay sont classées en eau de qualité optimale pour être consommée.

D'un point de vue général, les eaux du captage F2 de Rosay présentent la signature suivante :

- Une conductivité à 20°C de 690 µS/cm en 2003 exprimant une minéralisation moyenne,
- Un pH à tendance basique, compris entre 7,2 à 7.4,

## Protection des captages d'eau potable

Lot n°2 Forage F1 (01813X0007) et F2 (01813X0004) situés à Rosay (78)

- Une turbidité survenant de manière exceptionnelle sans excéder les 2 NFU de la norme pour la consommation,
- Des teneurs en nitrates moyennes variant de 18 à 25 mg/l,
- Quelques traces de Bore mais les concentrations restent inférieures à la norme pour la consommation humaine.
- La présence régulière d'Atrazine et d'Atrazine Déséthyl. Les teneurs en Atrazine Déséthyl sont régulièrement non conformes, celles d'Atrazine sont à l'état de traces. Les concentrations des autres molécules sont inférieures aux seuils de détection.
- Une charge bactériologique nulle,
- Une radioactivité (beta globale et tritium) inférieure aux valeurs guides à l'exception de l'indicateur alpha.

En conclusion, les eaux brutes captées par le forage Rosay F2 sont conformes aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés à l'exception :

- des phytosanitaires dont l'Atrazine Déséthyl nécessitant un traitement avant distribution.

### 4.1.3 CAS PARTICULIERS DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Les paramètres présentant des valeurs plus fréquemment supérieures aux normes en vigueur sont l'atrazine, un pesticide interdit depuis 2003 mais qui n'a pas encore complètement disparu des sols et des nappes, et surtout la Déséthylatrazine, son produit de dégradation.

Les chroniques de ces deux paramètres pour la période 2000-2012 sont présentées ci-dessous. Ces valeurs correspondent aux mesures réalisées soit par l'ARS, soit par Véolia Eau, soit par la SAUR sur l'eau traitée ou l'eau brute. En effet, le traitement effectué sur l'eau brute ne consistant qu'en une chloration, il ne modifie en rien les concentrations en pesticides.

Les chroniques de ces deux paramètres pour la période 2000-2012 sont présentées ci-après (figures 9 et 10).

Il en ressort :

- une diminution générale de la Déséthylatrazine avec néanmoins des dépassements répétés de la norme (de 0,1 µg/l), comme en octobre 2012, au captage F1 où sa concentration était de 0,13 µg/l
- plus aucun dépassement de la norme (de 0,1 µg/l) pour l'atrazine depuis 2003 (date de l'interdiction de son utilisation)
- en ce qui concerne les nitrates, la tendance générale est également à la baisse (valeur moyenne actuelle de 20 mg/l en F1 et F2). Par ailleurs les faibles

## Protection des captages d'eau potable

Lot n°2 Forage F1 (01813X0007) et F2 (01813X0004) situés à Rosay (78)

fluctuations des teneurs en nitrates sont caractéristiques du régime captif et semi-captif des 2 aquifères captés (le Lutétien et l'Yprésien).

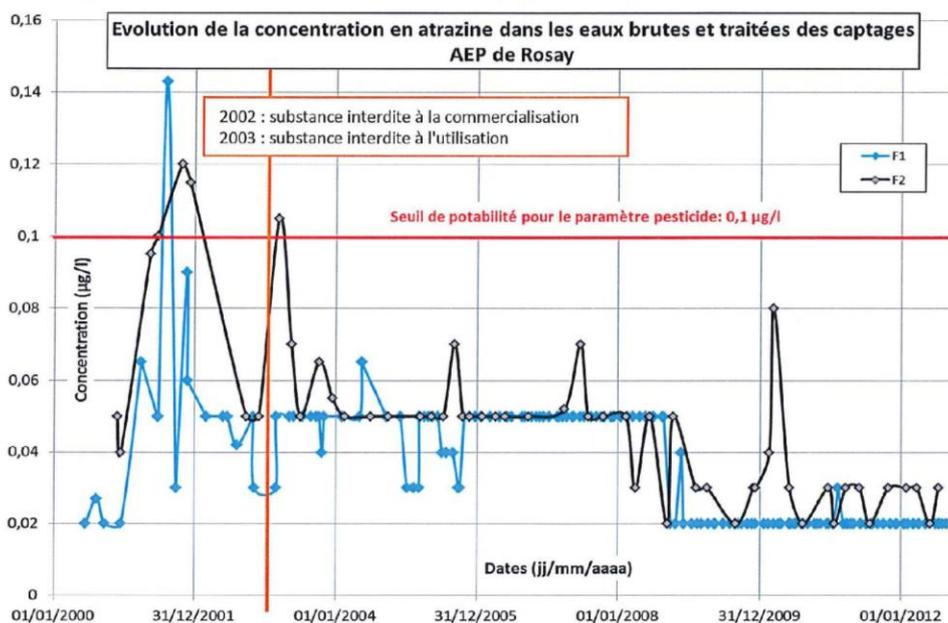


Figure 9 : Évolution de la concentration en atrazine dans les eaux captées (Source : Archambault Conseil)

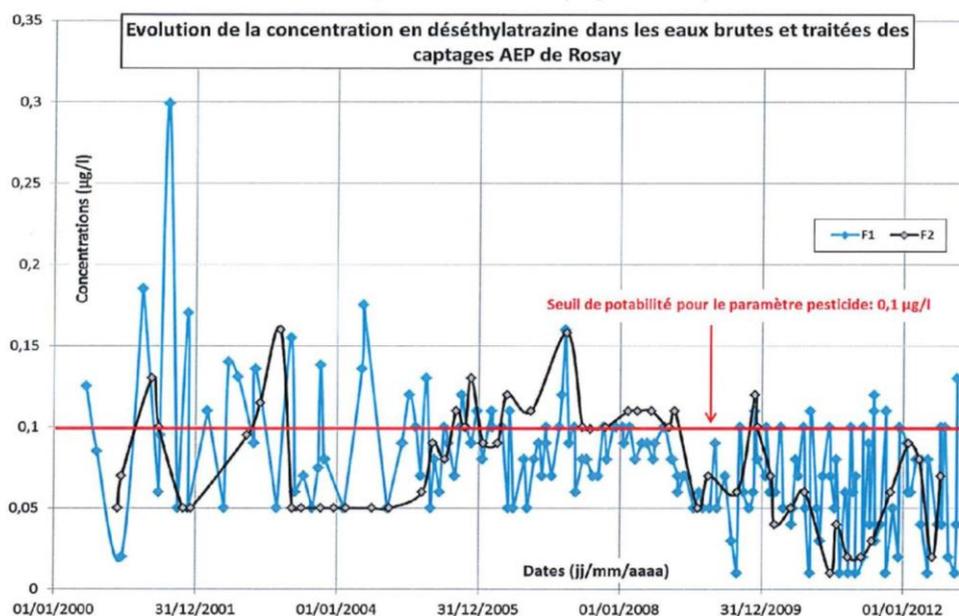


Figure 10 : Évolution de la concentration en Déséthylatrazine dans les eaux captées (Source : Archambault Conseil)

## Protection des captages d'eau potable

Lot n°2 Forage F1 (01813X0007) et F2 (01813X0004) situés à Rosay (78)

### 4.2 CE QU'IL FAUT RETENIR DE LA QUALITE DES EAUX BRUTES

L'eau brute prélevée par les forages Rosay F1 et F2 est restée conforme aux valeurs réglementaires fixées pour les paramètres physico-chimiques et bactériologiques, à l'exception des pesticides pour le forage F2.

### 4.3 CE QU'IL FAUT RETENIR DE LA QUALITE DES EAUX MISES EN DISTRIBUTION ET DES EAUX DISTRIBUEES

D'après la synthèse réalisée par l'ARS pour l'année 2013, « l'eau distribuée en 2013 sur le périmètre alimenté par les forages de Rosay est restée conforme aux valeurs réglementaires fixées pour les paramètres physico-chimiques et bactériologiques, à l'exception des pesticides. »

Concernant les eaux mises en distribution et conformément aux rapports annuels délégataires, les analyses montrent :

- Pour le forage Rosay F1 (SIRYAE et SIAEP de Boivilliers-Rosay) :
  - Entre 2008 et 2011, la teneur en atrazine était inférieure au seuil de détection. Pour 2012 et 2013, des teneurs très faibles sont mesurées (0.02 µg/l en 2012 et 0.01 µg/l en 2013).
  - Pour l'année 2013, la concentration moyenne en Déséthylatrazine s'élève à 0.05 µg/l et est donc inférieure à la limite de qualité fixée à 0.10 µg/l. Depuis 2009, la concentration moyenne annuelle reste relativement stable, autour de 0.04 µg/l.
  - Pour l'année 2013, la concentration moyenne en nitrates s'élève à 23.8 mg/l et est donc inférieure à la limite de qualité fixée à 50 mg/l. Cette concentration est stable dans le temps, entre 2008 et 2013 la concentration moyenne est de 23 mg/l.
- Pour le forage Rosay F2 (SIRYAE) :
  - La teneur en atrazine reste faible de 2008 à 2013, avec une concentration moyenne de 0.02 µg/l.
  - Pour l'année 2013, la concentration moyenne en Déséthylatrazine s'élève à 0.03 µg/l et est donc inférieure à la limite de qualité fixée à 0.10 µg/l. Depuis 2010, aucun dépassement de la limite de qualité n'est constaté au point de mise en distribution.
  - Pour l'année 2013, la concentration moyenne en nitrates s'élève à 17.3 mg/l et est donc inférieure à la limite de qualité fixée à 50 mg/l. Cette concentration est stable dans le temps, entre 2008 et 2013 la concentration moyenne est de 19.5 mg/l.

D'autre part, les eaux distribuées sont de bonne qualité tant au niveau bactériologique qu'au niveau physico-chimique.



## Protection des captages d'eau potable

Lot n°2 Forage F1 (01813X0007) et F2 (01813X0004) situés à Rosay (78)

## 5 EVALUATION DES RISQUES DE DEGRADATION DE LA QUALITE DE LA RESSOURCE CAPTEE

Pour plus de détails, nous vous conseillons de consulter la pièce n°3, Étude d'environnement.

Les visites de terrain ainsi que les différentes informations qui ont été transmises à Archambault Conseil par les mairies, les communautés de communes et autres services publics ont permis de dresser un bilan assez exhaustif des facteurs de pollution potentiels présents sur le périmètre de protection éloignée des captages et dans les 500 m alentour.

Ainsi, par rapport à l'étude environnementale de 1997, Archambault Conseil a retrouvé :

- L'habitation et le potager situés contre le périmètre de protection immédiate du captage F1, et auxquels est également rattachée une grange abritant un stockage de bois
- L'occupation d'une partie du territoire par des terres agricoles
- L'occupation d'une partie du territoire par des habitations, soit en assainissement collectif, soit en assainissement non collectif (ANC), alors que dans l'étude de 1997, toutes les maisons semblaient être en ANC,
- L'absence de système de collecte des eaux pluviales le long de la route départementale 983 qui passe à proximité des 2 captages.

A cela s'ajoute désormais une décharge sauvage, rue de Dammartin, à la limite Sud du périmètre de protection éloignée, ainsi qu'un petit pacage pour chevaux à environ 120 m au Sud du captage F2 dans le périmètre de protection rapprochée.

Ainsi, aucune différence notable n'a été observée entre 1997 et 2012 concernant l'environnement des captages.



## Protection des captages d'eau potable

Lot n°2 Forage F1 (01813X0007) et F2 (01813X0004) situés à Rosay (78)

## 6 CONTEXTE GEOLOGIQUE ET HYDROGEOLOGIQUE DE LA RESSOURCE

Pour plus de détails, nous vous conseillons de consulter la pièce n°3, Étude d'environnement.

### 6.1 CONTEXTE TOPOGRAPHIQUE

Les captages sont situés dans le fond de la vallée de la Vaucouleurs à l'aval de la confluence entre la rivière éponyme et le cours d'eau de la Flexanville.

### 6.2 CONTEXTE GEOLOGIQUE

Rosay se situe aux confins de l'Île de France et de la Normandie dans le département des Yvelines. D'un point de vue géologique, cette zone est localisée au sein du bassin parisien, une vaste cuvette sédimentaire formée de couches géologiques déposées à partir du Trias.

Le secteur de Septeuil est occupé par de vastes plateaux constitués par des formations tertiaires entaillés par des vallées.

Ces formations sont présentées dans le tableau ci-dessous :

- aux argiles vertes de Romainville du Stampien (Oligocène) ;
- aux marnes bleues et blanches du Ludien (Eocène supérieur) ;
- aux calcaires et marnes du Bartonien (Eocène supérieur) ;
- aux calcaires grossiers et marnes et caillasses du Lutétien (Eocène moyen) ;
- aux argiles du Sparnacien (Eocène inférieur) ;
- aux sables de Cuise du Cuisien (Eocène inférieur).

Ces plateaux tertiaires reposent sur la craie blanche à silex du Campanien, de 60 à 120 m d'épaisseur.

La carte géologique de Houdan et la coupe géologique du captage F2 sont présentées en pièce n°3, Étude d'environnement.

### 6.3 CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE

L'aquifère capté est situé dans les formations éocènes du Lutétien constitué par des calcaires grossiers sableux vers sa partie inférieure avec parfois des cailloutis à la base.

La nappe captée est à faible profondeur, elle est subaffleurante au niveau du captage Rosay 1. La vulnérabilité naturelle de la nappe (pas de protection naturelle contre les infiltrations de surface) nécessite une attention particulière sur les activités anthropiques aux alentours des captages.

La vallée de la Vaucouleurs draine la nappe dans une direction Sud/Sud-Ouest - Nord/Nord-Est.



## Protection des captages d'eau potable

Lot n°2 Forage F1 (01813X0007) et F2 (01813X0004) situés à Rosay (78)

## 7 AVIS DE L'HYDROGEOLOGUE AGREE

Pour plus de détails, nous vous conseillons de consulter la pièce n°4, Rapport de l'hydrogéologue agréé.

Ces ouvrages ont déjà fait l'objet d'un dossier de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) à la fin des années 90, comprenant notamment une étude environnementale, réalisée en 1997, un rapport d'hydrogéologue agréé, réalisé en 2000, et une mise à jour de l'étude environnementale en 2009. Puis la procédure a été interrompue et une mise à jour de l'étude environnementale et un nouveau rapport d'hydrogéologue agréé (Pièce n°4, Rapport de l'hydrogéologue agréé) ont été réalisés en 2013.

Les périmètres de protection des captages de Rosay ont été définis par un hydrogéologue agréé (Mme GIBERT-BRUNET) au terme d'un rapport en date du 18 décembre 2013.

Cette expertise s'appuie sur des études du sous-sol, de l'environnement du forage et des sources de pollution potentielles identifiées et en connaissance du précédent avis d'expertise réalisé par L. DEVER en janvier 1998.

Après la procédure d'enquête publique, le préfet du département des Yvelines prendra un arrêté déclarant d'utilité publique ces périmètres de protection autour des forages avec les prescriptions afférentes.

Les 2 captages d'eau potable F1 et F2 se trouvent au sein chacun d'une parcelle clôturée, qui constitueront les périmètres de protection immédiate. Ces parcelles sont propriété du SIAEP de Boinvilliers-Rosay pour F1 et du SIRYAE pour F2.

■ Périmètre de protection immédiate spécifique à chacun des captages F1 et F2, Les prescriptions associées sont :

Pour le forage F1 :

*« Il y aura changement de la clôture sur tout le PPI, avec installation d'une clôture d'une hauteur de minimum 2 m, accompagné de la réfection du portail ;*

*Il y aura interdiction de toute construction et toute canalisation autre que d'eau potable ou d'exhaure.*

*La parcelle devra être très rapidement mise aux normes (végétation, destruction ou entretien -si patrimoine reconnu- de la « grotte » présente en limite NW du PPI). Ensuite, la végétation sur le site devra être entretenue régulièrement (taille manuelle ou mécanique). L'emploi d'engrais et de produits phytosanitaires y est interdit. La végétation, une fois coupée, doit être extraite de l'enceinte du PPI.*

*Toute activité (construction, circulation, entreposage d'engrais ou de produits phytosanitaires tels que engrais, pesticides, herbicides, carburants ou de matériel*

## Protection des captages d'eau potable

Lot n°2 Forage F1 (01813X0007) et F2 (01813X0004) situés à Rosay (78)

*nécessitant pour leur emploi les précédents produits, etc.), hormis celle nécessaire à l'exploitation du forage et à l'entretien du périmètre de protection, y est interdite.*

*Le portail, les portes du local et le capot de la fosse devront être maintenus en bon état ; ils seront condamnés en permanence et ne pourront être ouverts que par le personnel chargé de l'entretien et du contrôle des installations du captage.*

*Une noue devra être creusée autour de la parcelle pour évacuation des eaux de ruissellement sur les 3 côtés de la parcelle. Elle sera curée régulièrement (déchets solides).*

*Enfin, une surveillance de la qualité des eaux du forage F1 sera instaurée. Les analyses seront à la charge des exploitants et devront être transmises aux autorités concernées. »*

*Un contrôle devra également être fait des installations du réseau d'assainissement de la maison d'habitation située en bordure du PPI.*

Pour le forage F2 : le périmètre de protection immédiate ne présente aucune anomalie.

*Toutefois, le problème le plus important au niveau de ce PPI est la présence de la route très « passante » à quelques dizaines de mètres en amont de la parcelle (D983).*

*Il faudra donc :*

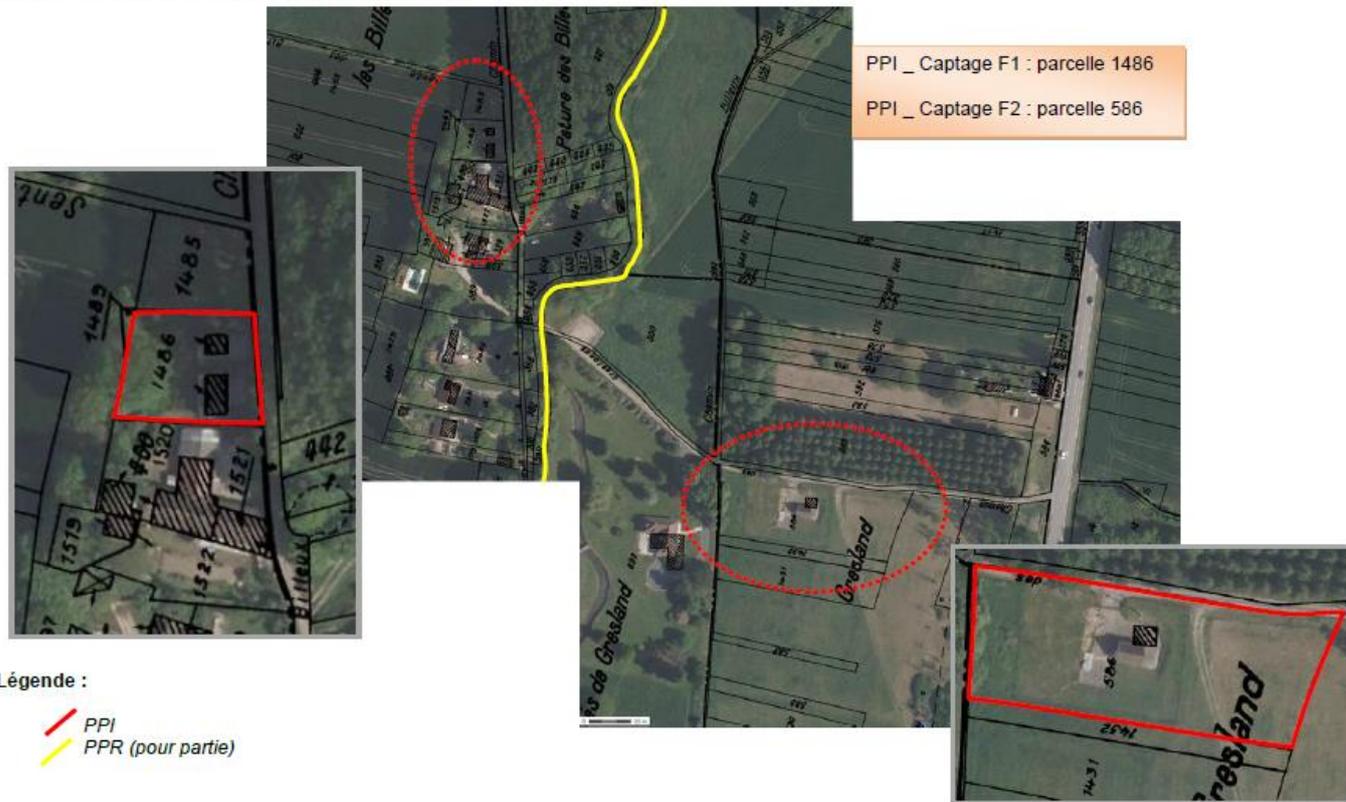
- Faire attention à la surveillance de la bâche du bassin de débordement ;*
- Surveiller la réparation de la base du bâtiment accueillant la filière de traitement au chlore ;*
- Etablir impérativement une noue sur le pourtour du PPI pour évacuation des eaux de ruissellement en provenance de la partie amont et notamment de la route.*

*Enfin, une solution plus durable (mise en place d'une évacuation des eaux de ruissellement de la route directement raccordée au réseau) devra être étudiée et discutée rapidement avec les administrations et autorités en charge (Département). »*

## Protection des captages d'eau potable

Lot n°2 Forage F1 (01813X0007) et F2 (01813X0004) situés à Rosay (78)

Parcelles cadastrales des PPI des captages F1 et F2



**Figure 11 : Plan des périmètres de protection immédiate (d'après Elisabeth GIBERT-BRUNET, 2013)**

- Deux périmètres de protection rapprochée se situent essentiellement sur la commune de Rosay, à l'exception d'une petite partie du périmètre de protection rapprochée de F1 se trouvant sur la commune de Boivilliers

Les prescriptions associées sont les suivantes :

Seront interdits sur l'ensemble du PPR :

- La création de tout puits et forage, à l'exception d'ouvrages destinés à l'alimentation en eau potable publique (après consultation et avis favorable de l'hydrogéologue agréé et accord des autorités préfectorales) ;
- Toute modification de la topographie pouvant favoriser la stagnation ou l'infiltration des eaux de ruissellement ;
- L'ouverture et l'exploitation de carrière(s) ;
- Tout dépôt d'ordures, déchets, détritiques, fumiers, résidus quels qu'ils soient (y compris les accumulations de déchets végétaux) ;
- Le stockage d'hydrocarbures, de produits chimiques et d'eaux usées sensu lato, à l'exception, dans ce cas précis, des canalisations d'assainissement des habitations existantes ou futures. L'étanchéité de ces dernières devra être optimale, avec des vérifications régulières ;

## Protection des captages d'eau potable

Lot n°2 Forage F1 (01813X0007) et F2 (01813X0004) situés à Rosay (78)

- *Le dépôt, l'épandage superficiel, le déversement, le rejet par puisard, puits dit filtrant, ancien puits, ancienne fosse septique, excavation, etc. d'eaux usées, d'eaux vannes, de lisiers, de matière de vidange, de boues de station d'épuration et, d'une manière générale, de toute substance susceptible d'altérer directement ou indirectement (i.e. après transformation) la qualité des eaux souterraines ;*
- *Le rejet d'eaux pluviales dans des conditions analogues à celles décrites ci-dessus sera également proscrit, sauf cas exceptionnel soumis aux instances départementales, notamment de l'ARS ;*
- *La création de réservoir ou de dépôt d'eaux non potables ;*
- *La création de cimetière ;*
- *L'aménagement de terrain de camping ou d'aire de séjour, même provisoire ;*
- *La modification par déboisement. La modification partielle de la couverture végétale naturelle sera également proscrite sauf cas exceptionnel soumis aux instances départementales, notamment de l'ARS ;*
- *Les installations classées en application de la loi du 19 juillet 1976 si elles comportent des risques de pollution des eaux souterraines. »*

■ Un périmètre de protection éloignée commun à F1 et F2.

Les prescriptions associées sont :

- *Dans le cas des projets qui sont soumis à une procédure préfectorale d'autorisation ou de déclaration, le contenu du dossier à fournir doit faire le point sur les risques de pollution de l'aquifère capté engendrés par le projet (documents d'incidence, étude d'impact complète à fournir, etc.), et présenter les mesures prises pour les prévenir.*
- *En règle générale, toute activité nouvelle devra prendre en compte la protection des ressources en eau souterraine du secteur (cadre de réglementation). Les prescriptions particulières feront l'objet d'indemnisation.*
- *Pressions domestiques des particuliers ou assimilés : l'usage des produits d'entretien et de traitement en extérieur dans les jardins devra se faire dans le respect des modes d'emploi des produits utilisés.*
- *Pressions agricoles : dans la mesure du possible, il sera conseillé d'observer un code de bonne conduite des pratiques culturales ;*
- *Elevages industriels : tout élevage sera soumis à autorisation, avec toutes les contraintes associés au stockage de produits nocifs (plateforme imperméable, double paroi de cuve, etc.) ; les rejets se feront hors périmètre de protection*
- *Activité diverses : toutes activités telles que décharge, excavations de matériaux et minerais seront interdites. La création de forages (eau) et/ou de cimetières sera soumise à avis d'un hydrogéologue agréé.*
- *Interdiction de toutes nouvelles installations classées. »*

## Protection des captages d'eau potable

Lot n°2 Forage F1 (01813X0007) et F2 (01813X0004) situés à Rosay (78)

Périmètres de protection rapprochée (PPR) et éloignée (PPE)

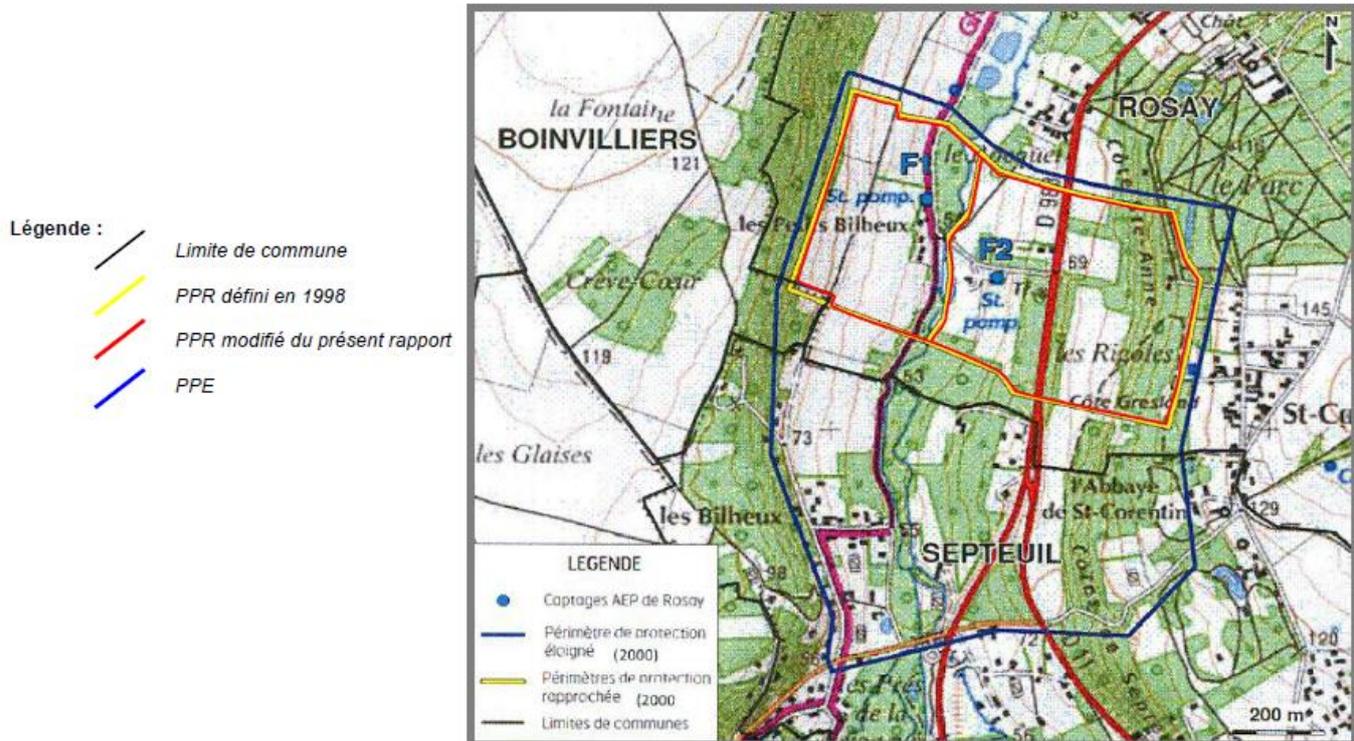


Figure 12 : Plan des périmètres de protection rapprochée et éloignée (d'après Elisabeth GIBERT-BRUNET, 2013)



## 8 JUSTIFICATION DES TRAITEMENTS MIS EN ŒUVRE

### 8.1 CAS DU SIAEP DE BOINVILLIERS-ROSAY

#### 8.1.1 OBJECTIF ET CHOIX DE LA FILIERE DE TRAITEMENT

Le Syndicat est alimenté par le forage F1.

Compte tenu des chroniques des analyses de la qualité de l'eau captée par le forage Rosay F1, les eaux brutes prélevées subissent les traitements suivants :

**Tableau 14 : Caractéristiques du traitement des eaux brutes**

Paramètres*	Limites de référence	Traitements réalisés et objectifs
Bactériologie	absence de bactéries	Désinfection au chlore ⇒ éviter toute présence de germes et/ou bactéries éventuelles

\* paramètres dont les teneurs sont ou ont été élevées / excessives dans l'eau brute des forages de Rosay

#### 8.1.2 DESCRIPTION DE LA FILIERE DE TRAITEMENT

Les eaux prélevées sont désinfectées. Une injection de chlore gazeux sur la conduite de refoulement permet d'assurer la désinfection et la rémanence dans le réseau d'eau potable.

Le système de chloration avec inverseur automatique et surpresseur est alimenté par deux bouteilles de gaz (30 kg).

#### 8.1.3 ADEQUATION DE LA FILIERE DE TRAITEMENT A LA RESSOURCE EN EAU

La filière de traitement décrite ci-dessus est tout à fait adaptée pour la production d'eau destinée à la consommation humaine à partir de l'eau souterraine captée au niveau du forage F1.

L'ensemble des autres paramètres analysés n'appelle pas de remarque particulière concernant le respect des exigences en matière de qualité de l'eau.

## Protection des captages d'eau potable

Lot n°2 Forage F1 (01813X0007) et F2 (01813X0004) situés à Rosay (78)

## 8.2 CAS DU SIRYAE

### 8.2.1 OBJECTIF ET CHOIX DE LA FILIERE DE TRAITEMENT

Le SIRYAE est alimenté par les forages F1 et F2 de Rosay.

Compte tenu des chroniques des analyses de la qualité de l'eau captée par les forages de Rosay F1 et F2 du SIRYAE, les eaux brutes prélevées subissent les traitements suivants :

**Tableau 15 : Caractéristiques du traitement des eaux brutes de F1 et F2**

Paramètres*	Limites de référence	Traitements réalisés et objectifs
Pesticides	0,1 µg/l	Depuis 2013, sur le site de Rosay F2, nouvelle station de traitement des pesticides ⇒ diminution des teneurs en pesticides
Bactériologie	absence de bactéries	Désinfection au chlore ⇒ éviter toute présence de germes et/ou bactéries éventuelles

\* paramètres dont les teneurs sont ou ont été élevées / excessives dans l'eau brute des forages de Rosay



Figure 13 : Photographie de l'unité de traitement de Rosay (source : SIRYAE)

## Protection des captages d'eau potable

Lot n°2 Forage F1 (01813X0007) et F2 (01813X0004) situés à Rosay (78)

### 8.2.2 DESCRIPTION DE LA FILIERE DE TRAITEMENT

Le traitement des pesticides est réalisé sur deux filtres à charbon actif en grains, mis en service en 2013. Cette filière de traitement de l'eau est destinée à assurer l'adsorption des pesticides.

Les objectifs de qualité d'eau traitée sont garantis dans les plages de débits et de volumes journaliers pouvant être prélevés au maximum sur les forages Rosay F1 (pompage du SIRYAE) et F2, et dans la limite d'un débit total en eau brute de 160 m<sup>3</sup>/h.

La filière s'articule autour de la filtration sur charbon actif en grain sur deux filtres (mélange des eaux de F1 et F2).

Un traitement de désinfection au chlore gazeux est réalisé avant distribution après la filtration sur charbon actif (mélange des eaux de F1 et F2).

Les bâtiments et installations sont présents dans l'enceinte du Périmètre de Protection Immédiate (PPI) du forage Rosay F2.

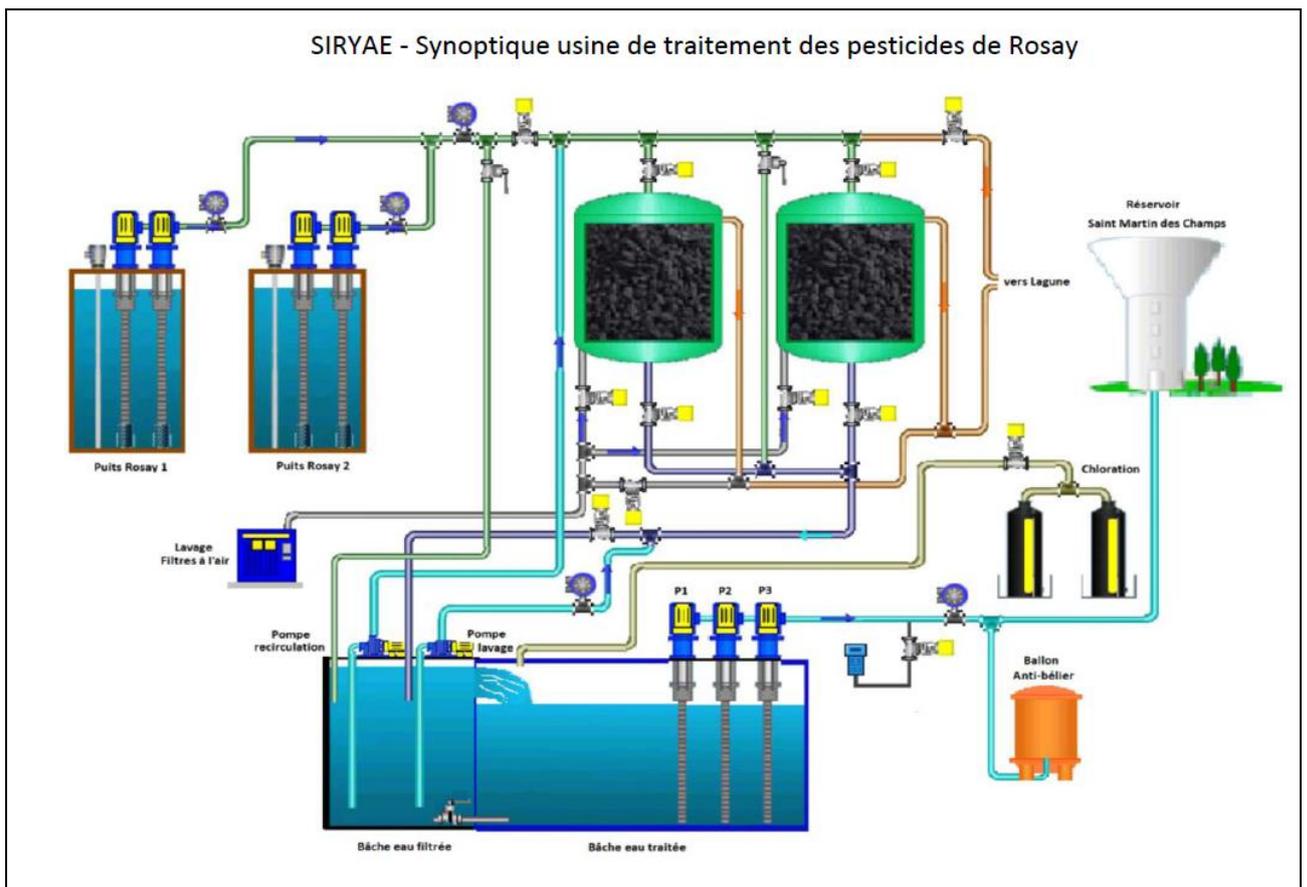


Figure 14 : Traitement et stockage de Rosay (source : SIRYAE)

## Protection des captages d'eau potable

Lot n°2 Forage F1 (01813X0007) et F2 (01813X0004) situés à Rosay (78)

### 8.2.3 DISPOSITIF DE POMPAGE

L'usine de traitement fonctionne sous pression depuis les forages de Rosay jusqu'au réservoir de Saint-Martin-des-Champs.

### 8.2.4 FILTRATION SUR CHARBON ACTIF

L'unité de traitement permet l'élimination des pesticides de l'eau.

Le média filtrant utilisé est du charbon actif en grains (CAG) type régénérable. Il retient par adsorption les micropolluants de l'eau à traiter.

La filière est composée de 2 filtres.

Un ballon anti-bélier est installé en aval des filtres.

Le débit est traité sur les deux filtres de débit nominal 160 m<sup>3</sup>/h.

### 8.2.5 DESINFECTION AU CHLORE GAZEUX

En sortie de la filtration sur charbon actif, les eaux traitées (F1 et F2) sont désinfectées. Une injection de chlore gazeux permet d'assurer la désinfection et la rémanence dans le réseau d'eau potable. Cette injection est proportionnelle au débit d'eau traitée et au résiduel mesuré en sortie d'usine.

Le système de chloration est alimenté par des bouteilles de gaz (30 à 50 kg).

### 8.2.6 MODALITE DE GESTION DES REJETS

Le traitement des eaux prélevées aux forages de Rosay consiste en une diminution des teneurs en pesticides par passage dans 2 filtres de charbon actif, puis une chloration.

Un projet de complément de filière par une unité de décarbonatation est en cours d'instruction.

Les filtres à charbon sont lavés régulièrement ; les eaux de lavage sont envoyées dans une lagune de décantation.

Les eaux sont ensuite rejetées dans la rivière La Vaucouleurs.

Les eaux stockées dans la lagune ne sont pas polluées en pesticides car l'eau utilisée pour le lavage des filtres est de l'eau traitée (sans pesticides) non chlorée, et les pesticides restent absorbés sur le charbon actif, même pendant le lavage à contre-courant.

Ce lavage sert à détasser les grains de charbon actif et enlever les matières en suspension qui pourraient s'être déposées sur le charbon actif (très faible quantité de charbon en jeu).

La zone de décantation de la lagune permet de déposer les fines de charbon actif entraînées par le lavage et de lisser le débit envoyé vers la rivière Vaucouleurs.

## Protection des captages d'eau potable

Lot n°2 Forage F1 (01813X0007) et F2 (01813X0004) situés à Rosay (78)

### 8.2.7 PROJET EN COURS

Le SIRYAE a pour projet d'ajouter une filière de décarbonatation sur le site de l'unité production de Rosay à partir de 2015. Il s'agit de répondre à la problématique du calcaire, non cadrée par la réglementation, mais générateur de dysfonctionnements sur le réseau ou chez les particuliers (dépôts, entartrage, usure des équipements ménagers, dégradation des canalisations...)

3 types de traitements sont actuellement envisagés :

- Décarbonatation par procédé électrique : électro-décarbonatation
- Décarbonatation à la chaux sur décanteur
- Décarbonatation catalytique sur réacteur spécifique

L'objectif du projet est de réduire la dureté de l'eau, par élimination du calcaire, soit un passage du TH de 40°F à 22°F.

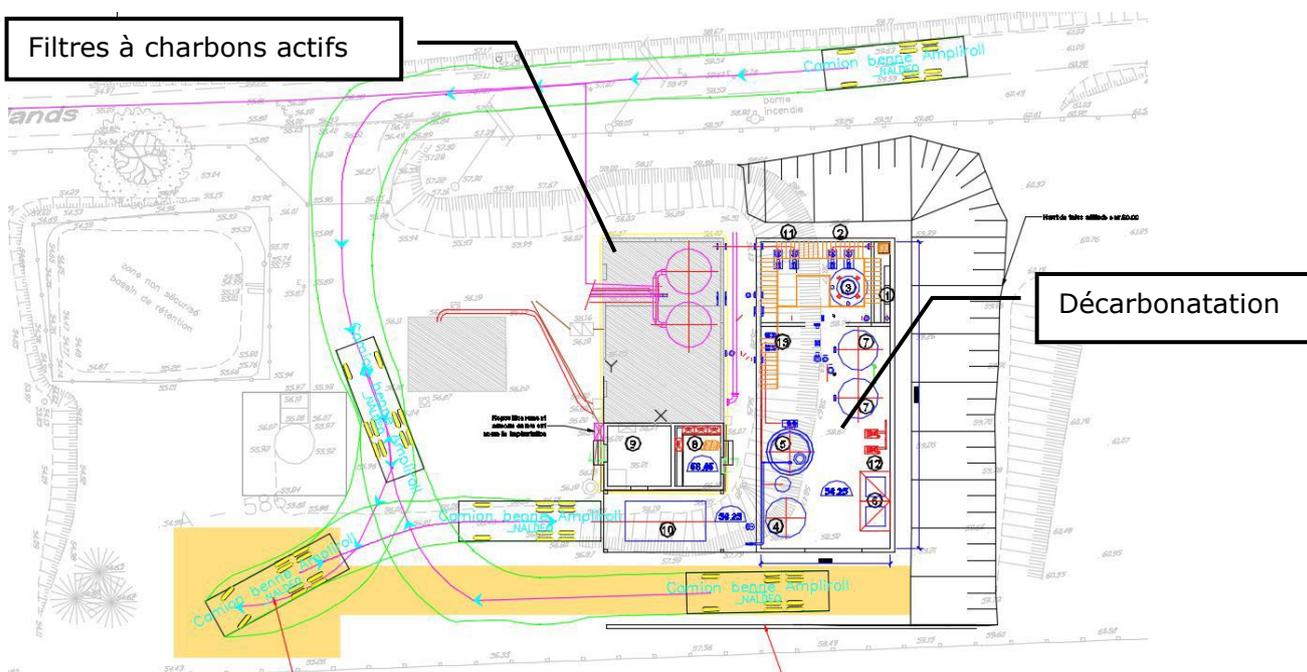


Figure 15 : Plan masse des aménagements de l'unité production de Rosay (Source : SIRYAE)

Il est prévu la mise en œuvre d'une unité de traitement spécifique (traitement de 120 m<sup>3</sup>/h sur les 170 m<sup>3</sup>/h demandés à l'autorisation (pour le SIRYAE), accolée au bâtiment existant, en amont de la filière existante (70 m<sup>3</sup>/h à partir de F1 et 100 m<sup>3</sup>/h à partir de F2).

Le projet intègre en option le raccordement et le traitement des eaux du SIAEP de Boivilliers-Rosay.

Les coûts d'investissement sont estimés à 1 960 000 €HT environ, dont 85 000 € pour le traitement des eaux du SIAEP de Boivilliers-Rosay. Les coûts d'exploitation sont estimés à environ 190 000 €/ an.

## Protection des captages d'eau potable

Lot n°2 Forage F1 (01813X0007) et F2 (01813X0004) situés à Rosay (78)

### 8.2.8 ADEQUATION DE LA FILIERE DE TRAITEMENT A LA RESSOURCE EN EAU

La filière de traitement décrite ci-dessus est tout à fait adaptée pour la production d'eau destinée à la consommation humaine à partir de l'eau souterraine captée au niveau des forages Rosay F1 et F2.

L'ensemble des autres paramètres analysés n'appelle pas de remarque particulière concernant le respect des exigences en matière de qualité de l'eau.

### 8.3 EVALUATION DU RISQUE LIE A LA DISSOLUTION DU PLOMB

Le plomb est un métal ancien d'usage courant. Cet oligo-élément non essentiel à l'organisme humain constitue un risque d'intoxication à moyen terme par accumulation.

Depuis 1995, la mise en place de canalisation en plomb est interdite. Néanmoins, dans les installations existantes de distribution d'eau, outre les canalisations en plomb, d'autres matériaux peuvent être à l'origine de quantités significatives de plomb dans l'eau (brasures à l'étain, alliages laiton, alliages bronze et acier galvanisé).

La dissolution du plomb est influencée par les caractéristiques physico-chimiques de l'eau distribuée (pH, TH, TAC...), les caractéristiques du réseau (nature, ...), les habitudes du consommateur, ...

L'arrêté du 4 novembre 2002 fixe les modalités d'évaluation du potentiel de dissolution du plomb :

pH	Potentiel de dissolution du plomb
$\text{pH} \leq 7,0$	très élevé
$7,0 < \text{pH} \leq 7,5$	élevé
$7,5 < \text{pH} \leq 8,0$	moyen
$\text{pH} > 8$	faible

Selon les analyses d'eau brute sur les forages de Rosay, le pH est en moyenne de 7.3 unités pH, ce qui indique un **potentiel de dissolution du plomb élevé**.

Depuis fin 2013, la teneur maximale en plomb autorisée dans l'eau potable est passée de 25 µg/l à 10 µg/l.

Ceci implique un programme de renouvellement des branchements en plomb des particuliers.

## Protection des captages d'eau potable

Lot n°2 Forage F1 (01813X0007) et F2 (01813X0004) situés à Rosay (78)

D'après les données du dernier rapport délégataire du Syndicat de Boinvilliers-Rosay de l'exercice 2013, un branchement a été supprimé et 325 branchements restent à remplacer. Le Syndicat n'est pas en mesure de fournir une date prévisionnelle de remplacement des branchements au plomb car il ne dispose pas de programme d'intervention. Il intervient au gré des opportunités de travaux de voiries.

D'après les données du dernier rapport délégataire du SIRYAE de l'exercice 2014, 70 branchements restent à remplacer d'ici 2017.



## Protection des captages d'eau potable

Lot n°2 Forage F1 (01813X0007) et F2 (01813X0004) situés à Rosay (78)

## 9 DESCRIPTION DE LA SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'EAU

### 9.1 MOYENS DE SURVEILLANCE

#### 9.1.1 SUIVI QUANTITATIF

La phase administrative de mise en place des périmètres de protection est officialisée par l'arrêté préfectoral déclarant l'utilité publique du prélèvement et de ses zones de protection.

Le SIAEP de Boinvilliers-Rosay sollicite une autorisation pour utiliser la ressource du Lutétien supérieur à moyen au droit du forage F1 de Rosay avec :

- Un débit d'exploitation maximal journalier de 100 m<sup>3</sup>/h
- Un débit journalier maximum de 2 080 m<sup>3</sup>/j, soit environ 20 heures par jour
- Un volume annuel de 700 000 m<sup>3</sup>

*La convention signée entre le SIAEP de Boinvilliers-Rosay et le SIRYAE pour l'exploitation du forage F1 de Rosay respectera ces prescriptions.*

Le SIRYAE sollicite une autorisation pour utiliser la ressource du Lutétien inférieur au droit du forage F2 de Rosay avec :

- Un débit d'exploitation maximal journalier de 100 m<sup>3</sup>/h
- Un débit journalier maximum de 2 040 m<sup>3</sup>/j, soit environ 20 heures par jour
- Un volume annuel de 750 000 m<sup>3</sup>

Ces seuils sont établis en fonction des capacités productives de chacun des ouvrages et de l'aquifère au droit du captage, capacités déterminées, entre autres, par les essais de débit. Ceci permet de réguler la ressource d'un point de vue quantitatif.

#### 9.1.2 SUIVI QUALITATIF

L'eau prélevée étant utilisée pour l'alimentation en eau potable des particuliers, elle est soumise à des analyses régulières pour contrôler sa qualité.

La vérification de la qualité des eaux prélevées est assurée dans les conditions fixées par le Code de la Santé Publique notamment par le Service Santé Publique et

## Protection des captages d'eau potable

Lot n°2 Forage F1 (01813X0007) et F2 (01813X0004) situés à Rosay (78)

Environnementale de l'Agence Régionale de Santé. Les analyses périodiques sont pratiquées par des laboratoires agréés.

Les caractéristiques étudiées sur l'eau brute sont à la fois d'ordre physique (agressivité, couleur,...), chimique et bactériologique.

Les eaux brutes prélevées aux forages de Rosay subissent un traitement d'élimination des pesticides, suivi d'une désinfection au chlore.

### 9.1.3 MAINTENANCE PREVENTIVE

Les opérations réalisées dans le cadre de la maintenance préventive sont listées de façon non exhaustive, ci-après :

- Sur l'ensemble des ouvrages (forages, unités de traitement, réservoirs et surpressions) :
  - relevé mensuel des compteurs de fonctionnement (eau et horaires),
  - campagne mensuelle de prélèvements pour analyses,
  - contrôle semestriel des alarmes anti-intrusions
  - nettoyage général des ouvrages autant que besoin et à minima nettoyage annuel (réservoirs).
- Sur les installations de traitement (filtrations, chlorations) :
  - vérification hebdomadaire du fonctionnement des unités de traitement et des chlorations, réalisation d'analyses de terrain,
  - nettoyage et entretien mensuel des analyseurs : chlore, pH-mètre, turbidimètres,
  - nettoyage et entretien annuel des stabilisateurs et appareils de régulation.
  - Contrôle annuel des chaînes de mesure et d'alarme :
  - sondes piézométriques des forages et réservoirs, poires et sondes de désamorçage des pompes,
  - contrôle des pressostats manque d'eau et de sécurité
  - contrôle de la chaîne de télégestion (alarmes...)

### 9.1.4 MAINTENANCE CURATIVE

Dans le cadre de la maintenance curative, les types d'intervention sont difficilement énumérables. Nous pouvons néanmoins identifier :

- vérification avant remise en service suite défaut sur un groupe de pompage,
- discordance sur appareils électromécanique (contacteurs, disjoncteurs),
- anomalie de transmission des données via les chaînes de télégestion,
- intervention sur défaut liaisons téléphoniques,
- intervention suite coupure EDF ou autre défaut d'alimentation électrique.

## Protection des captages d'eau potable

Lot n°2 Forage F1 (01813X0007) et F2 (01813X0004) situés à Rosay (78)

## 9.2 PROTECTION DES INSTALLATIONS

### 9.2.1 PERIMETRES DE PROTECTION

Les incidences du champ captant sur l'environnement sont donc avant tout indirectes et liées à la distribution de l'eau potable captée et traitée par les aménagements présents sur les forages de Rosay.

Aucune mesure n'est nécessaire pour supprimer, réduire ou compenser les effets du des captages sur le milieu physique, naturel ou sur le paysage et le patrimoine.

Les mesures à mettre en place concernent donc la protection de la ressource en eau potable au droit des forages de Rosay.

Trois périmètres de protection des captages ont été définis avec avis d'un hydrogéologue agréé. Chacun des périmètres présente les restrictions nécessaires afin d'éviter toute dégradation de la qualité de l'eau prélevée et, de ce fait, d'éviter tout risque induit pour la santé humaine.

Parcelle cadastrales des PPI des captages F1 et F2

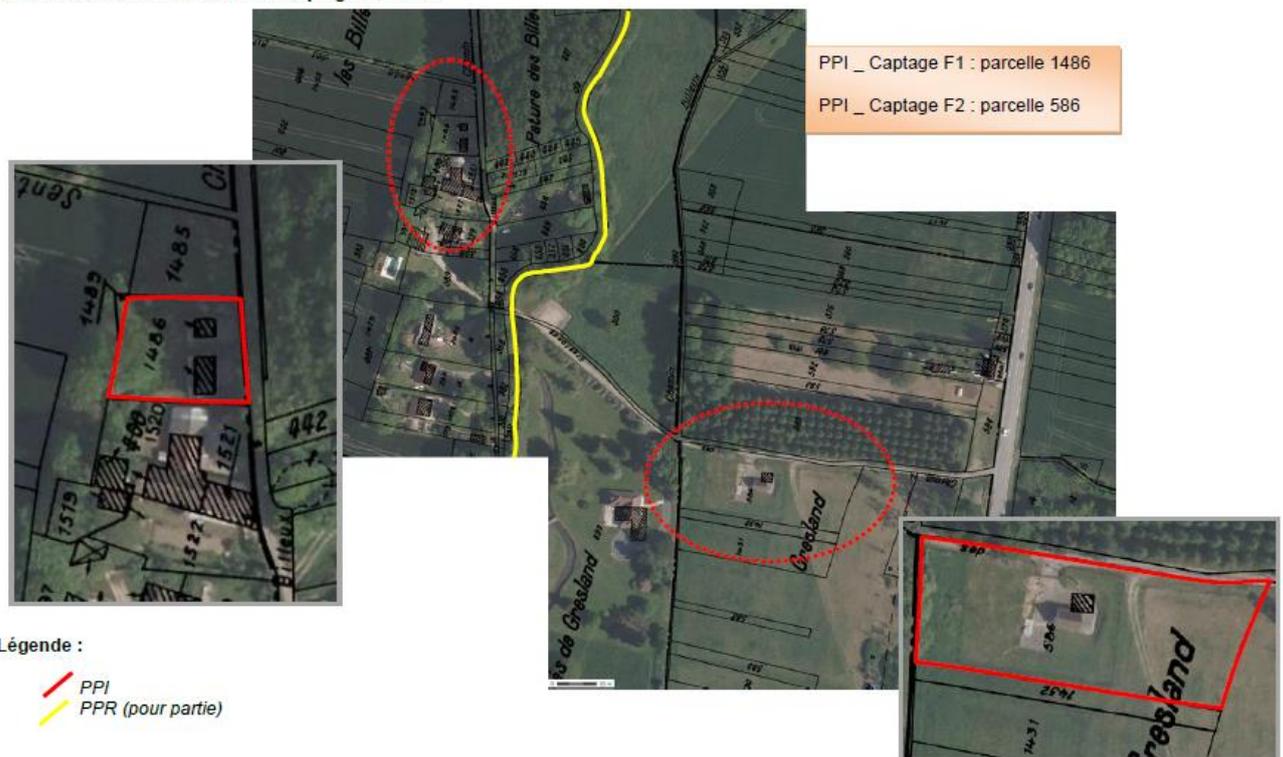


Figure 16 : Plan des périmètres de protection immédiate (d'après Elisabeth GIBERT-BRUNET, 2013)

- Un périmètre de protection immédiate spécifique à chacun des forages F1 et F2,
- Un périmètre de protection rapprochée spécifique à chacun des forages F1 et F2,
- Un périmètre de protection éloignée commun aux forages F1 et F2.

## Protection des captages d'eau potable

Lot n°2 Forage F1 (01813X0007) et F2 (01813X0004) situés à Rosay (78)

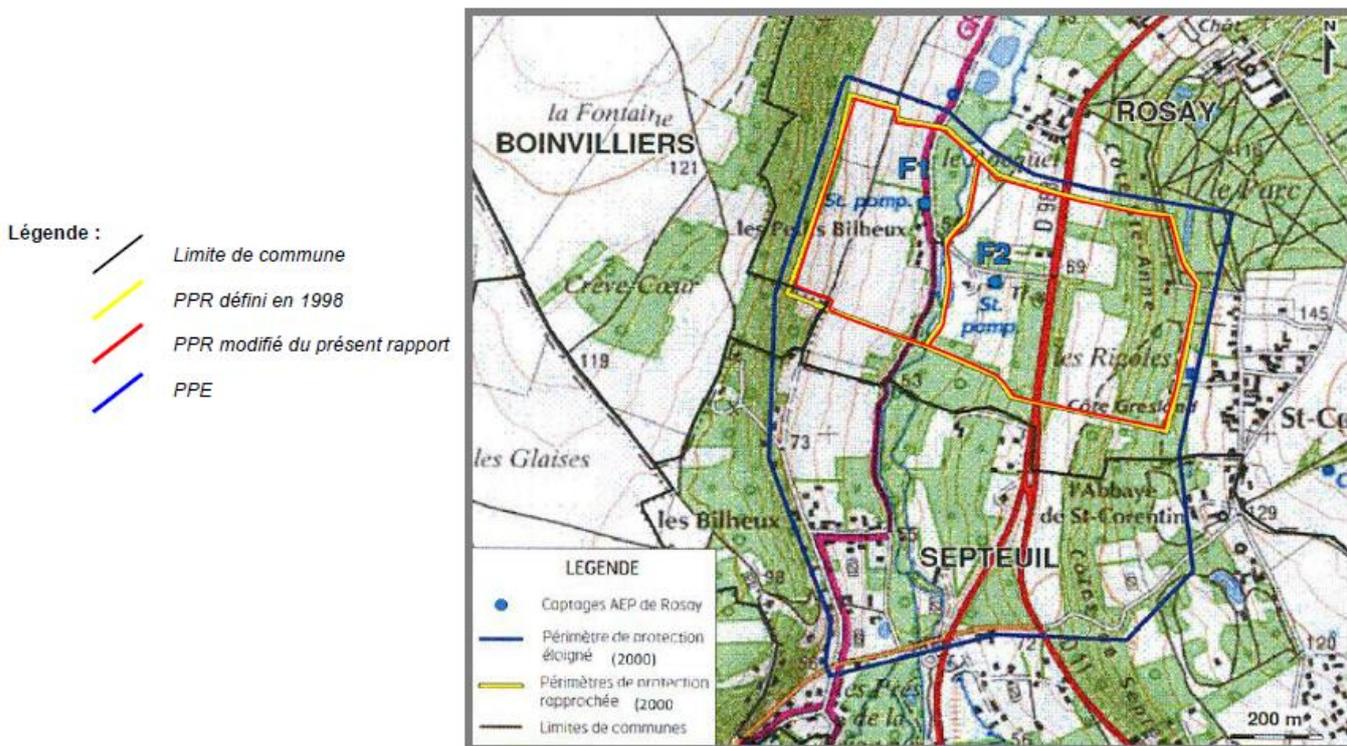


Figure 17 : Plan des périmètres de protection rapprochée et éloignée (d'après Elisabeth GIBERT-BRUNET, 2013)

### 9.2.2 CONTRE LES ALEAS NATURELS

Les forages Rosay F1 et F2 ne sont pas concernés par des risques liés aux aléas naturels.

### 9.2.3 PROTECTION CONTRE LES POLLUTIONS ACCIDENTELLES

Les 2 captages de Rosay vont être protégés par des périmètres de protection immédiate au sein desquels seules les activités liées à la production d'eau potable sont autorisées (procédure administrative en cours).

La protection de la nappe vis-à-vis des pollutions accidentelles sera complétée par un périmètre de protection rapprochée (PPR) dont l'étendue se trouve en majorité sur la commune de Rosay et une petite partie sur Boinvilliers.

Ce périmètre s'accompagnera de mesures de protection et de prescriptions visant à réduire les risques de pollution de la nappe. Ces mesures applicables au PPR seront précisées dans l'arrêté préfectoral de DUP à venir.

Le périmètre de protection éloignée (PPE), dont le rôle est de prévenir les pollutions de la nappe, s'étend sur une zone plus étendue notamment en amont hydraulique des captages.

## Protection des captages d'eau potable

Lot n°2 Forage F1 (01813X0007) et F2 (01813X0004) situés à Rosay (78)

### 9.2.4 PROTECTION CONTRE LES ACTES MALVEILLANTS

Des alarmes anti intrusion sont positionnées sur les forages, les bâtiments, le traitement, les bâches.

## 9.3 MODALITE D'INFORMATION EN CAS D'INCIDENT

La SAUR et Veolia disposent de procédures de gestion de crise qui incluent l'éventualité d'une information aux consommateurs par un outil d'appels sortants.

Cette procédure définit les dispositions applicables en matière de gestion de crise en heures ouvrées comme en période d'astreinte. Elle a pour objet :

- D'identifier les situations d'urgence et à risque
- De définir l'organisation à mettre en place lors d'une situation de crise

Il est important de préciser qu'une situation d'urgence est une situation déclenchée par un évènement prévisible ou imprévisible ayant un impact potentiel sur la continuité de service, l'environnement ou la sécurité, nécessitant une réactivité immédiate des services concernés. Par ailleurs, une situation de crise est une situation déclenchée par un évènement prévisible ou imprévisible d'une importance telle qu'elle nécessite une organisation et des moyens spécifiques (cellule de crise).

Les principaux critères pouvant déclencher une situation de crise sont :

- Un manque d'eau suite à une rupture d'une canalisation maîtresse, un manque de tension prolongé, un incident sur réservoir, etc.
- Une dégradation de la qualité de l'eau entraînant un dépassement d'une limite de qualité avec un impact sanitaire.
- Une intrusion dans un site d'accès direct à l'eau (réservoir, local, ...).

Dans la procédure les délégataires, la Préfecture, l'Agence Régionale de Santé, et les Syndicats sont obligatoirement informés en cas d'intrusion dans un lieu avec accès direct à l'eau.



**ANNEXE 1**  
**BULLETINS D'ANALYSES**  
**DES EAUX BRUTES ET DES**  
**EAUX TRAITEES**  
**SAUR - ROSAY F1 ET F2**





Rapport d'analyse Page 1 / 5  
Edité le : 20/06/2014

SAUR ILE DE FRANCE  
Mme PAULINE RABUEL

51,RUE DE L'ABYME  
77700 MAGNY LE HONGRE

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 5 pages.  
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.  
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.  
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (\*).

<b>Identification dossier :</b>	LSE14-56492	<b>Référence contrat :</b>	LSEC11-6294
<b>Identification échantillon :</b>	<b>LSE1406-28071</b>		
<b>Référence client :</b>	Code MIRE : 7802000100020023	<b>Motif du prélèvement :</b>	ASO
<b>Nature:</b>	Eau de ressource souterraine		
<b>Origine :</b>	Structure : 120 ILE DE FRANCE / 124 Secteur Galluis Contrat : 78020001 SIRYAE Installation : 0002 Forage de production de Rosay 1 (ancienne) Point : 0023 Entrée Rosay 1 - STATION 1 Produit : EB eau brute		
<b>Point Client :</b>	10952578570000575634000		
<b>Dept et commune :</b>	<b>78 ROSAY</b>		
<b>Prélèvement :</b>	Prélevé le 13/06/2014 Réceptionné le 14/06/2014 Prélevé et mesuré sur le terrain par le client Mme NELLY RAMBAUD Prélèvement Instantané		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse : 18/06/2014 à 3h11

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
<b>Mesures sur le terrain</b>							
Température de l'eau	SAUR-TSEP	14	°C		25		
Température de l'air extérieur		N.M.	°C				
pH sur le terrain	SAUR-TSEP	7.37	-				
Chlore libre sur le terrain	SAUR-TSEP	N.M.	mg/l Cl2				
Chlore total sur le terrain	SAUR-TSEP	N.M.	mg/l Cl2				
Turbidité	SAUR-TSEP	0.21	NFU				
Température de l'échantillon à réception		7	°C				
<b>Pesticides</b>							
<i>Pesticides azotés</i>							

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Cyromazine	SAUR-PEST	< 30	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Amétryne	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Atrazine	SAUR-PEST	< 30	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Atrazine 2-hydroxy	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Atrazine déséthyl	SAUR-PEST	91	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Cyanazine	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Desmetryne	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Hexazinone	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Metamitron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Metribuzine	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Prometon	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Prometryne	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Propazine	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Pymetrozine	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Sebuthylazine	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Secbumeton	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Simazine 2-hydroxy	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Terbumeton	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Terbumeton déséthyl	SAUR-PEST	< 30	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Terbutylazine	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Terbutylazine déséthyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Terbutylazine 2-hydroxy	SAUR-PEST	< 25	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Terbutryne	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Triétazine	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Simetryne	SAUR-PEST	< 25	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Dimethametryne	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Propazine 2-hydroxy	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Triétazine 2-hydroxy	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Triétazine déséthyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Sébuthylazine déséthyl	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Sebuthylazine 2-hydroxy	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Atrazine déséthyl 2-hydroxy	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Simazine	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Atrazine déisopropyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
<b>Urées substituées</b>								
Chlorotoluron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Chloroxuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Chlorsulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Diflubenzuron	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Dimefuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Diuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Fenuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Isoproturon	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Linuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Methabenzthiazuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Metobromuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Metoxuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Monuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Neburon	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Triflumuron	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Triasulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Thifensulfuron méthyl	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Tebuthiuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Sulfosulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Rimsulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Prosulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Pencycuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Nicosulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Monolinuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Mesosulfuron methyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Iodosulfuron méthyl	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Foramsulfuron	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Flazasulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Ethoxysulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Ethidimuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Difenoxuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
DCPU	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
DCPMU	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Cycluron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Buturon	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Chlorbromuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Amidosulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Siduron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Metsulfuron méthyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Azimsulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Oxasulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Cinosulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Fluometuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Halosulfuron-méthyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Bensulfuron-méthyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Sulfometuron-méthyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Ethametsulfuron-méthyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Chlorimuron-éthyl	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Tribenuron-méthyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Triflurosulfuron méthyl (trisulfuron-méthyl)	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Thiazafuron	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Flupyrsulfuron-méthyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Daimuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Thidiazuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Forchlorfenuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Pyrazosulfuron-éthyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
IPPU (1-(4-isopropylphényl)-urée	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
IPPMU (isoproturon-desmethyl)	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
CMPU	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#

SAUR-PEST TRIAZINES+ UREES (SAUR-2011)

SAUR-T5EP TEAU+PH+CL2L2B+CL2TOT+TURB TERRAIN

CARSO-LSEHL

Rapport d'analyse Page 5 / 5

Edité le : 20/06/2014

Identification échantillon : LSE1406-28071

Destinataire : SAUR ILE DE FRANCE

Souen MALLEJAC  
Ingénieur de laboratoire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Mallejac', with a long horizontal stroke extending to the right.

—  
—  
—

Rapport d'analyse Page 1 / 5  
Edité le : 27/11/2014

SAUR ILE DE FRANCE  
Mme PAULINE RABUEL

51,RUE DE L'ABYME  
77700 MAGNY LE HONGRE

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 5 pages.  
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.  
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.  
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (\*).

<b>Identification dossier :</b>	LSE14-128607	<b>Référence contrat :</b>	LSEC11-6294
<b>Identification échantillon :</b>	<b>LSE1411-34123</b>		
<b>Référence client :</b>	Code MIRE : 7802000100020023	<b>Motif du prélèvement :</b>	AC
<b>Nature :</b>	Eau de ressource souterraine		
<b>Origine :</b>	Structure : 120 ILE DE FRANCE / 124 Secteur Galluis Contrat : 78020001 SIRYAE Installation : 0002 Forage de Rosay 1 Point : 0023 Entrée Rosay 1 - STATION 1 Produit : EB eau brute		
<b>Point Client :</b>	10952578570000575634000		
<b>Dept et commune :</b>	<b>78 ROSAY</b>		
<b>Prélèvement :</b>	Prélevé le 20/11/2014 à 11h00 Réceptionné le 22/11/2014 à 09h06 Prélevé et mesuré sur le terrain par le client Mme NELLY RAMBAUD Prélèvement Instantané		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 25/11/2014 à 00h01

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
<b>Mesures sur le terrain</b>							
Température de l'eau SAUR-T5EP	12.3	°C			25		
Température de l'air extérieur	N.M.	°C					
pH sur le terrain SAUR-T5EP	7.30	-					
Chlore libre sur le terrain SAUR-T5EP	N.M.	mg/l Cl2					
Chlore total sur le terrain SAUR-T5EP	N.M.	mg/l Cl2					
Turbidité SAUR-T5EP	0.30	NFU					
Température de l'échantillon à réception	7	°C					
<b>Pesticides</b>							
<i>Pesticides azotés</i>							

.../...

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Cyromazine	SAUR-PEST	< 30	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Amétryne	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Atrazine	SAUR-PEST	< 30	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Atrazine 2-hydroxy	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Atrazine déséthyl	SAUR-PEST	105	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Cyanazine	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Desmetryne	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Hexazinone	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Metamitron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Metribuzine	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Prometon	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Prometryne	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Propazine	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Pymetrozine	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Sebuthylazine	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Secbumeton	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Simazine 2-hydroxy	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Terbumeton	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Terbumeton déséthyl	SAUR-PEST	< 30	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Terbutylazine	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Terbutylazine déséthyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Terbutylazine 2-hydroxy	SAUR-PEST	< 25	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Terbutryne	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Triétazine	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Simetryne	SAUR-PEST	< 25	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Dimethametryne	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Propazine 2-hydroxy	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Triétazine 2-hydroxy	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Triétazine déséthyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Sébuthylazine déséthyl	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Sebuthylazine 2-hydroxy	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Atrazine déséthyl 2-hydroxy	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Simazine	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Atrazine déisopropyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
<b>Urées substituées</b>								
Chlorotoluron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Chloroxuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Chlorsulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Diflubenzuron	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Dimefuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Diuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Fenuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Isoproturon	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Linuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Methabenzthiazuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Metobromuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Metoxuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Monuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Neburon	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Triflururon	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Triasulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Thifensulfuron méthyl	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Tebuthiuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Sulfosulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Rimsulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Prosulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Pencycuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Nicosulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Monolinuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Mesosulfuron methyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Iodosulfuron méthyl	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Foramsulfuron	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Flazasulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Ethoxysulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Ethidimuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Difenoxuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
DCPU	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
DCPMU	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Cycluron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Buturon	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Chlorbromuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Amidosulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Siduron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Metsulfuron méthyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Azimsulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Oxasulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Cinosulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Fluometuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Halosulfuron-méthyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Bensulfuron-méthyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Sulfometuron-méthyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Ethametsulfuron-méthyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Chlorimuron-éthyl	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Tribenuron-méthyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Triflurosulfuron méthyl (trisulfuron-méthyl)	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Thiazafuron	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Flupyrsulfuron-méthyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Daimuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Thidiazuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Forchlorfenuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Pyrazosulfuron-éthyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
IPPU (1-(4-isopropylphényl)-urée	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
IPPMU (isoproturon-desmethyl)	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
CMPU	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#

SAUR-PEST TRIAZINES+ UREES (SAUR-2011)

SAUR-T5EP TEAU+PH+CL2L2B+CL2TOT+TURB TERRAIN

CARSO-LSEHL

Rapport d'analyse Page 5 / 5

Edité le : 27/11/2014

**Identification échantillon :** LSE1411-34123

Destinataire : SAUR ILE DE FRANCE

Marie FAURE  
Ingénieur de Laboratoire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M Faure', with a horizontal line drawn through the middle of the letters.

Rapport d'analyse Page 1 / 5  
Edité le : 20/06/2014

SAUR ILE DE FRANCE  
Mme PAULINE RABUEL

51,RUE DE L'ABYME  
77700 MAGNY LE HONGRE

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 5 pages.  
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.  
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.  
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (\*).

<b>Identification dossier :</b>	LSE14-56492	<b>Référence contrat :</b>	LSEC11-6294
<b>Identification échantillon :</b>	<b>LSE1406-28074</b>		
<b>Référence client :</b>	Code MIRE : 7802000100030033	<b>Motif du prélèvement :</b>	AC
<b>Nature:</b>	Eau de ressource souterraine		
<b>Origine :</b>	Structure : 120 ILE DE FRANCE / 124 Secteur Galluis Contrat : 78020001 SIRYAE Installation : 0003 Forage de production de Rosay 2 (ancienne) Point : 0033 Entrée Rosay 2 - STATION 2 Produit : EB eau brute		
<b>Point Client :</b>	10952579200000575638000		
<b>Dept et commune :</b>	<b>78 ROSAY</b>		
<b>Prélèvement :</b>	Prélevé le 13/06/2014 Réceptionné le 14/06/2014 Prélevé et mesuré sur le terrain par le client Mme NELLY RAMBAUD Prélèvement Instantané		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse : 18/06/2014 à 2h07

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
<b>Mesures sur le terrain</b>							
Température de l'eau	SAUR-TSEP	15.2	°C		25		
Température de l'air extérieur		N.M.	°C				
pH sur le terrain	SAUR-TSEP	7.21	-				
Chlore libre sur le terrain	SAUR-TSEP	N.M.	mg/l Cl2				
Chlore total sur le terrain	SAUR-TSEP	N.M.	mg/l Cl2				
Turbidité	SAUR-TSEP	0.24	NFU				
Température de l'échantillon à réception		7	°C				
<b>Pesticides</b>							
<i>Pesticides azotés</i>							

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Cyromazine	SAUR-PEST	< 30	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Amétryne	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Atrazine	SAUR-PEST	< 30	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Atrazine 2-hydroxy	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Atrazine déséthyl	SAUR-PEST	76	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Cyanazine	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Desmetryne	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Hexazinone	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Metamitron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Metribuzine	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Prometon	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Prometryne	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Propazine	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Pymetrozine	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Sebuthylazine	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Secbumeton	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Simazine 2-hydroxy	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Terbumeton	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Terbumeton déséthyl	SAUR-PEST	< 30	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Terbutylazine	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Terbutylazine déséthyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Terbutylazine 2-hydroxy	SAUR-PEST	< 25	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Terbutryne	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Triétazine	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Simetryne	SAUR-PEST	< 25	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Dimethametryne	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Propazine 2-hydroxy	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Triétazine 2-hydroxy	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Triétazine déséthyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Sébuthylazine déséthyl	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Sebuthylazine 2-hydroxy	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Atrazine déséthyl 2-hydroxy	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Simazine	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Atrazine déisopropyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
<b>Urées substituées</b>								
Chlorotoluron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Chloroxuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Chlorsulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Diflubenzuron	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Dimefuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Diuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Fenuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Isoproturon	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Linuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Methabenzthiazuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Metobromuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Metoxuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Monuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Neburon	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Triflumuron	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Triasulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Thifensulfuron méthyl	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Tebuthiuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Sulfosulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Rimsulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Prosulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Pencycuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Nicosulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Monolinuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Mesosulfuron methyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Iodosulfuron méthyl	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Foramsulfuron	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Flazasulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Ethoxysulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Ethidimuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Difenoxuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
DCPU	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
DCPMU	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Cycluron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Buturon	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Chlorbromuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Amidosulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Siduron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Metsulfuron méthyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Azimsulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Oxasulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Cinosulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Fluometuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Halosulfuron-méthyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Bensulfuron-méthyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Sulfometuron-méthyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Ethametsulfuron-méthyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Chlorimuron-éthyl	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Tribenuron-méthyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Triflurosulfuron méthyl (trisulfuron-méthyl)	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Thiazafuron	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Flupyrsulfuron-méthyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Daimuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Thidiazuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Forchlorfenuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
Pyrazosulfuron-éthyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
IPPU (1-(4-isopropylphényl)-urée	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
IPPMU (isoproturon-desmethyl)	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#
CMPU	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2000		#

SAUR-PEST TRIAZINES+ UREES (SAUR-2011)

SAUR-T5EP TEAU+PH+CL2L2B+CL2TOT+TURB TERRAIN

CARSO-LSEHL

Rapport d'analyse Page 5 / 5

Edité le : 20/06/2014

Identification échantillon : LSE1406-28074

Destinataire : SAUR ILE DE FRANCE

Souen MALLEJAC  
Ingénieur de laboratoire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Mallejac', with a long horizontal stroke extending to the right.

—  
—  
—

Rapport d'analyse Page 1 / 5  
Edité le : 20/06/2014

SAUR ILE DE FRANCE  
Mme PAULINE RABUEL

51,RUE DE L'ABYME  
77700 MAGNY LE HONGRE

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 5 pages.  
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.  
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.  
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (\*).

<b>Identification dossier :</b>	LSE14-56492	<b>Référence contrat :</b>	LSEC11-6294
<b>Identification échantillon :</b>	<b>LSE1406-28069</b>		
<b>Référence client :</b>	Code MIRE : 7802000100200002	<b>Motif du prélèvement :</b>	AC
<b>Nature:</b>	Eau de production		
<b>Origine :</b>	Structure : 120 ILE DE FRANCE / 124 Secteur Galluis Contrat : 78020001 SIRYAE Installation : 0020 Station de production de Rosay Point : 0002 Sortie station Produit : ET eau traitée		
<b>Point Client :</b>	3BEA8701A1834649AB3F0FE		
<b>Dept et commune :</b>	<b>78 ROSAY</b>		
<b>Prélèvement :</b>	Prélevé le 13/06/2014 Réceptionné le 14/06/2014 Prélevé et mesuré sur le terrain par le client Mme NELLY RAMBAUD Prélèvement Instantané		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse : 18/06/2014 à 2h23

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
<b>Mesures sur le terrain</b>							
Température de l'eau	SAUR-TSEP	14.6	°C				25
Température de l'air extérieur		N.M.	°C				
pH sur le terrain	SAUR-TSEP	7.41	-			6.5	9
Chlore libre sur le terrain	SAUR-TSEP	0.45	mg/l Cl2				
Chlore total sur le terrain	SAUR-TSEP	0.47	mg/l Cl2				
Turbidité	SAUR-TSEP	0.18	NFU				
Température de l'échantillon à réception		7	°C				
<b>Pesticides</b>							
<i>Pesticides azotés</i>							

.../...

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Cyromazine	SAUR-PEST	< 30	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Amétryne	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Atrazine	SAUR-PEST	< 30	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Atrazine 2-hydroxy	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Atrazine déséthyl	SAUR-PEST	< 30	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Cyanazine	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Desmetryne	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Hexazinone	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Metamitron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Metribuzine	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Prometon	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Prometryne	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Propazine	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Pymetrozine	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Sebuthylazine	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Secbumeton	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Simazine 2-hydroxy	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Terbumeton	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Terbumeton déséthyl	SAUR-PEST	< 30	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Terbutylazine	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Terbutylazine déséthyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Terbutylazine 2-hydroxy	SAUR-PEST	< 25	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Terbutryne	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Triétazine	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Simetryne	SAUR-PEST	< 25	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Dimethametryne	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Propazine 2-hydroxy	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Triétazine 2-hydroxy	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Triétazine déséthyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Sébuthylazine déséthyl	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Sebuthylazine 2-hydroxy	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Atrazine déséthyl 2-hydroxy	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Simazine	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Atrazine déisopropyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
<b>Urées substituées</b>								
Chlorotoluron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Chloroxuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Chlorsulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Diflubenzuron	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Dimefuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Diuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Fenuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Isoproturon	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Linuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Methabenzthiazuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Metobromuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Metoxuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Monuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Neburon	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Triflumuron	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Triasulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Thifensulfuron méthyl	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Tebuthiuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Sulfosulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Rimsulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Prosulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Pencycuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Nicosulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Monolinuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Mesosulfuron methyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Iodosulfuron méthyl	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Foramsulfuron	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Flazasulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Ethoxysulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Ethidimuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Difenoxuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
DCPU	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
DCPMU	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Cycluron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Buturon	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Chlorbromuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Amidosulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Siduron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Metsulfuron méthyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Azimsulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Oxasulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Cinosulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Fluometuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Halosulfuron-méthyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Bensulfuron-méthyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Sulfometuron-méthyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Ethametsulfuron-méthyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Chlorimuron-éthyl	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Tribenuron-méthyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Triflurosulfuron méthyl (trisulfuron-méthyl)	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Thiazafuron	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Flupyrsulfuron-méthyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Daimuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Thidiazuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Forchlorfenuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Pyrazosulfuron-éthyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
IPPU (1-(4-isopropylphényl)-urée	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
IPPMU (isoproturon-desmethyl)	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
CMPU	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#

SAUR-PEST TRIAZINES+ UREES (SAUR-2011)

SAUR-T5EP TEAU+PH+CL2L2B+CL2TOT+TURB TERRAIN

CARSO-LSEHL

Rapport d'analyse Page 5 / 5

Edité le : 20/06/2014

Identification échantillon : LSE1406-28069

Destinataire : SAUR ILE DE FRANCE

Souen MALLEJAC  
Ingénieur de laboratoire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Mallejac', written over a light gray rectangular background.

—  
—  
—

Rapport d'analyse Page 1 / 2  
Edité le : 18/08/2014

SAUR ILE DE FRANCE  
Mme PAULINE RABUEL

51,RUE DE L'ABYME  
77700 MAGNY LE HONGRE

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.  
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.  
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.  
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (\*).

<b>Identification dossier :</b>	LSE14-86793	<b>Référence contrat :</b>	LSEC11-6294
<b>Identification échantillon :</b>	<b>LSE1408-24726</b>		
<b>Référence client :</b>	Code MIRE : 7802000100200002	<b>Motif du prélèvement :</b>	AC
<b>Nature:</b>	Eau de production		
<b>Origine :</b>	Structure : 120 ILE DE FRANCE / 124 Secteur Galluis Contrat : 78020001 SIRYAE Installation : 0020 Station de production de Rosay Point : 0002 Sortie station Produit : ET eau traitée		
<b>Point Client :</b>	3BEA8701A1834649AB3F0FE		
<b>Dept et commune :</b>	<b>78 ROSAY</b>		
<b>Prélèvement :</b>	Prélevé le 11/08/2014 Réceptionné le 12/08/2014 à 10h57 Prélevé et mesuré sur le terrain par le client Mme NELLY RAMBAUD Prélèvement Instantané		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 12/08/2014 à 13h00

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
<b>Mesures sur le terrain</b>							
Température de l'eau SAUR-TSEP	14.5	°C					25
Température de l'air extérieur	N.M.	°C					
pH sur le terrain SAUR-TSEP	7.20	-			6.5	9	
Chlore libre sur le terrain SAUR-TSEP	0.35	mg/l Cl2					
Chlore total sur le terrain SAUR-TSEP	0.37	mg/l Cl2					
Turbidité SAUR-TSEP	0.02	NFU					
Température de l'échantillon à réception	5	°C					
<b>Analyses microbiologiques</b>							
Microorganismes aérobies à 36°C SAUR-BACT <sup>2</sup>	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Microorganismes aérobies à 22°C SAUR-BACT <sup>2</sup>	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#

.../...

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Bactéries coliformes à 36°C	SAUR-BACT <sup>2</sup>	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1		0	#
Escherichia coli	SAUR-BACT <sup>2</sup>	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1	0		#
Entérocoques (Streptocoques fécaux)	SAUR-BACT <sup>2</sup>	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0		#
Anaérobies sulfito-réducteurs (spores)	SAUR-BACT <sup>2</sup>	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN 26461-2		0	#
<b>Analyses physicochimiques</b>								
<b>Anions</b>								
Nitrates	SAUR-NO3	20.4	mg/l NO3-	Flux continu (CFA)	NF EN ISO 13395	50		#

SAUR-BACT3 BACTERIOLOGIE TYPE B3 (SAUR-2011)

SAUR-NO3 NITRATES (SAUR-2011)

SAUR-T5EP TEAU+PH+CL2LIB+CL2TOT+TURB TERRAIN

Ludovic RIMBAULT  
Responsable Technique Microbiologie



Rapport d'analyse Page 1 / 5  
Edité le : 27/11/2014

SAUR ILE DE FRANCE  
Mme PAULINE RABUEL

51,RUE DE L'ABYME  
77700 MAGNY LE HONGRE

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 5 pages.  
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.  
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.  
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (\*).

<b>Identification dossier :</b>	LSE14-128607	<b>Référence contrat :</b>	LSEC11-6294
<b>Identification échantillon :</b>	<b>LSE1411-34132</b>		
<b>Référence client :</b>	Code MIRE : 7802000100200002	<b>Motif du prélèvement :</b>	AC
<b>Nature:</b>	Eau de production		
<b>Origine :</b>	Structure : 120 ILE DE FRANCE / 124 Secteur Galluis Contrat : 78020001 SIRYAE Installation : 0020 Station de production de Rosay (à désactiver) Point : 0002 Sortie station Produit : ET eau traitée		
<b>Point Client :</b>	3BEA8701A1834649AB3F0FE		
<b>Dept et commune :</b>	<b>78 ROSAY</b>		
<b>Prélèvement :</b>	Prélevé le 20/11/2014 à 11h25 Réceptionné le 22/11/2014 à 09h07 Prélevé et mesuré sur le terrain par le client Mme NELLY RAMBAUD Prélèvement Instantané		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 25/11/2014 à 01h36

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
<b>Mesures sur le terrain</b>							
Température de l'eau	SAUR-T5EP	12.8	°C				25
Température de l'air extérieur		N.M.	°C				
pH sur le terrain	SAUR-T5EP	7.59	-			6.5	9
Chlore libre sur le terrain	SAUR-T5EP	0.45	mg/l Cl2				
Chlore total sur le terrain	SAUR-T5EP	0.49	mg/l Cl2				
Turbidité	SAUR-T5EP	0.50	NFU				
Température de l'échantillon à réception		7	°C				
<b>Pesticides</b>							
<i>Pesticides azotés</i>							

.../...

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Cyromazine	SAUR-PEST	< 30	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Amétryne	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Atrazine	SAUR-PEST	< 30	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Atrazine 2-hydroxy	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Atrazine déséthyl	SAUR-PEST	< 30	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Cyanazine	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Desmetryne	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Hexazinone	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Metamitron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Metribuzine	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Prometon	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Prometryne	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Propazine	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Pymetrozine	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Sebuthylazine	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Secbumeton	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Simazine 2-hydroxy	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Terbumeton	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Terbumeton déséthyl	SAUR-PEST	< 30	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Terbutylazine	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Terbutylazine déséthyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Terbutylazine 2-hydroxy	SAUR-PEST	< 25	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Terbutryne	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Triétazine	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Simetryne	SAUR-PEST	< 25	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Dimethametryne	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Propazine 2-hydroxy	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Triétazine 2-hydroxy	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Triétazine déséthyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Sébuthylazine déséthyl	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Sebuthylazine 2-hydroxy	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Atrazine déséthyl 2-hydroxy	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Simazine	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Atrazine déisopropyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
<b>Urées substituées</b>								
Chlorotoluron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Chloroxuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Chlorsulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Diflubenzuron	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Dimefuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Diuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Fenuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Isoproturon	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Linuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Methabenzthiazuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Metobromuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Metoxuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Monuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Neburon	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Triflumuron	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Triasulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Thifensulfuron méthyl	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Tebuthiuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Sulfosulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Rimsulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Prosulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Pencycuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Nicosulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Monolinuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Mesosulfuron methyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Iodosulfuron méthyl	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Foramsulfuron	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Flazasulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Ethoxysulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Ethidimuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Difenoxuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
DCPU	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
DCPMU	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Cycluron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Buturon	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Chlorbromuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Amidosulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Siduron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Metsulfuron méthyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Azimsulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Oxasulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Cinosulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Fluometuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Halosulfuron-méthyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Bensulfuron-méthyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Sulfometuron-méthyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Ethametsulfuron-méthyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Chlorimuron-éthyl	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Tribenuron-méthyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Triflurosulfuron méthyl (trisulfuron-méthyl)	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Thiazafuron	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Flupyrsulfuron-méthyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Daimuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Thidiazuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Forchlorfenuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
Pyrazosulfuron-éthyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
IPPU (1-(4-isopropylphényl)-urée	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
IPPMU (isoproturon-desmethyl)	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#
CMPU	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	100		#

SAUR-PEST TRIAZINES+ UREES (SAUR-2011)

SAUR-T5EP TEAU+PH+CL2L2B+CL2TOT+TURB TERRAIN

CARSO-LSEHL

Rapport d'analyse Page 5 / 5

Edité le : 27/11/2014

**Identification échantillon :** LSE1411-34132

Destinataire : SAUR ILE DE FRANCE

Marie FAURE  
Ingénieur de Laboratoire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M Faure', written over a horizontal line.

# CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé

Accréditation  
I-1531  
PORTEE  
disponible sur  
www.cofrac.fr



Rapport d'analyse Page 1 / 2  
Edité le : 17/11/2014

SAUR ILE DE FRANCE  
Mme PAULINE RABUEL

51,RUE DE L'ABYME  
77700 MAGNY LE HONGRE

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.  
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.  
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.  
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (\*).

<b>Identification dossier :</b>	LSE14-125041	<b>Référence contrat :</b>	LSEC11-6294
<b>Identification échantillon :</b>	<b>LSE1411-24673</b>		
<b>Référence client :</b>	Code MIRE : 7802000100200002	<b>Motif du prélèvement :</b>	AC
<b>Nature:</b>	Eau de production		
<b>Origine :</b>	Structure : 120 ILE DE FRANCE / 124 Secteur Galluis Contrat : 78020001 SIRYAE Installation : 0020 Station de production de Rosay (à désactiver) Point : 0002 Sortie station Produit : ET eau traitée		
<b>Point Client :</b>	3BEA8701A1834649AB3F0FE		
<b>Dept et commune :</b>	<b>78 ROSAY</b>		
<b>Prélèvement :</b>	Prélevé le 13/11/2014 Réceptionné le 14/11/2014 à 10h57 Prélevé et mesuré sur le terrain par le client M. NELLY RAMBAUD Prélèvement Instantané		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
<b>Mesures sur le terrain</b>							
Température de l'eau	SAUR-T5EP	13.1	°C				25
Température de l'air extérieur		N.M.	°C				
pH sur le terrain	SAUR-T5EP	7.41	-			6.5	9
Chlore libre sur le terrain	SAUR-T5EP	0.47	mg/l Cl2				
Chlore total sur le terrain	SAUR-T5EP	0.53	mg/l Cl2				
Turbidité	SAUR-T5EP	0.35	NFU				
Température de l'échantillon à réception		4.5	°C				
<b>Analyses physicochimiques</b>							
<i>Anions</i>							

.../...

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Nitrates	SAUR-NO3	21.2	mg/l NO3-	Flux continu (CFA)	NF EN ISO 13395	50		#

SAUR-NO3 NITRATES (SAUR-2011)

SAUR-T5EP TEAU+PH+CL2LIB+CL2TOT+TURB TERRAIN

Aurélie BORNUAT  
Responsable de laboratoire





Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Microorganismes aérobies à 22°C	SAUR-BACT 2	9	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Bactéries coliformes à 36°C	SAUR-BACT 2	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1			#
Escherichia coli	SAUR-BACT 2	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1			#
Entérocoques (Streptocoques fécaux)	SAUR-BACT 2	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2			#
Anaérobies sulfito-réducteurs (spores)	SAUR-BACT 2	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN 26461-2			#
<b>Pesticides</b>								
<i>Pesticides azotés</i>								
Cyromazine	SAUR-PEST	< 30	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Amétryne	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Atrazine	SAUR-PEST	< 30	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Atrazine 2-hydroxy	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Atrazine déséthyl	SAUR-PEST	< 30	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Cyanazine	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Desmetryne	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Hexazinone	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Metamitron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Metribuzine	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Prometon	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Prometryne	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Propazine	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Pymetrozine	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Sebutylazine	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Secbumeton	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Simazine 2-hydroxy	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Terbumeton	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Terbumeton déséthyl	SAUR-PEST	< 30	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Terbutylazine	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Terbutylazine déséthyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Terbutylazine 2-hydroxy	SAUR-PEST	< 25	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Terbutryne	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Triétazine	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Simetryne	SAUR-PEST	< 25	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Dimethametryne	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Propazine 2-hydroxy	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Triétazine 2-hydroxy	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Triétazine déséthyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Sébutylazine déséthyl	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Sebutylazine 2-hydroxy	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Atrazine déséthyl 2-hydroxy	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Simazine	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Atrazine déisopropyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
<b>Urées substituées</b>								
Chlorotoluron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Chloroxuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Chlorsulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Diflurbenzuron	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Diméfurone	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Diuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Fenuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Isoproturon	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Linuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Methabenzthiazuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Metobromuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Metoxuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Monuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Neburon	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Triflururon	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Triasulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Thifensulfuron méthyl	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Tebuthiuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Sulfosulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Rimsulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Prosulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Pencycuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Nicosulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Monolinuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesosulfuron methyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Iodosulfuron méthyl	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Foramsulfuron	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Flazasulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Ethoxysulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Ethidimuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Difenoxuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
DCPU	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
DCPMU	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Cycluron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Buturon	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Chlorbromuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Amidosulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Siduron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Metsulfuron méthyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Azimsulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Oxasulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Cinosulfuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Fluometuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Halosulfuron-méthyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Bensulfuron-méthyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Sulfometuron-méthyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Ethametsulfuron-méthyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Chlorimuron-éthyl	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Tribenuron-méthyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Triflusulfuron méthyl (trisulfuron-méthyl)	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Thiazafluron	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Flupyrsulfuron-méthyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Daimuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Thidiazuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Forchlorfenuron	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
Pyrazosulfuron-éthyl	SAUR-PEST	< 20	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
IPPU (1-4(isopropylphényl)-urée	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
IPPMU (isoproturon-desmethyl)	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			#
CMPU	SAUR-PEST	< 50	ng/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109			

**SAUR-PEST** TRIAZINES+ UREES (SAUR-2011)  
**SAUR-BACT3** BACTERIOLOGIE TYPE B3 (SAUR-2011)  
**SAUR-T5EP** TEAU+PH+CL2LIB+CL2TOT+TURB TERRAIN

Souen MALLEJAC  
 Ingénieur de laboratoire





Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
<b>Analyses physicochimiques</b>							
<b>Cations</b>							
Ammonium SAUR-NH4	< 0.05	mg/l NH4+	Spectrophotométrie au bleu indophénol	NF T90-015-2			#
<b>Anions</b>							
Nitrates SAUR-NO3	22.0	mg/l NO3-	Flux continu (CFA)	NF EN ISO 13995			#
Nitrites SAUR-NO2	< 0.02	mg/l NO2-	Spectrophotométrie	NF EN 26777			#

- SAUR-NH4 AMMONIUM (SAUR-2011)
- SAUR-NO3 NITRATES (SAUR-2011)
- SAUR-NO2 NITRITES (SAUR-2011)
- SAUR-TURB TURBIDITE (SAUR-2012)
- SAUR-T5EP TEAU+PH+CL2LIB+CL2TOT+TURB TERRAIN

Aurélie BORNUAT  
Responsable de laboratoire









# RAPPORT D'ANALYSE

**Numéro : EP13.11899\_v1**

Votre Référence : 7770-498872

Donneur d'ordre : GROUPE OUEST

Propriétaire/Affaire : C\_E3040 - Eau - SIAEP BOINVILLIERS ROSAY

Motif de l'essai : Contrôle exploitant

GROUPE OUEST  
VEOLIA EAU  
REGION ILE DE FRANCE  
13 r de la Pompe

95800 CERGY ST CHRISTOPHE  
FRANCE

## Echantillon n° EP13.11899.1

**Date prélèv. :** 14/05/2013 09:45

**T° prélèv. :** 13.20°C

**Produit :** Eau brute

**Date récept. :** 14/05/2013

**Date début analyses :** 14/05/2013

**V/Réf. :** 7770-498872

**Origine :** PC-ROSAY-EB1- Forage des Petits Bilheux

**Texte rég. :** Exigences locales spécifiées par le client

Paramètre	Méthode d'analyse	Vigilance	CMA	Résultat
<b>Résultats d'analyses transmis par le client</b>				
pH	Re transcription de la mesure			<b>7.33</b> Unité pH
Température	Re transcription de la mesure		<= 25	<b>13.20</b> °C
<b>Germes test</b>				
 Bactéries Coliformes	NF EN ISO 9308-1		<= 20000	<b>1</b> ufc/100 ml
<i>Commentaire : Flore saprophyte, quelques colonies (S+)</i>				
 Escherichia coli	NF EN ISO 9308-1		<= 20000	<b>0</b> ufc/100 ml
 Entérocoques	NF EN ISO 7899-2		<= 10000	<b>0</b> ufc/100 ml
<b>Equilibre calco-carbonique</b>				
Type d'eau	Résultat calculé			<b>Eau à l'équilibre</b>
Equilibre après essai au marbre				-
pH (calculé)	Résultat Calculé selon la méthode LPL			<b>7.35</b> Unité pH
Delta CaCO3	Résultat calculé par le programme LPL			<b>2.8</b> mg /l
<b>Caractéristiques organoleptiques</b>				
 Turbidité	NF EN ISO 7027			<b>&lt;0.2</b> FNU
<b>Equilibre calco-carbonique</b>				
Carbonates	Résultat calculé			<b>0.0</b> mg CO3/l
Hydrogencarbonates	Résultat calculé			<b>332</b> mg HCO3/l
 Alcalinité Composite (TA)	NF EN ISO 9963-1			<b>0.0</b> °F
 Alcalinité Totale (TAC)	NF EN ISO 9963-1			<b>27.2</b> °F
 Titre Hydrotimétrique	TH calculé à partir de [Ca] et [Mg]			<b>32.8</b> °F
<b>Paramètres Azotés et Phosphorés</b>				
 Ammonium	NF EN ISO 11732, §2		<= 4	<b>&lt;0.05</b> mg NH4/l
 Nitrites	NF EN ISO 13395		<= 0,5	<b>&lt;0.02</b> mg NO2/l

**Echantillon n° EP13.11899.1 (suite des résultats)****Date prélèv. :** 14/05/2013 09:45**T° prélèv. :** 13.20°C**Produit :** Eau brute**Date récept. :** 14/05/2013**Date début analyses :** 14/05/2013**V/Réf. :** 7770-498872**Origine :** PC-ROSAY-EB1- Forage des Petits Bilheux**Texte rég. :** Exigences locales spécifiées par le client

Paramètre	Méthode d'analyse	Vigilance	CMA	Résultat
<b>Paramètres Azotés et Phosphorés</b>				
Nitrates	NF EN ISO 10304-1	<= 40	<= 100	<b>23.6</b> mg NO3/l
<b>Oxygène et matières organiques</b>				
Carbone Organique Total	NF EN 1484		<= 10	<b>&lt;0.5</b> mg C/l
<b>Sous-produits de désinfection</b>				
Bromoforme	NF EN ISO 15680			<b>&lt;0.5</b> µg/l
Chloroforme	NF EN ISO 15680			<b>&lt;0.5</b> µg/l
Dibromochlorométhane	NF EN ISO 15680			<b>&lt;0.5</b> µg/l
Bromodichlorométhane	NF EN ISO 15680			<b>&lt;0.5</b> µg/l
Somme des THM quantifiables				- µg/l
<i>Commentaire : Absence d'éléments quantifiables individuellement</i>				
<b>Pesticides organochlorés</b>				
Aldrine	Méthode interne selon NF EN ISO 6468	<= 0,03	<= 2	<b>&lt;0.01</b> µg/l
4,4'-DDD	Méthode interne selon NF EN ISO 6468		<= 2	<b>&lt;0.01</b> µg/l
4,4'-DDE	Méthode interne selon NF EN ISO 6468		<= 2	<b>&lt;0.01</b> µg/l
4,4'-DDT	Méthode interne selon NF EN ISO 6468		<= 2	<b>&lt;0.01</b> µg/l
Endosulfan-alpha	Méthode interne selon NF EN ISO 6468		<= 2	<b>&lt;0.01</b> µg/l
Endosulfan-bêta	Méthode interne selon NF EN ISO 6468		<= 2	<b>&lt;0.01</b> µg/l
Endosulfan-sulfate	Méthode interne selon NF EN ISO 6468		<= 2	<b>&lt;0.01</b> µg/l
Endrine	Méthode interne selon NF EN ISO 6468		<= 2	<b>&lt;0.01</b> µg/l
Endrine aldéhyde	Méthode interne selon NF EN ISO 6468		<= 2	<b>&lt;0.01</b> µg/l
Hexachlorobenzène	Méthode interne selon NF EN ISO 6468		<= 2	<b>&lt;0.01</b> µg/l
HCH-alpha	Méthode interne selon NF EN ISO 6468		<= 2	<b>&lt;0.01</b> µg/l
HCH-bêta	Méthode interne selon NF EN ISO 6468		<= 2	<b>&lt;0.01</b> µg/l
HCH-delta	Méthode interne selon NF EN ISO 6468		<= 2	<b>&lt;0.01</b> µg/l
HCH-gamma (lindane)	Méthode interne selon NF EN ISO 6468		<= 2	<b>&lt;0.01</b> µg/l
Dieldrine	Méthode interne selon NF EN ISO 6468	<= 0,03	<= 2	<b>&lt;0.01</b> µg/l
Heptachlore	Méthode interne selon NF EN ISO 6468	<= 0,03	<= 2	<b>&lt;0.01</b> µg/l
Heptachlore-époxyde	Méthode interne selon NF EN ISO 6468	<= 0,03	<= 2	<b>&lt;0.01</b> µg/l
<b>Composés organohalogénés volatiles</b>				
1,1,1 Trichloroéthane	NF EN ISO 15680			<b>&lt;0.5</b> µg/l
1,1 Dichloroéthylène	NF EN ISO 15680			<b>&lt;0.5</b> µg/l
1,1 Dichloroéthane	NF EN ISO 15680			<b>&lt;0.5</b> µg/l
1,2 Dichloroéthane	NF EN ISO 15680			<b>&lt;0.5</b> µg/l
1,2 Dichloroéthylène trans	NF EN ISO 15680			<b>&lt;0.5</b> µg/l
Dichlorométhane	NF EN ISO 15680			<b>&lt;5</b> µg/l
Tétrachloroéthylène	NF EN ISO 15680	<= 10		<b>&lt;0.5</b> µg/l
Tetrachlorure de carbone	NF EN ISO 15680			<b>&lt;0.1</b> µg/l
Trichloroéthylène	NF EN ISO 15680	<= 10		<b>&lt;0.5</b> µg/l
1,1,2 Trichlorotrifluoroéthane	NF EN ISO 15680			<b>&lt;0.5</b> µg/l
somme tri+tétra chloréthylène				- µg/l
<i>Commentaire : Absence d'éléments quantifiables individuellement</i>				
<b>Minéralisation</b>				
Conductivité à 25°C	NF EN 27888			<b>688</b> µS/cm
<i>Commentaire : Correction à l'aide d'un dispositif de compensation de température.</i>				
<i>Commentaire : Température de mesure de la conductivité : 24.7° C</i>				
Chlorures	NF EN ISO 10304-1		<= 200	<b>27.7</b> mg/l

**Echantillon n° EP13.11899.1 (suite des résultats)****Date prélèv. :** 14/05/2013 09:45**T° prélèv. :** 13.20°C**Produit :** Eau brute**Date récept. :** 14/05/2013**Date début analyses :** 14/05/2013**V/Réf. :** 7770-498872**Origine :** PC-ROSAY-EB1- Forage des Petits Bilheux**Texte rég. :** Exigences locales spécifiées par le client

Paramètre	Méthode d'analyse	Vigilance	CMA	Résultat
<b>Minéralisation</b>				
Sulfates	NF EN ISO 10304-1		<= 250	<b>34.4</b> mg SO4/l
Calcium	NF EN ISO 17294-2			<b>97</b> mg/l
Magnésium	NF EN ISO 17294-2			<b>21</b> mg/l
Potassium	NF EN ISO 17294-2			<b>1.7</b> mg/l
Sodium	NF EN ISO 17294-2			<b>13</b> mg/l
<b>Oligo-éléments et micropolluants minéraux</b>				
Fluorures	NF T 90-004			<b>516</b> µg/l
<i>Commentaire : Préparation des métaux suivants selon NF EN ISO 17294-2 : Stabilisation par addition d'acide nitrique (1%).</i>				
Arsenic	NF EN ISO 17294-2	<= 10	<= 100	<b>&lt;1</b> µg/l
Bore	NF EN ISO 17294-2			<b>30</b> µg/l
Cadmium	NF EN ISO 17294-2		<= 5	<b>&lt;1</b> µg/l
Fer	NF EN ISO 17294-2			<b>3</b> µg/l
Manganèse	NF EN ISO 17294-2			<b>&lt;1</b> µg/l
Nickel	NF EN ISO 17294-2			<b>&lt;1</b> µg/l
Sélénium	NF EN ISO 17294-2	<= 8	<= 10	<b>3</b> µg/l
<i>Commentaire : Préparation des métaux suivants selon NF EN ISO 17294-2 : Stabilisation par addition d'acide chlorhydrique (1%).</i>				
Antimoine	NF EN ISO 17294-2			<b>&lt;1</b> µg/l
<b>Divers micropolluants organiques</b>				
Indice hydrocarbure	NF EN ISO 9377-2		<= 1	<b>&lt;0.1</b> mg/l
<b>Pesticides divers</b>				
Acide Aminométhylphosphonique	selon NF EN ISO 21458		<= 2	<b>&lt;0.08</b> µg/l
Glyphosate	selon NF EN ISO 21458		<= 2	<b>&lt;0.08</b> µg/l
Atrazine	méthode interne par LCMSMS		<= 2	<b>&lt;0.02</b> µg/l
Chlortoluron	méthode interne par LCMSMS		<= 2	<b>&lt;0.02</b> µg/l
Cyanazine	méthode interne par LCMSMS		<= 2	<b>&lt;0.02</b> µg/l
Déséthyl atrazine	méthode interne par LCMSMS		<= 2	<b>0.07</b> µg/l
Déséthyl terbuthylazine	méthode interne par LCMSMS		<= 2	<b>&lt;0.02</b> µg/l
Déisopropylatrazine	méthode interne par LCMSMS		<= 2	<b>&lt;0.02</b> µg/l
Diuron	méthode interne par LCMSMS		<= 2	<b>&lt;0.02</b> µg/l
Isoproturon	méthode interne par LCMSMS		<= 2	<b>&lt;0.02</b> µg/l
Linuron	méthode interne par LCMSMS		<= 2	<b>&lt;0.02</b> µg/l
Simazine	méthode interne par LCMSMS		<= 2	<b>&lt;0.02</b> µg/l
Terbumeton	méthode interne par LCMSMS		<= 2	<b>&lt;0.02</b> µg/l
Terbuthylazine	méthode interne par LCMSMS		<= 2	<b>&lt;0.02</b> µg/l

La date d'exécution des essais et l'estimation des incertitudes de mesure sont disponibles sur demande.

Ce rapport ne concerne que l'(les) échantillon(s) soumis à l'essai.

CMA : Concentration Minimale ou Maximale Admissible définie dans le texte réglementaire.

Vigilance : Niveau guide défini dans le texte réglementaire ou seuil d'alerte fourni par le client.

Les résultats soulignés indiquent un dépassement du (des) seuil(s).

La comparaison de résultats à un seuil ne tient pas compte de l'incertitude de mesure associée.

Les résultats formulés avec le symbole inférieur à "&lt;" font référence à la limite de quantification de la méthode.

Validé le 10/06/2013  
Directeur du Laboratoire,  
Olivier FAROT


**Rapport d'essai N°** : 120718 008643 01  
**Du** : 28/09/2012  
**Nature échantillon** : Eau de forage  
**Type analyse** : FORAGE DD eau brute

Client	
<b>Nom</b>	: Service de l'Eau et de l'Assainissement
<b>Commune</b>	: VERSAILLES

**Service de l'Eau et de l'Assainissement**

5 rue de la Patte d'Oie

Site	
<b>Nom</b>	:
<b>Pt de prelev.</b>	: Forage Rosay EB
<b>Commune</b>	:
<b>Préleveur</b>	: PASTANT Boris

78000 VERSAILLES

Les mesures de terrain précédées de ☞ et les prélèvements effectués par nos soins sont réalisés sous accréditation Cofrac		
Dossier	Echantillon	Paramètres Terrain
<b>Réf commande</b> : <b>IDPLV</b> : <b>Identification</b> : 121766 <b>validé le</b> : 27/09/2012 17:46:51	<b>Date de prélèvement</b> : 18/07/2012 <b>Heure de prélèvement</b> : 09:20 <b>Date heure de reception</b> : 18/07/12 14:40 <b>Date d'impression</b> : 28/09/2012	☞ <b>pH</b> (NF T 90 008) : 7.35 ☞ <b>Chlore libre (mg/l)</b> : ☞ <b>Chlore total (mg/l)</b> : (NF EN ISO 7393-2) <b>Température (°C)</b> : 13
<b>Remarques</b> :		<b>Météo</b> :

**DUPLICATA DE RAPPORT D'ESSAI du 28/09/2012**

Paramètres	Résultats	Unités	Limites (*)	Date analyse	Méthodes
<b>CHIMIE</b>					
<b>PARAMETRES DE TERRAIN</b>					
☞ Couleur (0=r.a.s.,sinon =1)	<b>0</b>	qualit.		18/07/2012	NFENISO 7887/2
<b>PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES</b>					
☞ Conductivité à 25°C	<b>685</b>	µS/cm		18/07/2012	NF EN 27888
☞ Turbidité	<b>0.21</b>	NFU		18/07/2012	NF EN ISO 7027
<b>CARACTERISTIQUES CHIMIQUES</b>					
☞ Alcalinité composite	<b>0</b>	°F		19/07/2012	NF EN ISO 9963-1
☞ Alcalinité totale	<b>27.5</b>	°F		19/07/2012	NF EN ISO 9963-1
☞ Ammonium	<b>&lt;0.05</b>	mg NH4/l	<ou=4	18/07/2012	NFT 90-015-2
☞ Bore	<b>0.036</b>	mg/l		18/07/2012	XP T 90-041
☞ Carbone organique total	<b>0.7</b>	mg/l	<ou=10	19/07/2012	NF EN 1484
☞ Dureté	<b>33</b>	°F		23/07/2012	NF T 90-003
Equilibre calco-carbonique 2 = eau à équilibre calcocarbonique	<b>2</b>	---		24/07/2012	Legrand-Poirier
☞ Nitrites	<b>&lt;0.04</b>	mg NO2/l		18/07/2012	NF EN 26777
☞ Oxygène dissous	<b>7.1</b>	mg/l		19/07/2012	NF EN 25813
☞ Oxygène dissous	<b>7.10</b>	mg/l		19/07/2012	NF EN 25813
pH équilibre	<b>7.35</b>	unité pH		24/07/2012	Legrand-Poirier
☞ Phosphore total	<b>&lt;0.2</b>	mg P2O5/l		19/07/2012	NFENISO 6878art7
☞ Silicates dissous	<b>11.1</b>	mg SiO2/l		20/07/2012	NFT 90-007

**Rapport d'essai N°** : 120718 008643 01  
**Du** : 28/09/2012  
**Nature échantillon** : Eau de forage  
**Type analyse** : FORAGE DD eau brute

Client	
<b>Nom</b>	: Service de l'Eau et de l'Assainissement
<b>Commune</b>	: VERSAILLES

**Service de l'Eau et de l'Assainissement**

5 rue de la Patte d'Oie

Site	
<b>Nom</b>	:
<b>Pt de prelev.</b>	: Forage Rosay EB
<b>Commune</b>	:
<b>Préleveur</b>	: PASTANT Boris

78000 VERSAILLES

Les mesures de terrain précédées de ☒ et les prélèvements effectués par nos soins sont réalisés sous accréditation Cofrac		
Dossier	Echantillon	Paramètres Terrain
<b>Réf commande</b> : <b>IDPLV</b> : <b>Identification</b> : 121766 <b>validé le</b> : 27/09/2012 17:46:51	<b>Date de prélèvement</b> : 18/07/2012 <b>Heure de prélèvement</b> : 09:20 <b>Date heure de reception</b> : 18/07/12 14:40 <b>Date d'impression</b> : 28/09/2012	☒ <b>pH</b> (NF T 90 008) : 7.35 ☒ <b>Chlore libre (mg/l)</b> : ☒ <b>Chlore total (mg/l)</b> : (NF EN ISO 7393-2) <b>Température (°C)</b> : 13
<b>Remarques</b> :		<b>Météo</b> :

**DUPLICATA DE RAPPORT D'ESSAI du 28/09/2012**

Paramètres	Résultats	Unités	Limites (*)	Date analyse	Méthodes
Taux d'oxygène dissous	<b>69.6</b>	%sat		19/07/2012	Calcul
<b>MICROBIOLOGIE</b>					
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>					
☒ Coliformes	<b>1</b>	n/100ml		18/07/2012	NF EN ISO 9308-1
☒ Entérocoques intestinaux	<b>&lt;1</b>	n/100ml	<ou=10000	18/07/2012	NF EN ISO 7899-2
☒ Escherichia coli	<b>&lt;1</b>	n/100ml	<ou=20000	18/07/2012	NF EN ISO 9308-1
☒ Micro-organismes revivifiables à 22°C	<b>3</b>	n/ml		18/07/2012	NF EN ISO 6222
☒ Micro-organismes revivifiables à 37°C	<b>&lt;1</b>	n/ml		18/07/2012	NF EN ISO 6222
☒ Spores de bactéries anaérobies sulfito-réductrices	<b>&lt;1</b>	n/100ml		18/07/2012	NF EN 26461-2
<b>PARAMETRES SOUS-TRAITES</b>					
☒ Indice phénol ST	<b>&lt;0.01</b>	mg/l		18/07/2012	NF EN ISO 14402
<b>CARACTERISTIQUES CHIMIQUES</b>					
☒ Calcium	<b>103</b>	mg/l		18/07/2012	NF EN ISO 11885
☒ Chlorures	<b>23</b>	mg/l		18/07/2012	NF EN ISO 15682
☒ Magnésium	<b>20.7</b>	mg/l		18/07/2012	NF EN ISO 11885
☒ Nitrates	<b>23</b>	mg NO3/l		18/07/2012	NF EN ISO 13395
☒ Potassium	<b>1.8</b>	mg/l		18/07/2012	NF T 90-019
☒ Sodium	<b>13.7</b>	mg/l		18/07/2012	NF T 90-019
☒ Sulfates	<b>32</b>	mg/l		18/07/2012	Selon ISO 22743
<b>SUBSTANCES TOXIQUES</b>					

**Rapport d'essai N°** : 120718 008643 01  
**Du** : 28/09/2012  
**Nature échantillon** : Eau de forage  
**Type analyse** : FORAGE DD eau brute

Client	
<b>Nom</b>	: Service de l'Eau et de l'Assainissement
<b>Commune</b>	: VERSAILLES

**Service de l'Eau et de l'Assainissement**

5 rue de la Patte d'Oie

Site	
<b>Nom</b>	:
<b>Pt de prelev.</b>	: Forage Rosay EB
<b>Commune</b>	:
<b>Préleveur</b>	: PASTANT Boris

78000 VERSAILLES

Les mesures de terrain précédées de ☒ et les prélèvements effectués par nos soins sont réalisés sous accréditation Cofrac		
Dossier	Echantillon	Paramètres Terrain
<b>Réf commande</b> : <b>IDPLV</b> : <b>Identification</b> : 121766 <b>validé le</b> : 27/09/2012 17:46:51	<b>Date de prélèvement</b> : 18/07/2012 <b>Heure de prélèvement</b> : 09:20 <b>Date heure de reception</b> : 18/07/12 14:40 <b>Date d'impression</b> : 28/09/2012	☒ <b>pH</b> (NF T 90 008) : 7.35 ☒ <b>Chlore libre (mg/l)</b> : ☒ <b>Chlore total (mg/l)</b> : (NF EN ISO 7393-2) <b>Température (°C)</b> : 13
<b>Remarques</b> :		<b>Météo</b> :

**DUPLICATA DE RAPPORT D'ESSAI du 28/09/2012**

Paramètres	Résultats	Unités	Limites (*)	Date analyse	Méthodes
☒ Cyanures totaux(diffusion gazeuse et détection ampérométrique)	<10	µg/l	<ou=50	18/07/2012	NF EN ISO 14403
☒ Sélénium	<5	µg/l	<ou=10	18/07/2012	NF EN ISO 17294-2
<b>Hydrocarbures polycycliques aromatiques</b>					
☒ Benzo(a)pyrene	<0.005	µg/l	<ou=0.010	18/07/2012	NF EN ISO 17993
☒ Benzo(b)fluoranthene	<0.005	µg/l		18/07/2012	NF EN ISO 17993
☒ Benzo(ghi)perylene	<0.005	µg/l		18/07/2012	NF EN ISO 17993
☒ Benzo(k)fluoranthene	<0.005	µg/l		18/07/2012	NF EN ISO 17993
☒ Fluoranthene	<0.005	µg/l		18/07/2012	NF EN ISO 17993
☒ Indeno(1,2,3-cd)pyrene	<0.005	µg/l		18/07/2012	NF EN ISO 17993
☒ Somme 4 HPA	<0005	µg/l		18/07/2012	Calcul
☒ Somme 6 HPA	<0.005	µg/l		18/07/2012	Calcul
<b>ORGANO HALOGENES VOLATILS</b>					
☒ 1,2 Dichloroéthane	<3	µg/l		18/07/2012	NF EN ISO 10301
☒ Chlorure de vinyle	<0.5	µg/l	<ou=0.50	18/07/2012	NF ISO 11423-1
☒ Tétrachloroéthylène	<0.5	µg/l		18/07/2012	NF EN ISO 10301
☒ Tri et tétrachloroéthylène	<0.5	µg/l	<ou=10	18/07/2012	Calcul
☒ Trichloréthylène	<0.5	µg/l		18/07/2012	NF EN ISO 10301
<b>METAUX</b>					
☒ Aluminium	<5	mg/l		18/07/2012	NF EN ISO 11885
☒ Antimoine	<5	µg/l		18/07/2012	NF EN ISO 17294-2
☒ Arsenic	<5	µg/l	<ou=100	18/07/2012	NF EN ISO 17294-2

**Rapport d'essai N°** : 120718 008643 01  
**Du** : 28/09/2012  
**Nature échantillon** : Eau de forage  
**Type analyse** : FORAGE DD eau brute

Client	
<b>Nom</b>	: Service de l'Eau et de l'Assainissement
<b>Commune</b>	: VERSAILLES

**Service de l'Eau et de l'Assainissement**

5 rue de la Patte d'Oie

Site	
<b>Nom</b>	:
<b>Pt de prelev.</b>	: Forage Rosay EB
<b>Commune</b>	:
<b>Préleveur</b>	: PASTANT Boris

78000 VERSAILLES

Les mesures de terrain précédées de ☒ et les prélèvements effectués par nos soins sont réalisés sous accréditation Cofrac		
Dossier	Echantillon	Paramètres Terrain
<b>Réf commande</b> : <b>IDPLV</b> : <b>Identification</b> : 121766 <b>validé le</b> : 27/09/2012 17:46:51	<b>Date de prélèvement</b> : 18/07/2012 <b>Heure de prélèvement</b> : 09:20 <b>Date heure de reception</b> : 18/07/12 14:40 <b>Date d'impression</b> : 28/09/2012	☒ <b>pH</b> (NF T 90 008) : 7.35 ☒ <b>Chlore libre (mg/l)</b> : ☒ <b>Chlore total (mg/l)</b> : (NF EN ISO 7393-2) <b>Température (°C)</b> : 13
<b>Remarques</b> :		<b>Météo</b> :

**DUPLICATA DE RAPPORT D'ESSAI du 28/09/2012**

Paramètres	Résultats	Unités	Limites (*)	Date analyse	Méthodes
☒ Baryum	0.08	mg/l	<ou=1	18/07/2012	NF EN ISO 11885
☒ Cadmium	<1	µg/l	<ou=5	18/07/2012	NF EN ISO 17294-2
☒ Chrome	<5	µg/l	<ou=50	18/07/2012	NF EN ISO 17294-2
☒ Cuivre	<0.005	mg/l		18/07/2012	NF EN ISO 11885
☒ Fer dissous	<5	µg/l		18/07/2012	NF EN ISO 11885
☒ Fer total	<10	µg/l		18/07/2012	NF EN ISO 11885
☒ Manganèse	<5	µg/l		18/07/2012	NF EN ISO 11885
☒ Mercure	<0.1	µg/l		18/07/2012	NF EN ISO 17852
☒ Nickel	<5	µg/l		18/07/2012	NF EN ISO 11885
☒ Plomb	<5	µg/l	<ou=50	18/07/2012	NF EN ISO 17294-2
☒ Zinc	0.025	mg/l	<ou=5	18/07/2012	NF EN ISO 11885
<b>DIVERS</b>					
☒ Agents de surface anioniques	<0.05	mg/l LAS		18/07/2012	NF EN 903
☒ Dichlorobenzamide 2-6	<0.02	µg/l		18/07/2012	LC-MS-MS
☒ Fluorures	0.45	mg/l		18/07/2012	NF EN 10304-1
☒ Hydrocarbures dissous	<100	µg/l	<ou=1000	18/07/2012	NF EN ISO 9377-2
<b>CONTROLE RADIOLOGIQUE GLOBAL</b>					
☒ Indicateur alpha total	<0.03	Bq/l		18/07/2012	NF ISO 10704
☒ Indicateur bêta total	0.07	Bq/l		18/07/2012	NF ISO 10704
☒ Tritium	<7	Bq/l	<ou=r100	18/07/2012	NF M 60-802-3
<b>Herbicides azotés</b>					

**Rapport d'essai N°** : 120718 008643 01  
**Du** : 28/09/2012  
**Nature échantillon** : Eau de forage  
**Type analyse** : FORAGE DD eau brute

Client	
<b>Nom</b>	: Service de l'Eau et de l'Assainissement
<b>Commune</b>	: VERSAILLES

**Service de l'Eau et de l'Assainissement**

5 rue de la Patte d'Oie

Site	
<b>Nom</b>	:
<b>Pt de prelev.</b>	: Forage Rosay EB
<b>Commune</b>	:
<b>Préleveur</b>	: PASTANT Boris

78000 VERSAILLES

Les mesures de terrain précédées de ☒ et les prélèvements effectués par nos soins sont réalisés sous accréditation Cofrac		
Dossier	Echantillon	Paramètres Terrain
<b>Réf commande</b> : <b>IDPLV</b> : <b>Identification</b> : 121766 <b>validé le</b> : 27/09/2012 17:46:51	<b>Date de prélèvement</b> : 18/07/2012 <b>Heure de prélèvement</b> : 09:20 <b>Date heure de reception</b> : 18/07/12 14:40 <b>Date d'impression</b> : 28/09/2012	☒ <b>pH</b> (NF T 90 008) : 7.35 ☒ <b>Chlore libre (mg/l)</b> : ☒ <b>Chlore total (mg/l)</b> : (NF EN ISO 7393-2) <b>Température (°C)</b> : 13
<b>Remarques</b> :		<b>Météo</b> :

**DUPLICATA DE RAPPORT D'ESSAI du 28/09/2012**

Paramètres	Résultats	Unités	Limites (*)	Date analyse	Méthodes
☒ Atrazine	<0.02	µg/l	<ou=2	18/07/2012	LC-MS-MS
☒ Cyanazine	<0.02	µg/l	<ou=2	18/07/2012	LC-MS-MS
☒ Desethylatrazine	0.08	µg/l	<ou=2	18/07/2012	LC-MS-MS
☒ Desethylterbutylazine	<0.01	µg/l	<ou=2	18/07/2012	LC-MS-MS
☒ Desisopropylatrazine	<0.01	µg/l	<ou=2	18/07/2012	LC-MS-MS
☒ Métribuzine	<0.02	µg/l	<ou=2	18/07/2012	LC-MS-MS
☒ Prometryne	<0.02	µg/l	<ou=2	18/07/2012	LC-MS-MS
☒ Propazine	<0.05	µg/l	<ou=2	18/07/2012	LC-MS-MS
☒ Simazine	<0.02	µg/l	<ou=2	18/07/2012	LC-MS-MS
☒ Terbuméton	<0.02	µg/l	<ou=2	18/07/2012	LC-MS-MS
☒ Terbutylazine	<0.02	µg/l	<ou=2	18/07/2012	LC-MS-MS
☒ Terbutylazine et métabolites	<0.02	µg/l		18/07/2012	Calcul
☒ Terbutryne	<0.02	µg/l	<ou=2	18/07/2012	LC-MS-MS
☒ Trifluraline	<0.02	µg/l	<ou=2	18/07/2012	NF EN ISO 10695
<b>Pesticides organo-phosphorés</b>					
☒ Diazinon	<0.02	µg/l	<ou=2	18/07/2012	LC-MS-MS
☒ Diméthoate	<0.02	µg/l	<ou=2	18/07/2012	LC-MS-MS
☒ Malathion	<0.05	µg/l	<ou=2	18/07/2012	NF EN ISO 10695
☒ Parathion méthyl	<0.05	µg/l	<ou=2	18/07/2012	NF EN ISO 10695
☒ Parathion	<0.02	µg/l	<ou=2	18/07/2012	NF EN ISO 10695
<b>Herbicides divers</b>					

**Rapport d'essai N°** : 120718 008643 01  
**Du** : 28/09/2012  
**Nature échantillon** : Eau de forage  
**Type analyse** : FORAGE DD eau brute

Client	
<b>Nom</b>	: Service de l'Eau et de l'Assainissement
<b>Commune</b>	: VERSAILLES

**Service de l'Eau et de l'Assainissement**

5 rue de la Patte d'Oie

Site	
<b>Nom</b>	:
<b>Pt de prelev.</b>	: Forage Rosay EB
<b>Commune</b>	:
<b>Préleveur</b>	: PASTANT Boris

78000 VERSAILLES

Les mesures de terrain précédées de ☒ et les prélèvements effectués par nos soins sont réalisés sous accréditation Cofrac		
Dossier	Echantillon	Paramètres Terrain
<b>Réf commande</b> : <b>IDPLV</b> : <b>Identification</b> : 121766 <b>validé le</b> : 27/09/2012 17:46:51	<b>Date de prélèvement</b> : 18/07/2012 <b>Heure de prélèvement</b> : 09:20 <b>Date heure de reception</b> : 18/07/12 14:40 <b>Date d'impression</b> : 28/09/2012	☒ <b>pH</b> (NF T 90 008) : 7.35 ☒ <b>Chlore libre (mg/l)</b> : ☒ <b>Chlore total (mg/l)</b> : (NF EN ISO 7393-2) <b>Température (°C)</b> : 13
<b>Remarques</b> :		<b>Météo</b> :

**DUPLICATA DE RAPPORT D'ESSAI du 28/09/2012**

Paramètres	Résultats	Unités	Limites (*)	Date analyse	Méthodes
☒ 2, 4 - D	<0.02	µg/l	<ou=2	18/07/2012	LC-MS-MS
☒ 2, 4, 5 - T	<0.05	µg/l	<ou=2	18/07/2012	LC-MS-MS
☒ Acide amino-méthylphosphonique	<0.1	µg/l	<ou=2	18/07/2012	LC-MS-MS
☒ Bentazone	<0.01	µg/l	<ou=2	18/07/2012	LC-MS-MS
☒ Carbétamide	<0.02	µg/l	<ou=2	18/07/2012	LC-MS-MS
☒ Dichlorprop (2,4-DP)	<0.02	µg/l	<ou=2	18/07/2012	LC-MS-MS
☒ Diflufénicanil	<0.02	µg/l	<ou=2	18/07/2012	LC-MS-MS
☒ Dinoterbe	<0.05	µg/l	<ou=2	18/07/2012	LC-MS-MS
☒ Ethofumésate	<0.02	µg/l	<ou=2	18/07/2012	LC-MS-MS
☒ Glyphosate	<0.1	µg/l	<ou=2	18/07/2012	LC-MS-MS
☒ Ioxynil	<0.02	µg/l	<ou=2	18/07/2012	LC-MS-MS
☒ MCPA	<0.02	µg/l	<ou=2	18/07/2012	LC-MS-MS
☒ Mécoprop	<0.02	µg/l	<ou=2	18/07/2012	LC-MS-MS
☒ Métazachlore	<0.01	µg/l	<ou=2	18/07/2012	LC-MS-MS
☒ Métolachlore	<0.02	µg/l	<ou=2	18/07/2012	LC-MS-MS
☒ Sulcotrione	<0.02	µg/l	<ou=2	18/07/2012	LC-MS-MS
☒ Tébutame	<0.02	µg/l	<ou=2	18/07/2012	LC-MS-MS
<b>Insecticides pyréthroides</b>					
☒ Deltaméthrine	<0.05	µg/l	<ou=2	18/07/2012	NF EN ISO 6468
☒ Lambda Cyhalothrine	<0.05	µg/l	<ou=2	18/07/2012	NF EN ISO 6468
☒ Perméthrine	<0.05	µg/l	<ou=2	18/07/2012	NF EN ISO 6468

**Rapport d'essai N°** : 120718 008643 01  
**Du** : 28/09/2012  
**Nature échantillon** : Eau de forage  
**Type analyse** : FORAGE DD eau brute

Client	
<b>Nom</b>	: Service de l'Eau et de l'Assainissement
<b>Commune</b>	: VERSAILLES

**Service de l'Eau et de l'Assainissement**

5 rue de la Patte d'Oie

Site	
<b>Nom</b>	:
<b>Pt de prelev.</b>	: Forage Rosay EB
<b>Commune</b>	:
<b>Préleveur</b>	: PASTANT Boris

78000 VERSAILLES

Les mesures de terrain précédées de ☒ et les prélèvements effectués par nos soins sont réalisés sous accréditation Cofrac		
Dossier	Echantillon	Paramètres Terrain
<b>Réf commande</b> : <b>IDPLV</b> : <b>Identification</b> : 121766 <b>validé le</b> : 27/09/2012 17:46:51	<b>Date de prélèvement</b> : 18/07/2012 <b>Heure de prélèvement</b> : 09:20 <b>Date heure de reception</b> : 18/07/12 14:40 <b>Date d'impression</b> : 28/09/2012	☒ <b>pH</b> (NF T 90 008) : 7.35 ☒ <b>Chlore libre (mg/l)</b> : ☒ <b>Chlore total (mg/l)</b> : (NF EN ISO 7393-2) <b>Température (°C)</b> : 13
<b>Remarques</b> :		<b>Météo</b> :

**DUPLICATA DE RAPPORT D'ESSAI du 28/09/2012**

Paramètres	Résultats	Unités	Limites (*)	Date analyse	Méthodes
<b>Pesticides divers</b>					
☒ Alachlore	<0.02	µg/l	<ou=2	18/07/2012	LC-MS-MS
☒ Carbendazime	<0.02	µg/l	<ou=2	18/07/2012	LC-MS-MS
☒ Cyprodinil	<0.02	µg/l	<ou=2	18/07/2012	LC-MS-MS
☒ Fénarimol	<0.05	µg/l	<ou=2	18/07/2012	NF EN ISO 10695
☒ Fenpropidine	<0.02	µg/l	<ou=2	18/07/2012	LC-MS-MS
☒ Flusilazol	<0.02	µg/l	<ou=2	18/07/2012	LC-MS-MS
☒ Iprodione	<0.05	µg/l	<ou=2	18/07/2012	LC-DAD-MS
☒ Oxadixyl	<0.02	µg/l	<ou=2	18/07/2012	LC-MS-MS
☒ Prochloraze	<0.02	µg/l	<ou=2	18/07/2012	LC-MS-MS
☒ Propanil	<0.02	µg/l	<ou=2	18/07/2012	LC-MS-MS
☒ Pyridate	<0.05	µg/l	<ou=2	18/07/2012	LC-MS-MS
☒ Terbuconazole	<0.02	µg/l	<ou=2	18/07/2012	LC-MS-MS
☒ Triadimenol	<0.05	µg/l	<ou=2	18/07/2012	LC-MS-MS
☒ Vinchlozoline	<0.05	µg/l	<ou=2	18/07/2012	NF EN ISO 10695
<b>Pesticides urées carbamates</b>					
☒ 1- (3, 4-dichlorophényl) - urée	<0.02	µg/l	<ou=2	18/07/2012	LC-MS-MS
☒ 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée	<0.02	µg/l	<ou=2	18/07/2012	LC-MS-MS
☒ Chlortoluron	<0.02	µg/l	<ou=2	18/07/2012	LC-MS-MS
☒ Diuron	<0.02	µg/l	<ou=2	18/07/2012	LC-MS-MS
☒ Isoproturon	<0.02	µg/l	<ou=2	18/07/2012	LC-MS-MS

**Rapport d'essai N°** : 120718 008643 01  
**Du** : 28/09/2012  
**Nature échantillon** : Eau de forage  
**Type analyse** : FORAGE DD eau brute

Client	
<b>Nom</b>	: Service de l'Eau et de l'Assainissement
<b>Commune</b>	: VERSAILLES

**Service de l'Eau et de l'Assainissement**

5 rue de la Patte d'Oie

Site	
<b>Nom</b>	:
<b>Pt de prelev.</b>	: Forage Rosay EB
<b>Commune</b>	:
<b>Préleveur</b>	: PASTANT Boris

78000 VERSAILLES

Les mesures de terrain précédées de ☒ et les prélèvements effectués par nos soins sont réalisés sous accréditation Cofrac		
Dossier	Echantillon	Paramètres Terrain
<b>Réf commande</b> : <b>IDPLV</b> : <b>Identification</b> : 121766 <b>validé le</b> : 27/09/2012 17:46:51	<b>Date de prélèvement</b> : 18/07/2012 <b>Heure de prélèvement</b> : 09:20 <b>Date heure de reception</b> : 18/07/12 14:40 <b>Date d'impression</b> : 28/09/2012	☒ <b>pH</b> (NF T 90 008) : 7.35 ☒ <b>Chlore libre (mg/l)</b> : ☒ <b>Chlore total (mg/l)</b> : (NF EN ISO 7393-2) <b>Température (°C)</b> : 13
<b>Remarques</b> :		<b>Météo</b> :

**DUPLICATA DE RAPPORT D'ESSAI du 28/09/2012**

Paramètres	Résultats	Unités	Limites (*)	Date analyse	Méthodes
☒ Linuron	<0.02	µg/l	<ou=2	18/07/2012	LC-MS-MS
☒ Métabenzthiazuron	<0.02	µg/l	<ou=2	18/07/2012	LC-MS-MS
☒ Métobromuron	<0.01	µg/l	<ou=2	18/07/2012	LC-MS-MS
<b>Pesticides organo-chlorés</b>					
☒ Aldrine	<0.005	µg/l	<ou=2	18/07/2012	NF EN ISO 6468
☒ Alpha chlordane	<0.005	µg/l	<ou=2	18/07/2012	NF EN ISO 6468
☒ Alpha-hexachlorocyclohexane	<0.005	µg/l	<ou=2	18/07/2012	NF EN ISO 6468
☒ Dieldrine	<0.005	µg/l	<ou=2	18/07/2012	NF EN ISO 6468
☒ Endosulfan alpha	<0.005	µg/l	<ou=2	18/07/2012	NF EN ISO 6468
☒ Endosulfan bêta	<0.005	µg/l	<ou=2	18/07/2012	NF EN ISO 6468
☒ Endosulfan sulfate	<0.005	µg/l	<ou=2	18/07/2012	NF EN ISO 6468
☒ Endrine	<0.005	µg/l	<ou=2	18/07/2012	NF EN ISO 6468
☒ Gamma-hexachlorocyclohexane	<0.005	µg/l	<ou=2	18/07/2012	NF EN ISO 6468
☒ Heptachlore	<0.005	µg/l	<ou=2	18/07/2012	NF EN ISO 6468
☒ Heptachlore époxyde cis	<0.005	µg/l	<ou=2	18/07/2012	NF EN ISO 6468
☒ Heptachlore époxyde trans	<0.005	µg/l	<ou=2	18/07/2012	NF EN ISO 6468
☒ Hexachlorobenzène	<0.005	µg/l	<ou=2	18/07/2012	NF EN ISO 6468
☒ OP'DDT	<0.005	µg/l	<ou=2	18/07/2012	NF EN ISO 6468
☒ PP'DDT	<0.005	µg/l	<ou=2	18/07/2012	NF EN ISO 6468
☒ Quintozène	<0.05	µg/l	<ou=2	18/07/2012	NF EN ISO 6468
<b>Composés benzéniques</b>					

**Rapport d'essai N°** : 120718 008643 01  
**Du** : 28/09/2012  
**Nature échantillon** : Eau de forage  
**Type analyse** : FORAGE DD eau brute

Client	
<b>Nom</b>	: Service de l'Eau et de l'Assainissement
<b>Commune</b>	: VERSAILLES

**Service de l'Eau et de l'Assainissement**

5 rue de la Patte d'Oie

Site	
<b>Nom</b>	:
<b>Pt de prelev.</b>	: Forage Rosay EB
<b>Commune</b>	:
<b>Préleveur</b>	: PASTANT Boris

78000 VERSAILLES

Les mesures de terrain précédées de  et les prélèvements effectués par nos soins sont réalisés sous accréditation Cofrac		
Dossier	Echantillon	Paramètres Terrain
<b>Réf commande</b> : <b>IDPLV</b> : <b>Identification</b> : 121766 <b>validé le</b> : 27/09/2012 17:46:51	<b>Date de prélèvement</b> : 18/07/2012 <b>Heure de prélèvement</b> : 09:20 <b>Date heure de reception</b> : 18/07/12 14:40 <b>Date d'impression</b> : 28/09/2012	 <b>pH</b> (NF T 90 008) : 7.35  <b>Chlore libre (mg/l)</b> :  <b>Chlore total (mg/l)</b> : (NF EN ISO 7393-2) <b>Température (°C)</b> : 13
<b>Remarques</b> :		<b>Météo</b> :

**DUPLICATA DE RAPPORT D'ESSAI du 28/09/2012**

Paramètres	Résultats	Unités	Limites (*)	Date analyse	Méthodes
 Benzène	<1	µg/l	<ou=1	18/07/2012	NF ISO 11423-1

E.C. = en cours d'analyse N/A = non analysé ou non répondu

(\*): Valeurs données en référence à : Arrêté du 11 janvier 2007 sont précédées par un "r" (LQ et RQ des eaux brutes et eaux destinées à la consommation humaine) Annexe I.

Pour déclarer ou non la conformité aux limites, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat

*Ce rapport ne concerne que l'échantillon soumis à l'essai.*

*Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

*1 Santé : "Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et des analyses de paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.*

*2 Env : "Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 29 novembre 2006.*

*La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Toute reproduction partielle ne peut être effectuée sans l'approbation du laboratoire. Il comporte 9 pages et 0 annexe.*

Valideur du dossier:

SCO: SYLVIE COTTO



**Rapport d'essai N°** : 120712 008351 02  
**Du** : 28/09/2012  
**Nature échantillon** : Eau de forage  
**Type analyse** : FORAGE DD eau brute

**Annule et remplace le dossier n° 12071200835101 à détruire ou à nous retourner**

Client	
<b>Nom</b>	: Service de l'Eau et de l'Assainissement
<b>Commune</b>	: VERSAILLES

**Service de l'Eau et de l'Assainissement**

5 rue de la Patte d'Oie

Site	
<b>Nom</b>	:
<b>Pt de prelev.</b>	: Rosay F2 EB
<b>Commune</b>	:
<b>Préleveur</b>	: GROLLEAU LUCIE

78000 VERSAILLES

Les mesures de terrain précédées de ☒ et les prélèvements effectués par nos soins sont réalisés sous accréditation Cofrac		
Dossier	Echantillon	Paramètres Terrain
<b>Réf commande</b> : <b>IDPLV</b> : <b>Identification</b> : 120935 <b>validé le</b> : 28/09/2012 13:34:43	<b>Date de prélèvement</b> : 12/07/2012 <b>Heure de prélèvement</b> : 14:00 <b>Date heure de reception</b> : 12/07/12 17:00 <b>Date d'impression</b> : 28/09/2012	☒ <b>pH</b> (NF T 90 008) : 7.75 ☒ <b>Chlore libre (mg/l)</b> : ☒ <b>Chlore total (mg/l)</b> : (NF EN ISO 7393-2) <b>Température (°C)</b> : 14.2
<b>Remarques</b> :		<b>Météo</b> :

**DUPLICATA DE RAPPORT D'ESSAI du 28/09/2012**

Paramètres	Résultats	Unités	Limites (*)	Date analyse	Méthodes
<b>CHIMIE</b>					
<b>PARAMETRES DE TERRAIN</b>					
☒ Couleur (0=r.a.s.,sinon =1)	<b>0</b>	qualit.		12/07/2012	NFENISO 7887/2
<b>PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES</b>					
☒ Conductivité à 25°C	<b>805</b>	µS/cm		13/07/2012	NF EN 27888
☒ Turbidité	<b>0.23</b>	NFU		13/07/2012	NF EN ISO 7027
<b>CARACTERISTIQUES CHIMIQUES</b>					
☒ Alcalinité totale	<b>32</b>	°F		13/07/2012	NF EN ISO 9963-1
☒ Ammonium	<b>&lt;0.05</b>	mg NH4/l	<ou=4	13/07/2012	NFT 90-015-2
☒ Bore	<b>0.049</b>	mg/l		12/07/2012	XP T 90-041
☒ Carbone organique total	<b>0.8</b>	mg/l	<ou=10	18/07/2012	NF EN 1484
☒ Dureté	<b>28</b>	°F		18/07/2012	NF T 90-003
Equilibre calco-carbonique 0 = eau incrustante	<b>0</b>	----		24/07/2012	Legrand-Poirier
☒ Nitrites	<b>&lt;0.04</b>	mg NO2/l		13/07/2012	NF EN 26777
☒ Oxygène dissous	<b>1.3</b>	mg/l		13/07/2012	NF EN 25813
☒ Oxygène dissous	<b>1.3</b>	mg/l		13/07/2012	NF EN 25813
pH équilibre	<b>7.21</b>	unité pH		24/07/2012	Legrand-Poirier
☒ Phosphore total	<b>&lt;0.2</b>	mg P2O5/l		17/07/2012	NFENISO 6878art7
☒ Silicates dissous	<b>22.3</b>	mg SiO2/l		13/07/2012	NFT 90-007
Taux d'oxygène dissous	<b>13.09</b>	%sat		13/07/2012	Calcul
<b>MICROBIOLOGIE</b>					

**Rapport d'essai N°** : 120712 008351 02  
**Du** : 28/09/2012  
**Nature échantillon** : Eau de forage  
**Type analyse** : FORAGE DD eau brute

**Annule et remplace le dossier n° 12071200835101 à détruire ou à nous retourner**

Client	
<b>Nom</b>	: Service de l'Eau et de l'Assainissement
<b>Commune</b>	: VERSAILLES

Site	
<b>Nom</b>	:
<b>Pt de prelev.</b>	: Rosay F2 EB
<b>Commune</b>	:
<b>Préleveur</b>	: GROLLEAU LUCIE

**Service de l'Eau et de l'Assainissement**

5 rue de la Patte d'Oie

78000 VERSAILLES

Les mesures de terrain précédées de ☒ et les prélèvements effectués par nos soins sont réalisés sous accréditation Cofrac		
Dossier	Echantillon	Paramètres Terrain
<b>Réf commande</b> : <b>IDPLV</b> : <b>Identification</b> : 120935 <b>validé le</b> : 28/09/2012 13:34:43	<b>Date de prélèvement</b> : 12/07/2012 <b>Heure de prélèvement</b> : 14:00 <b>Date heure de reception</b> : 12/07/12 17:00 <b>Date d'impression</b> : 28/09/2012	☒ <b>pH</b> (NF T 90 008) : 7.75 ☒ <b>Chlore libre (mg/l)</b> : ☒ <b>Chlore total (mg/l)</b> : (NF EN ISO 7393-2) <b>Température (°C)</b> : 14.2
<b>Remarques</b> :		<b>Météo</b> :

**DUPLICATA DE RAPPORT D'ESSAI du 28/09/2012**

Paramètres	Résultats	Unités	Limites (*)	Date analyse	Méthodes
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>					
☒ Coliformes	<1	n/100ml		12/07/2012	NF EN ISO 9308-1
☒ Entérocoques intestinaux	<1	n/100ml	<ou=10000	12/07/2012	NF EN ISO 7899-2
☒ Escherichia coli	<1	n/100ml	<ou=20000	12/07/2012	NF EN ISO 9308-1
☒ Micro-organismes revivifiables à 22°C	N/A	n/ml		12/07/2012	NF EN ISO 6222
☒ Micro-organismes revivifiables à 37°C	N/A	n/ml		12/07/2012	NF EN ISO 6222
☒ Spores de bactéries anaérobies sulfito-réductrices	N/A	n/100ml		12/07/2012	NF EN 26461-2
<b>PARAMETRES SOUS-TRAITES</b>					
☒ Indice phénol ST	<0.01	mg/l		12/07/2012	NF EN ISO 14402
<b>CARACTERISTIQUES CHIMIQUES</b>					
☒ Calcium	117	mg/l		13/07/2012	NF EN ISO 11885
☒ Chlorures	29	mg/l		13/07/2012	NF EN ISO 15682
☒ Magnésium	27.5	mg/l		13/07/2012	NF EN ISO 11885
☒ Nitrates	19	mg NO3/l		13/07/2012	NF EN ISO 13395
☒ Potassium	3.8	mg/l		13/07/2012	NF EN ISO 11885
☒ Sodium	17.5	mg/l		13/07/2012	NF EN ISO 11885
☒ Sulfates	54	mg/l		13/07/2012	Selon ISO 22743
<b>SUBSTANCES TOXIQUES</b>					
☒ Cyanures totaux(diffusion gazeuse et détection ampérométrique)	<10	µg/l	<ou=50	12/07/2012	NF EN ISO 14403
☒ Sélénium	<5	µg/l	<ou=10	12/07/2012	NF EN ISO 17294-2

**Rapport d'essai N°** : 120712 008351 02  
**Du** : 28/09/2012  
**Nature échantillon** : Eau de forage  
**Type analyse** : FORAGE DD eau brute

**Annule et remplace le dossier n° 12071200835101 à détruire ou à nous retourner**

Client	
Nom	: Service de l'Eau et de l'Assainissement
Commune	: VERSAILLES

**Service de l'Eau et de l'Assainissement**

5 rue de la Patte d'Oie

Site	
Nom	:
Pt de prelev.	: Rosay F2 EB
Commune	:
Préleveur	: GROLLEAU LUCIE

78000 VERSAILLES

Les mesures de terrain précédées de ☒ et les prélèvements effectués par nos soins sont réalisés sous accréditation Cofrac		
Dossier	Echantillon	Paramètres Terrain
Réf commande : IDPLV : Identification : 120935 validé le : 28/09/2012 13:34:43	Date de prélèvement : 12/07/2012 Heure de prélèvement : 14:00 Date heure de reception : 12/07/12 17:00 Date d'impression : 28/09/2012	☒ pH (NF T 90 008) : 7.75 ☒ Chlore libre (mg/l) : ☒ Chlore total (mg/l) : (NF EN ISO 7393-2) Température (°C) : 14.2
Remarques :		Météo :

**DUPLICATA DE RAPPORT D'ESSAI du 28/09/2012**

Paramètres	Résultats	Unités	Limites (*)	Date analyse	Méthodes
<b>Hydrocarbures polycycliques aromatiques</b>					
☒ Benzo(a)pyrene	<0.005	µg/l	<ou=0.010	12/07/2012	NF EN ISO 17993
☒ Benzo(b)fluoranthene	<0.005	µg/l		12/07/2012	NF EN ISO 17993
☒ Benzo(ghi)perylene	<0.005	µg/l		12/07/2012	NF EN ISO 17993
☒ Benzo(k)fluoranthene	<0.005	µg/l		12/07/2012	NF EN ISO 17993
☒ Fluoranthene	<0.005	µg/l		12/07/2012	NF EN ISO 17993
☒ Indeno(1,2,3-cd)pyrene	<0.005	µg/l		12/07/2012	NF EN ISO 17993
☒ Somme 4 HPA	<0.005	µg/l		12/07/2012	Calcul
☒ Somme 6 HPA	<0.005	µg/l		12/07/2012	Calcul
<b>ORGANO HALOGENES VOLATILS</b>					
☒ 1,2 Dichloroéthane	<3	µg/l		12/07/2012	NF EN ISO 10301
☒ Chlorure de vinyle	<0.5	µg/l	<ou=0.50	12/07/2012	NF ISO 11423-1
☒ Tétrachloroéthylène	<0.5	µg/l		12/07/2012	NF EN ISO 10301
☒ Tri et tétrachloroéthylène	<0.5	µg/l	<ou=10	12/07/2012	Calcul
☒ Trichloréthylène	<0.5	µg/l		12/07/2012	NF EN ISO 10301
<b>METAUX</b>					
☒ Aluminium	<5	mg/l		12/07/2012	NF EN ISO 11885
☒ Antimoine	<5	µg/l		12/07/2012	NF EN ISO 17294-2
☒ Arsenic	<5	µg/l	<ou=100	12/07/2012	NF EN ISO 17294-2
☒ Baryum	0.13	mg/l	<ou=1	12/07/2012	NF EN ISO 11885
☒ Cadmium	<1	µg/l	<ou=5	12/07/2012	NF EN ISO 17294-2

Rapport d'essai N° : 120712 008351 02  
 Du : 28/09/2012  
 Nature échantillon : Eau de forage  
 Type analyse : FORAGE DD eau brute

**Annule et remplace le dossier n° 12071200835101 à détruire ou à nous retourner**

Client	
Nom	: Service de l'Eau et de l'Assainissement
Commune	: VERSAILLES

**Service de l'Eau et de l'Assainissement**

5 rue de la Patte d'Oie

Site	
Nom	:
Pt de prelev.	: Rosay F2 EB
Commune	:
Préleveur	: GROLLEAU LUCIE

78000 VERSAILLES

Les mesures de terrain précédées de ☒ et les prélèvements effectués par nos soins sont réalisés sous accréditation Cofrac		
Dossier	Echantillon	Paramètres Terrain
Réf commande :	Date de prélèvement : 12/07/2012	☒ pH (NF T 90 008) : 7.75
IDPLV :	Heure de prélèvement : 14:00	☒ Chlore libre (mg/l) :
Identification : 120935	Date heure de reception : 12/07/12 17:00	☒ Chlore total (mg/l) :
validé le : 28/09/2012 13:34:43	Date d'impression : 28/09/2012	(NF EN ISO 7393-2) Température (°C) : 14.2
Remarques :		Météo :

**DUPLICATA DE RAPPORT D'ESSAI du 28/09/2012**

Paramètres	Résultats	Unités	Limites (*)	Date analyse	Méthodes
☒ Chrome	<5	µg/l	<ou=50	12/07/2012	NF EN ISO 17294-2
☒ Cuivre	<0.005	mg/l		12/07/2012	NF EN ISO 11885
☒ Fer dissous	<5	µg/l		12/07/2012	NF EN ISO 11885
☒ Fer total	<10	µg/l		12/07/2012	NF EN ISO 11885
☒ Manganèse	<5	µg/l		12/07/2012	NF EN ISO 11885
☒ Mercure	<0.1	µg/l		12/07/2012	NF EN ISO 17852
☒ Nickel	<5	µg/l		12/07/2012	NF EN ISO 11885
☒ Plomb	<5	µg/l	<ou=50	12/07/2012	NF EN ISO 17294-2
☒ Zinc	<0.005	mg/l	<ou=5	12/07/2012	NF EN ISO 11885
<b>DIVERS</b>					
☒ Agents de surface anioniques	<0.05	mg/l LAS		12/07/2012	NF EN 903
☒ Dichlorobenzamide 2-6	<0.02	µg/l		12/07/2012	LC-MS-MS
☒ Fluorures	0.73	mg/l		13/07/2012	NF EN 10304-1
☒ Hydrocarbures dissous	<100	µg/l	<ou=1000	12/07/2012	NF EN ISO 9377-2
<b>CONTROLE RADIOLOGIQUE GLOBAL</b>					
☒ Indicateur alpha total	<0.04	Bq/l		12/07/2012	NF ISO 10704
☒ Indicateur bêta total	0.15	Bq/l		12/07/2012	NF ISO 10704
☒ Tritium	<7	Bq/l	<ou=r100	12/07/2012	NF M 60-802-3
<b>Herbicides azotés</b>					
☒ Atrazine	0.03	µg/l	<ou=2	12/07/2012	LC-MS-MS
☒ Cyanazine	<0.02	µg/l	<ou=2	12/07/2012	LC-MS-MS

Rapport d'essai N° : 120712 008351 02  
 Du : 28/09/2012  
 Nature échantillon : Eau de forage  
 Type analyse : FORAGE DD eau brute

**Annule et remplace le dossier n° 12071200835101 à détruire ou à nous retourner**

Client	
Nom	: Service de l'Eau et de l'Assainissement
Commune	: VERSAILLES

**Service de l'Eau et de l'Assainissement**

5 rue de la Patte d'Oie

Site	
Nom	:
Pt de prelev.	: Rosay F2 EB
Commune	:
Préleveur	: GROLLEAU LUCIE

78000 VERSAILLES

Les mesures de terrain précédées de ☒ et les prélèvements effectués par nos soins sont réalisés sous accréditation Cofrac		
Dossier	Echantillon	Paramètres Terrain
Réf commande :	Date de prélèvement : 12/07/2012	☒ pH (NF T 90 008) : 7.75
IDPLV :	Heure de prélèvement : 14:00	☒ Chlore libre (mg/l) :
Identification : 120935	Date heure de reception : 12/07/12 17:00	☒ Chlore total (mg/l) :
validé le : 28/09/2012 13:34:43	Date d'impression : 28/09/2012	(NF EN ISO 7393-2) Température (°C) : 14.2
Remarques :		Météo :

**DUPLICATA DE RAPPORT D'ESSAI du 28/09/2012**

Paramètres	Résultats	Unités	Limites (*)	Date analyse	Méthodes
☒ Desethylatrazine	0.08	µg/l	<ou=2	12/07/2012	LC-MS-MS
☒ Desethylterbutylazine	<0.01	µg/l	<ou=2	12/07/2012	LC-MS-MS
☒ Desisopropylatrazine	<0.01	µg/l	<ou=2	12/07/2012	LC-MS-MS
☒ Métribuzine	<0.02	µg/l	<ou=2	12/07/2012	LC-MS-MS
☒ Prometryne	<0.02	µg/l	<ou=2	12/07/2012	LC-MS-MS
☒ Propazine	<0.02	µg/l	<ou=2	12/07/2012	LC-MS-MS
☒ Simazine	<0.02	µg/l	<ou=2	12/07/2012	LC-MS-MS
☒ Terbuméton	<0.02	µg/l	<ou=2	12/07/2012	LC-MS-MS
☒ Terbutylazine	<0.02	µg/l	<ou=2	12/07/2012	LC-MS-MS
☒ Terbutylazine et métabolites	<0.02	µg/l		12/07/2012	Calcul
☒ Terbutryne	<0.02	µg/l	<ou=2	12/07/2012	LC-MS-MS
☒ Trifluraline	<0.02	µg/l	<ou=2	12/07/2012	NF EN ISO 10695
<b>Pesticides organo-phosphorés</b>					
☒ Diazinon	<0.02	µg/l	<ou=2	12/07/2012	LC-MS-MS
☒ Diméthoate	<0.02	µg/l	<ou=2	12/07/2012	LC-MS-MS
☒ Malathion	<0.05	µg/l	<ou=2	12/07/2012	NF EN ISO 10695
☒ Parathion méthyl	<0.05	µg/l	<ou=2	12/07/2012	NF EN ISO 10695
☒ Parathion	<0.02	µg/l	<ou=2	12/07/2012	NF EN ISO 10695
<b>Herbicides divers</b>					
☒ 2, 4 - D	<0.02	µg/l	<ou=2	12/07/2012	LC-MS-MS
☒ 2, 4, 5 - T	<0.05	µg/l	<ou=2	12/07/2012	LC-MS-MS

**Rapport d'essai N°** : 120712 008351 02  
**Du** : 28/09/2012  
**Nature échantillon** : Eau de forage  
**Type analyse** : FORAGE DD eau brute

**Annule et remplace le dossier n° 12071200835101 à détruire ou à nous retourner**

Client	
<b>Nom</b>	: Service de l'Eau et de l'Assainissement
<b>Commune</b>	: VERSAILLES

**Service de l'Eau et de l'Assainissement**

5 rue de la Patte d'Oie

Site	
<b>Nom</b>	:
<b>Pt de prelev.</b>	: Rosay F2 EB
<b>Commune</b>	:
<b>Préleveur</b>	: GROLLEAU LUCIE

78000 VERSAILLES

Les mesures de terrain précédées de ☒ et les prélèvements effectués par nos soins sont réalisés sous accréditation Cofrac		
Dossier	Echantillon	Paramètres Terrain
<b>Réf commande</b> : <b>IDPLV</b> : <b>Identification</b> : 120935 <b>validé le</b> : 28/09/2012 13:34:43	<b>Date de prélèvement</b> : 12/07/2012 <b>Heure de prélèvement</b> : 14:00 <b>Date heure de reception</b> : 12/07/12 17:00 <b>Date d'impression</b> : 28/09/2012	☒ <b>pH</b> (NF T 90 008) : 7.75 ☒ <b>Chlore libre (mg/l)</b> : ☒ <b>Chlore total (mg/l)</b> : (NF EN ISO 7393-2) <b>Température (°C)</b> : 14.2
<b>Remarques</b> :		<b>Météo</b> :

**DUPLICATA DE RAPPORT D'ESSAI du 28/09/2012**

Paramètres	Résultats	Unités	Limites (*)	Date analyse	Méthodes
☒ Acide amino-méthylphosphonique	<0.1	µg/l	<ou=2	12/07/2012	LC-MS-MS
☒ Bentazone	<0.01	µg/l	<ou=2	12/07/2012	LC-MS-MS
☒ Carbétamide	<0.02	µg/l	<ou=2	12/07/2012	LC-MS-MS
☒ Dichlorprop (2,4-DP)	<0.02	µg/l	<ou=2	12/07/2012	LC-MS-MS
☒ Diflufénicanil	<0.02	µg/l	<ou=2	12/07/2012	LC-MS-MS
☒ Dinoterbe	<0.05	µg/l	<ou=2	12/07/2012	LC-MS-MS
☒ Ethofumésate	<0.02	µg/l	<ou=2	12/07/2012	LC-MS-MS
☒ Glyphosate	<0.1	µg/l	<ou=2	12/07/2012	LC-MS-MS
☒ Ioxynil	<0.02	µg/l	<ou=2	12/07/2012	LC-MS-MS
☒ MCPA	<0.02	µg/l	<ou=2	12/07/2012	LC-MS-MS
☒ Mécoprop	<0.02	µg/l	<ou=2	12/07/2012	LC-MS-MS
☒ Métazachlore	<0.02	µg/l	<ou=2	12/07/2012	LC-MS-MS
☒ Métolachlore	<0.02	µg/l	<ou=2	12/07/2012	LC-MS-MS
☒ Sulcotrione	<0.02	µg/l	<ou=2	12/07/2012	LC-MS-MS
☒ Tébutame	<0.02	µg/l	<ou=2	12/07/2012	LC-MS-MS
<b>Insecticides pyréthroides</b>					
☒ Deltaméthrine	<0.05	µg/l	<ou=2	12/07/2012	NF EN ISO 6468
☒ Lambda Cyhalothrine	<0.05	µg/l	<ou=2	12/07/2012	NF EN ISO 6468
☒ Perméthrine	<0.05	µg/l	<ou=2	12/07/2012	NF EN ISO 6468
<b>Pesticides divers</b>					
☒ Alachlore	<0.02	µg/l	<ou=2	12/07/2012	LC-MS-MS

**Rapport d'essai N°** : 120712 008351 02  
**Du** : 28/09/2012  
**Nature échantillon** : Eau de forage  
**Type analyse** : FORAGE DD eau brute

**Annule et remplace le dossier n° 12071200835101 à détruire ou à nous retourner**

Client	
<b>Nom</b>	: Service de l'Eau et de l'Assainissement
<b>Commune</b>	: VERSAILLES

**Service de l'Eau et de l'Assainissement**

5 rue de la Patte d'Oie

Site	
<b>Nom</b>	:
<b>Pt de prelev.</b>	: Rosay F2 EB
<b>Commune</b>	:
<b>Préleveur</b>	: GROLLEAU LUCIE

78000 VERSAILLES

Les mesures de terrain précédées de ☒ et les prélèvements effectués par nos soins sont réalisés sous accréditation Cofrac		
Dossier	Echantillon	Paramètres Terrain
<b>Réf commande</b> : <b>IDPLV</b> : <b>Identification</b> : 120935 <b>validé le</b> : 28/09/2012 13:34:43	<b>Date de prélèvement</b> : 12/07/2012 <b>Heure de prélèvement</b> : 14:00 <b>Date heure de reception</b> : 12/07/12 17:00 <b>Date d'impression</b> : 28/09/2012	☒ <b>pH</b> (NF T 90 008) : 7.75 ☒ <b>Chlore libre (mg/l)</b> : ☒ <b>Chlore total (mg/l)</b> : (NF EN ISO 7393-2) <b>Température (°C)</b> : 14.2
<b>Remarques</b> :		<b>Météo</b> :

**DUPLICATA DE RAPPORT D'ESSAI du 28/09/2012**

Paramètres	Résultats	Unités	Limites (*)	Date analyse	Méthodes
☒ Carbendazime	<0.02	µg/l	<ou=2	12/07/2012	LC-MS-MS
☒ Cyprodinil	<0.02	µg/l	<ou=2	12/07/2012	LC-MS-MS
☒ Fénarimol	<0.05	µg/l	<ou=2	12/07/2012	NF EN ISO 10695
☒ Fenpropidine	<0.02	µg/l	<ou=2	12/07/2012	LC-MS-MS
☒ Flusilazol	<0.02	µg/l	<ou=2	12/07/2012	LC-MS-MS
☒ Iprodione	<0.05	µg/l	<ou=2	12/07/2012	LC-DAD-MS
☒ Oxadixyl	<0.02	µg/l	<ou=2	12/07/2012	LC-MS-MS
☒ Prochloraze	<0.02	µg/l	<ou=2	12/07/2012	LC-MS-MS
☒ Propanil	<0.02	µg/l	<ou=2	12/07/2012	LC-MS-MS
☒ Pyridate	<0.05	µg/l	<ou=2	12/07/2012	LC-MS-MS
☒ Terbuconazole	<0.02	µg/l	<ou=2	12/07/2012	LC-MS-MS
☒ Triadimenol	<0.02	µg/l	<ou=2	12/07/2012	LC-MS-MS
☒ Vinchlozoline	<0.05	µg/l	<ou=2	12/07/2012	NF EN ISO 10695
<b>Pesticides urées carbamates</b>					
☒ 1- (3, 4-dichlorophényl) - urée	<0.02	µg/l	<ou=2	12/07/2012	LC-MS-MS
☒ 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée	<0.02	µg/l	<ou=2	12/07/2012	LC-MS-MS
☒ Chlortoluron	<0.02	µg/l	<ou=2	12/07/2012	LC-MS-MS
☒ Diuron	<0.02	µg/l	<ou=2	12/07/2012	LC-MS-MS
☒ Isoproturon	<0.02	µg/l	<ou=2	12/07/2012	LC-MS-MS
☒ Linuron	<0.02	µg/l	<ou=2	12/07/2012	LC-MS-MS
☒ Métabenzthiazuron	<0.02	µg/l	<ou=2	12/07/2012	LC-MS-MS

**Rapport d'essai N°** : 120712 008351 02  
**Du** : 28/09/2012  
**Nature échantillon** : Eau de forage  
**Type analyse** : FORAGE DD eau brute

**Annule et remplace le dossier n° 12071200835101 à détruire ou à nous retourner**

Client	
<b>Nom</b>	: Service de l'Eau et de l'Assainissement
<b>Commune</b>	: VERSAILLES

**Service de l'Eau et de l'Assainissement**

5 rue de la Patte d'Oie

Site	
<b>Nom</b>	:
<b>Pt de prelev.</b>	: Rosay F2 EB
<b>Commune</b>	:
<b>Préleveur</b>	: GROLLEAU LUCIE

78000 VERSAILLES

Les mesures de terrain précédées de ☒ et les prélèvements effectués par nos soins sont réalisés sous accréditation Cofrac		
Dossier	Echantillon	Paramètres Terrain
<b>Réf commande</b> : <b>IDPLV</b> : <b>Identification</b> : 120935 <b>validé le</b> : 28/09/2012 13:34:43	<b>Date de prélèvement</b> : 12/07/2012 <b>Heure de prélèvement</b> : 14:00 <b>Date heure de reception</b> : 12/07/12 17:00 <b>Date d'impression</b> : 28/09/2012	☒ <b>pH</b> (NF T 90 008) : 7.75 ☒ <b>Chlore libre (mg/l)</b> : ☒ <b>Chlore total (mg/l)</b> : (NF EN ISO 7393-2) <b>Température (°C)</b> : 14.2
<b>Remarques</b> :		<b>Météo</b> :

**DUPLICATA DE RAPPORT D'ESSAI du 28/09/2012**

Paramètres	Résultats	Unités	Limites (*)	Date analyse	Méthodes
☒ Métobromuron	<0.01	µg/l	<ou=2	12/07/2012	LC-MS-MS
<b>Pesticides organo-chlorés</b>					
☒ Aldrine	<0.005	µg/l	<ou=2	12/07/2012	NF EN ISO 6468
☒ Alpha chlordane	<0.005	µg/l	<ou=2	12/07/2012	NF EN ISO 6468
☒ Alpha-hexachlorocyclohexane	<0.005	µg/l	<ou=2	12/07/2012	NF EN ISO 6468
☒ Dieldrine	<0.005	µg/l	<ou=2	12/07/2012	NF EN ISO 6468
☒ Endosulfan alpha	<0.005	µg/l	<ou=2	12/07/2012	NF EN ISO 6468
☒ Endosulfan bêta	<0.005	µg/l	<ou=2	12/07/2012	NF EN ISO 6468
☒ Endosulfan sulfate	<0.005	µg/l	<ou=2	12/07/2012	NF EN ISO 6468
☒ Endrine	<0.005	µg/l	<ou=2	12/07/2012	NF EN ISO 6468
☒ Gamma-hexachlorocyclohexane	<0.005	µg/l	<ou=2	12/07/2012	NF EN ISO 6468
☒ Heptachlore	<0.005	µg/l	<ou=2	12/07/2012	NF EN ISO 6468
☒ Heptachlore époxyde cis	<0.005	µg/l	<ou=2	12/07/2012	NF EN ISO 6468
☒ Heptachlore époxyde trans	<0.005	µg/l	<ou=2	12/07/2012	NF EN ISO 6468
☒ Hexachlorobenzène	<0.005	µg/l	<ou=2	12/07/2012	NF EN ISO 6468
☒ OP'DDT	<0.005	µg/l	<ou=2	12/07/2012	NF EN ISO 6468
☒ PP'DDT	<0.005	µg/l	<ou=2	12/07/2012	NF EN ISO 6468
☒ Quintozène	<0.05	µg/l	<ou=2	12/07/2012	NF EN ISO 6468
<b>Composés benzéniques</b>					
☒ Benzène	<1	µg/l	<ou=1	12/07/2012	NF ISO 11423-1

E.C. = en cours d'analyse N/A = non analysé ou non répondu

(\*): Valeurs données en référence à : Arrêté du 11 janvier 2007 sont précédées par un "r" (LQ et RQ des eaux brutes et eaux destinées

EUROFINS IPL Ile de France - ZAI de Courtaboeuf - 9 avenue de Laponie - 91940 LES ULIS - SAS au capital de 200 000€ - RCS Evry SIRET 50503084100033

**Rapport d'essai N°** : 120712 008351 02  
**Du** : 28/09/2012  
**Nature échantillon** : Eau de forage  
**Type analyse** : FORAGE DD eau brute

**Annule et remplace le dossier n° 12071200835101 à détruire ou à nous retourner**

Client	
<b>Nom</b>	: Service de l'Eau et de l'Assainissement
<b>Commune</b>	: VERSAILLES

**Service de l'Eau et de l'Assainissement**

5 rue de la Patte d'Oie

Site	
<b>Nom</b>	:
<b>Pt de prelev.</b>	: Rosay F2 EB
<b>Commune</b>	:
<b>Préleveur</b>	: GROLLEAU LUCIE

78000 VERSAILLES

Les mesures de terrain précédées de ☞ et les prélèvements effectués par nos soins sont réalisés sous accréditation Cofrac		
Dossier	Echantillon	Paramètres Terrain
<b>Réf commande</b> : <b>IDPLV</b> : <b>Identification</b> : 120935 <b>validé le</b> : 28/09/2012 13:34:43	<b>Date de prélèvement</b> : 12/07/2012 <b>Heure de prélèvement</b> : 14:00 <b>Date heure de reception</b> : 12/07/12 17:00 <b>Date d'impression</b> : 28/09/2012	☞ <b>pH</b> (NF T 90 008) : 7.75 ☞ <b>Chlore libre (mg/l)</b> : ☞ <b>Chlore total (mg/l)</b> : (NF EN ISO 7393-2) <b>Température (°C)</b> : 14.2
<b>Remarques</b> :		<b>Météo</b> :

**DUPLICATA DE RAPPORT D'ESSAI du 28/09/2012**

Paramètres	Résultats	Unités	Limites (*)	Date analyse	Méthodes
------------	-----------	--------	-------------	--------------	----------

à la consommation humaine) Annexe I.

Pour déclarer ou non la conformité aux limites, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat

*Ce rapport ne concerne que l'échantillon soumis à l'essai.*

*Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole ☞*

1 Santé : "Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et des analyses de paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

2 Env : "Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 29 novembre 2006.

*La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Toute reproduction partielle ne peut être effectuée sans l'approbation du laboratoire. Il comporte 9 pages et 0 annexe.*

Valideur du dossier:

SCO: SYLVIE COTTO





## REFERENCES FOURNIES PAR LE CLIENT

Cde : DE/2013/001  
Devis :  
Reçu, le 05/02/13 Prélevé le  
Demandeur: MME JAFFRES  
ClientID: EAU CAPTAGE F1 Rosay  
Description:  
Nature: EAU DE CONSOMMATION HUMAINE  
Commentaire:

lieu: 78790 ROSAY

CONSEIL GENERAL DES YVELINES  
DEPARTEMENT DES YVELINES  
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT  
78000 VERSAILLES

EVRY, le 19 - févr. - 13

RAPPORT D'ESSAI  
EV13-02992.001

Page 1 sur 2

## INFORMATIONS RELATIVES AU PRELEVEMENT/ ECHANTILLON

DATE DE PRELEVEMENT (\*) 05/02/2013  
HEURE DE PRELEVEMENT (\*) 11H50  
NOM DU PRELEVEUR (\*) SGS EVRY HILLEBRAND

		Résultats	Unités	Min / Max
KYSTES DE GIARDIA	NFT90-455 (sstraitance externe)	<0,0009	n/100 mL	
analyse réalisée en soustraction externe dont le n° d'accréditation est 1-1381 absence de détection dans 106 litres				
OOCYSTES DE CRYPTOSPORIDIUM	NFT90-455 (sstraitance externe)	<0,0009	n/100 mL	
analyse réalisée en soustraction externe dont le n° d'accréditation est 1-1381 absence de détection dans 106 litres				

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s).

Le présent rapport ne concerne que le produit soumis à l'analyse.

Le présent rapport est émis par la Société conformément à ses conditions Générales de Services (copie disponible sur demande).

REFERENCES FOURNIES PAR LE CLIENT

Cde : DE/2013/001  
 Devis :  
 Reçu, le 05/02/13 Prélevé le  
 Demandeur: MME JAFFRES  
 ClientID: EAU CAPTAGE F2 Rosay  
 Description:  
 Nature: EAU DE CONSOMMATION HUMAINE  
 Commentaire:

lieu: 78790 ROSAY

CONSEIL GENERAL DES YVELINES  
 DEPARTEMENT DES YVELINES  
 DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
 SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT  
 78000 VERSAILLES

EVRY, le 19 - févr. - 13

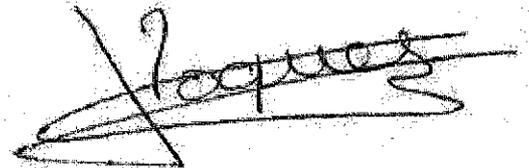
RAPPORT D'ESSAI  
 EV13-02992.002

Page 2 sur 2

INFORMATIONS RELATIVES AU PRELEVEMENT/ ECHANTILLON

DATE DE PRELEVEMENT (\*) 05/02/2013  
 HEURE DE PRELEVEMENT (\*) 11H30  
 NOM DU PRELEVEUR (\*) SGS EVRY HILLEBRAND

		Résultats	Unités	Min / Max
KYSTES DE GIARDIA	NFT90-455 (sstraitance externe)	<0,0010	n/100 mL	
analyse réalisée en soustraction externe dont le n° d'accréditation est 1-1381 absence de détection dans 104 litres				
COCCYSTES DE CRYPTOSPORIDIUM	NFT90-455 (sstraitance externe)	<0,0010	n/100 mL	
analyse réalisée en soustraction externe dont le n° d'accréditation est 1-1381 absence de détection dans 104 litres				



**EMILIE ROQUES**  
 INGENIEUR MATRICIEL

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s).  
 Le présent rapport ne concerne que le produit soumis à l'analyse.  
 Le présent rapport est émis par la Société conformément à ses conditions Générales de Services (copie disponible sur demande).